

Titre : Premier congrès international de l'épicerie. 1900

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Produits d'épicerie*Europe*1870-1914;

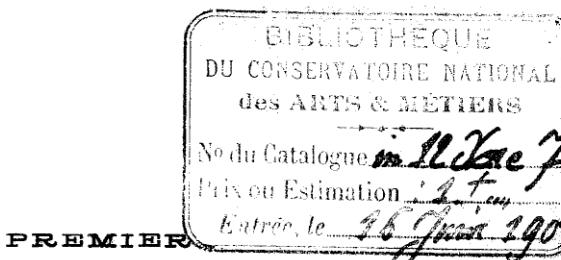
Epicerie*Europe*1870-1914*Congrès

Description : 1 vol. (110 p.) ; 20 cm

Adresse : [S. l.] : [s. n.] (49 Angers : impr. G. Paré), 1900

Cote de l'exemplaire : CNAM 12 Xae 58

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?12XAE58>



Congrès International de l'Épicerie

A Paris, les 13, 14 et 15 Juin 1900

PROGRAMME DES TRAVAUX

Le mercredi, 13 juin. — Rendez-vous au Palais des Congrès, à neuf heures du matin, Exposition universelle (entrée par la porte de la Ville de Paris et par la porte des Congrès. Retirer sa carte d'entrée au Syndicat de l'Epicerie française, 60, rue de la Verrerie).

1. Appel de la liste des délégués ;
2. Adresse par le Président M. Vinay ;
3. Lecture des décisions prises par le Comité provisoire et confirmation par le Congrès ;
4. Lecture des dispositions financières.
5. Election des scrutateurs ;
6. — du président ;
7. — des vice-présidents ;
8. — du trésorier ;
9. — du secrétaire général ;
10. — du secrétaire correspondant ;
11. Fixation de l'année du prochain Congrès ;
12. Lieu de la prochaine réunion ;
13. Cotisations pour les associations ;
14. Cotisations pour les membres individuels ;
15. Devra-t-on imprimer le compte rendu, et, dans l'affirmative, à quel prix convient-il de les vendre ?
16. Questions diverses.

Palais des Indes et de Ceylan, de 8 h. 1/2 à 11 heures du soir, au Trocadéro. — Les Commissaires des sections britanniques, indiennes, cingaliennes et coloniales, sur les instances de MM. J. A. Sharwood et C^{ie} et de MM. Lever et C^{ie} Ltd, ont gracieusement invité tous les délégués et leurs dames à une soirée au Pavillon indien et cingalien pour mercredi soir, de 8 h. 30 à 11 heures : habit de soirée.

Le jeudi, 14 juin. — De 9 heures à 1 heure, Palais des Congrès :

1^o Pour démontrer l'existence d'un intérêt commun sur beaucoup de sujets entre les membres de l'Epicerie et branches y adhérentes dans tous les pays : par M. le conseiller Shirley, Bristol ;

2^o Etude des meilleurs moyens à employer pour défendre le commerce de l'Epicerie de détail menacé dans tous les pays : par MM. Vinay, Laigneau, Etienne, Mazand, de Paris ; J.-W. Callahan, de New-York-Ville (Etats-Unis) ;

3^o Etude comparative de toutes lois et règlements d'administration publique propres à chaque pays, touchant particulièrement notre corporation et apportant des entraves à son libre développement par M. Vinay, Paris ; M. le conseiller R. C. Jarvis, Birmingham ;

4^o Création d'un bureau central de renseignements internationaux pour la corporation de l'Epicerie ; rattachement de cet organe, s'il est créé, au bureau du Congrès, par MM. Vinay, Laigneau et Fortin, Paris ; et M. Arthur J. Giles, Londres ;

5^o Etude comparative des lois visant la falsification des denrées alimentaires dans les divers pays et de la possibilité de les mettre d'accord entre elles pour permettre plus facilement l'échange de tous nos produits ; rapports par M. Vinay, de Paris ; M. W. K. Mark, Londres ; M. Georges Scherer, Peoria, Illinois ;

6^o Etude des relations entre patrons et employés dans les divers pays ; rapports par MM. Duprest et Etienne, Paris.

A 4 heures. — Rue du Renard, n° 30, sur les chantiers du futur Immeuble syndical : Cérémonie de la pose de la première pierre, sous le présidence de M. le Ministre du Commerce.

A 5 heures. — Réception des Congressistes, par le Bureau du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Le vendredi, 15 juin. — De 9 heures à 1 heure, Palais des Congrès :

6^o Etude des relations entre patrons et employés dans les divers pays, par MM. Duprest et Etienne, Paris, et par M. W. Findlater, maître ès-arts, Dublin ;

7^o Etude comparative des différents modes de recrutement du personnel, des modes d'apprentissage, de la situation des employés dans les maisons, sociétés de mutualité, de secours, de retraites, etc., par M. Etienne, Paris ;

8^o Comparaison des lois de chaque pays sur les accidents du travail, des améliorations que l'on pourrait y proposer. — Rapport d'ensemble sur la situation du petit commerce et sur son avenir au point de vue économique général, en présence des trusts, syndicats, sociétés anonymes, économats, coopératives, etc., par M. J. Kellit, juge au Tribunal de Commerce, de Liverpool ;

9^o Etude comparative sur les usages commerciaux de notre corporation dans les différentes parties du monde, modes d'achat, de

palement, choix à faire des meilleurs pour les généraliser, par M. Finley Acker, de Philadelphie (Etats-Unis).

A 7 heures précises, grand banquet servi sur la plate-forme de la Tour Eiffel, au restaurant Russe (tenue de soirée).

Règlement des débats

Vingt minutes sont accordées aux lectures des discours.

Aux personnes qui proposent des résolutions, on accorde dix minutes.

Tous les autres orateurs auront trois minutes.

Aucun délégué ne pourra parler qu'une fois sur une résolution ou un amendement, sauf celui qui proposera la résolution et qui aura cinq minutes pour la réplique.

Pendant la discussion on statuera sur les propositions par résolution ou amendement sauf avis contraire du Congrès.

Si plusieurs orateurs demandent à la fois la parole, elle sera accordée à celui que le président aura remarqué d'abord.

Quand le président aura agité la sonnette, aucun orateur ne pourra parler qu'après élucidation de l'affaire en cours, après quoi le président appellera le délégué qui est en droit de parler.

La décision du président est sans appel.

NOTA. — Comme ces règlements simples ont pour but de faciliter les débats, nous aimons à croire que les délégués s'y conformeront et qu'ils aideront le président à les faire exécuter.

Avis. — Les délégués sont tenus de montrer leurs cartes à l'entrée de la place de l'Alma, dans l'Exposition.

Ils doivent les exhiber de nouveau à la porte du Congrès où MM. Mazand et Volland les examineront pour les délégués français ; M. Raber, pour les américains, et MM. J. Weeden et C. Williams pour les anglais. Les délégués seront photographiés pendant la session à un moment dont on donnera avis et pourront se procurer des copies moyennant la somme de 3 fr. 75 pièce, chez M. Mazand, 60, rue de la Verrerie, pour les délégués français et chez M. A.-J. Giles Ceylon, House Eastcheap, Londres E.-C., pour les délégués anglais et américains.

DONS ET COTISATIONS

Reçues pour Participation aux frais du Congrès

I. — Fédérations

1. Anglaise.....	2.500
2. Américaine.....	2.500
3. Française.....	2.500

II. — Syndicats

4. De l'Épicerie en détail de Paris.....	200
5. — d'Amiens.....	20
6. De l'Épicerie en détail de la Marne	50
7. De l'Épicerie et de la Droguerie du département de la Sarthe	100
8. De l'Épicerie de Marseille	50
9. De Genève (Suisse).....	50
10. Des producteurs et marchands en gros de beurre pur (Vire).....	20
11. Des produits alimentaires en gros (Paris).....	20
12. Association des épiciers en gros de Montréal (Canada).....	250
13. Syndicat des employés-représentants de commerce parisiens.....	20

III. — Particuliers

1. Compagnie Liebig, Paris.....	500
2. Bretel frères, à Valognes (Manche).....	500
3. Veuve Garres, jeune et fils, Bordeaux.....	200
4. Lecourt, à Sèvres.....	200
5. Pierre Vinay, Ivry-sur-Seine.....	100
6. Cronier, directeur de la raffinerie et sucrerie Say.....	100
7. Depinoix, 7, rue de la Perle.....	10
8. Fichot-Landrin, 15, rue Montorgueil.....	10
9. Fortin frères, à Vire (Calvados).....	20
10. Gay frères, Noisy-le-Sec.....	10
11. Ch Heidsick, Reims.....	10
12. Petit, 10, rue du Marché, à Levallois	10
13. Gailliard, 114, rue Cormeilles, Levallois.....	10
14. Amieux frères, à Chantenay-les-Nantes.....	10
15. Hurand, rue des Moines.....	20
16. Hottot, 89, rue Saint-Honoré.....	25
17. Bise, 23, rue Saint-Denis.....	20
18. Aussage, 99, rue de Flandre.....	20
19. Santarsiero, 17, rue des Deux-Ecus.....	10
20. Ménager, 56, rue Chevallier, Levallois.....	10
21. Bretonnière, 411, boulevard National, à Clichy.....	10
22. Breton, route de Paris, à Nanterre.....	10
23. Vernon, à Saint-Denis.....	10
24. Santarsiero, 17, rue des Deux-Ecus.....	10
25. Chaperon, à Vire (Calvados).....	20
26. José de Oliveira, consul de France, à l'Île de Boa-Vista (Cap Vert) (possession portugaise).....	40
Total général.....	10.175

IV. — Dons en nature

1. La maison Théophile Röderer et Cie, de Reims. — *Cent* bouteilles de champagne dry et extra dry.
 2. La maison Martell, de Cognac. — *Vingt-cinq* bouteilles de fine champagne trois étoiles.
 3. La maison Marie Brizard et Roger, de Bordeaux :
Vingt-cinq bouteilles de grande fine champagne et vingt-cinq bouteilles de curaçao topaze, fine champagne.
 4. La Société de la Feuillantine, représentée par notre ami et vice-président Etienne : vingt-cinq bouteilles de son excellente liqueur.
- Les menus étaient fournis par la Compagnie Liebig et MM Théophile Röderer et Cie.
- Au nom des Congressistes, au nom du Syndicat, nous adressons à tous ces bons et généreux amis, nos plus sincères remerciements.

LISTE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS
au Congrès international de l'Épicerie

ROYAUME-UNI**ANGLETERRE — IRLANDE — ÉCOSSE**

- Accrington.* — MM. l'Alderman Lee, conseiller R. Walter, J.-E. Haworth, J. Becker.
- Brighton.* — MM. W.-T. Nye, C. Blacker, J. Collings, A.-G. Gate-rell, conseiller H. Greenyer, J.-C. Buckwell.
- Bridgnorth.* — Weavers
- Smethwick.* — M. le conseiller Newey
- Birmingham.* — MM. le conseiller R.-C. Jarvis, le conseiller J. Norris, G. Bolton, J.-L. Instone.
- Wolverhampton.* — M. A. G. Haskins.
- Burnley.* — MM. C.-E. Townley, F. Harris, T. Lancaster, B. Hayes.
- Blackburn.* — MM. J. Ainsworth, conseiller M. Shorrok, J.-A. Kenyon, J. Pemberton, T. Robinson, M. Clapden, W.-H. Marsden.
- Boston.* — MM. J.-F. Steele, J. Sherry (J.-P.), T. Profit, T. Sharo, Russell, Bruman
- Bristol.* — M. le conseiller S. Shirley
- Bromsgrove.* — M. W.-H. Wilson.
- Bournemouth.* — MM. C.-W. Keep, H. Robson, C. England, conseiller E. Norrish.
- Coventry.* — MM. le conseiller C.-H. Slingsby, G. Butler.

Cardiff. — M. A. Lewis.

Dublin. — M. W. Findlater, MA.

Kettering. — MM. Alfred Lewin A.-G. Jones.

Lanes. — MM. S. Dickensons, J. Dickensons.

Londres. — MM. Duke Dyke, J. Weeden, F.-W. Beck, W. Collis Clark, W. Appleton, C. Clisby, J.-B. King, J. Williams, C. Williams, D.-R. Evans, W.-E. Aylwin, W.-H. Mark, Frank Stanger, H.-A. Jones, W. Jones, Henry Cushen, Arthur J. Giles, Sydney Smith, Howard Smith.

Lancaster. — MM. T. D. Smith, A. Satterthwaite.

Liverpool. — MM. J. Kellitt J. P., R. Rutherford, J.-A. Mullins, J. Mac Gowan, J.-H. Jones, A.-J. Johnson, J. Irwin, J.-A. Johnson, conseiller H. Wilson, W. Potts, New.

Manchester. — MM. G. Hill, C.-A. Jump.

Merthyr. — MM. le conseiller A. Daniel, J. Morgan.

Pontypridd. — M. W.-H. Harton.

Penzance. — M. P.-C. Chirgwin.

Portsmouth. — H. Emery.

Swansee. — MM. P.-G. Iles, W. Thomas, H.-J. Salomon

Southampton. — MM. J. Parmiter, Alexander.

Wellingborough. — W.-W. James, E. Noble.

Worcester. — M. A.-E. Allen.

Pontypridd. — M. Griffith Davies.

Newcastle on Tyne — M. J. R. Greenwell.

Caerphilly. — M. W. Thomas.

Etats-Unis d'Amérique

Philadelphie. — M. Finley Acker.

Boston. — M. R.-M. Floyd.

Atlanta. — M. Robert Dohme.

Brooklyn. — M. Henry C. Chritsgau.

Topeka. — M. Henry Whittlesey.

Canton. — M. A. Raber.

Kishwankee. — M. F.-C. Johnson.

Atchison. — M. John Perkins.

San Francisco (Californie). — M. Eug. M. Coy.

Russie

Moscou. — MM. B.-S. Outkine Egoroff, N. Iljitch Kolganoff, Salvator Huault, Alexis Baskakine.

Suisse

Genève. — MM. Oscar Winkler, Justin Tochon.

Zurich. — M. Brunswig.

Canada

Montréal. — M. L.-E. Geoffrion.

Iles du Sel et de Boa Vista (Possessions portugaises). — José de Oliveira.

France

Bois-Colombes. — M. Fierfort.
Charenton. — MM. Colas, Robert.
Cléchy. — M. Bretonnière.
Dreux. — M. Petit.
Epernay. — M. Mercier.
Fontenay-sous-Bois. — M. Dramard.
Garches. — M. Sonnet.
Gentilly. — M. Marmion.
Ivry. — M. P. Vinay.
Joinville-le-Pont. — M. Véron.
Le Mans. — M. Salomon Guiet.
Levallois Perret. — MM. Gailliard, Petit.
Malakoff. — MM. Contet, Ladmiraut.
Marseille. — MM. Gibert, H. Larautte.
Meudon. — M. Aufray.
Maisons-Alfort. — M. Lallier.
Montrouge. — M. Ménager.
Nanterre. — M. Breton.
Noisy-le-Sec. — M. Gay.
Paris. — MM. Aimé, Ancelin, Arnou, Aubouin, Audebert, Auger, Bajet, Bardou, Baudon, Bayeux, Belon, Bénet, Bidon, Billoué, Bise, Bladviel, Blossier, Blou, Boileau, Bonnefoy, Bordier, Bottet, Braun, Bresson, Breton, Brézillon, Brière, Brun, Cabrol, Caron, Caty, Chaillout, Chaine, Champeaux, Charron, Chartier, Chauveau, Chéri, Chevallier, Cillié, Ciry, Colas, Comte, Cortet, Cottin, Dargenton, Delorme, Depinoix, Desnoyers, Deville, Dondelinger, Dronne, Dubray, Duclous, Dunefour, Duprest, Etienne, Evrard, Fallet, Fandrin, Fantin, Faucillon, Fauvel, Fichot, Filloux, Fontaine, Fortin, Garcet, Garrouy, Gasnier, Gattaut, Gaudin, Gay, Georget, Grout, Greffe, Grout (H.), Guey, Guillon, Guilmart, Guyard, Harmand, Hartmann, Hautefeuille, Hebrard, Hottot, Hurand, Hurier, Huyot, Jarnieux, Jauffre, Jouaux, Juin, Klein, Kneppert, Laigneau, Lainé, Lallouet, Lamy, Landenne, Lassalle, Lebœuf, Lefèvre, Lelong, Lenoble, Leroux, Lévéque, Livet, Lohr, Lours, Lours, Louvet, Lucas, Luce, Lurois, Maire, Maitre, Mancel, Mariage, Masson, Maucarré, Mauguin, Mazand, Ménage, Ménager, Mercier, Michel, Millou, Monnier, Moreau, Moreau (E.), Moreau (Paul), Morcel, Moulin, Oury, Pasquier, Pérey, Perronneau, Petitjean, Pierre, Piétrin, Pitre, Plessis, Pohu, Poinsignon, Pousse, Poncin, Prévillier, Quillet, Ravaz, Richard, Richon, Ronsseray, Royer, Sacy, Salavin, Sallé, Salmon, Sangleboeuf, Santarsiero, Schweitzer, Seigneurie, Sergent, Simon, Sutro, Testevuide, Tolland, Trouvé, Valton, Vaudescal, Verchère, Vernette, Vidal, Vilpou, Volland, Wagner, Warin.
Pontoise. — M. Germain.

Pré-Saint-Gervais. — M. Haricot.
Puteaux. — M. Farey.
Reims. — MM. Heidseck (Ch.), Mignot, Mauroy.
Sèvres. — M. Lecourt.
Saint-Germain-en-Laye. — M. Bottet.
Vire. — MM. Fortin, J. Chaperon.
Chantenay-les-Nantes. — M. Amieux.
Valognes. — MM. Bretel frères.

**Résumé des Associations et Syndicats qui ont pris part
au Congrès international.**

Royaume-Uni. — Accrington, Brighton, Birmingham, Burnley, Blackburn, Bolton, Bristol, Bromsgrove, Bournemouth, Coventry, Cardiff, Dublin, Keitering, Lanes, Londres, Lancaster, Liverpool, Manchester, Merthyr, Pontypridd, Penzance, Portsmouth, Smethwick, Swansee, Southampton, Wellingborough, Wolverhampton, Worcester.

Etats-Unis d'Amérique. — Philadelphie, Boston, Atlanta, Brooklyn, Topeka, Canton, Kishwankee, Atchison, San-Francisco.

Russie. — Moscou.

Suisse. — Genève.

France. — Syndicat de l'Épicerie française, Paris. Syndicat de l'Épicerie en détail de Paris. Syndicat de l'Épicerie en détail d'Amiens. Syndicat de l'Épicerie en détail de la Marne. Syndicat de l'Épicerie et de la Drogumerie du département de la Sarthe. Syndicat de l'Épicerie de Marseille. Syndicat de Genève (Suisse). Syndicat des producteurs et marchands en gros de beurre pur (Vire). Syndicat des produits alimentaires en gros (Paris). Association des épiciers en gros de Montréal (Canada). Syndicat des employés-représentants de commerce parisiens.

Journalistes étrangers. — L'éditeur du journal *The Grocer*, Londres ; M. Waters, du journal *The Grocers' Gazette*, id. ; l'éditeur du *Grocers' Journal*, id. ; l'éditeur du *Grocery*, id. ; l'éditeur du *Grocers' Monthly*, id. ; l'éditeur du *Grocers' Review*, Manchester ; l'éditeur de l'*Irish Grocer*, Belfast.

**COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU CONGRÈS
et des fêtes données à son occasion**

Nous allons essayer, aussi fidèlement que possible de retracer les journées inoubliables que nous avons vécues.

Journées fécondes entre toutes, si tous nos confrères savent tirer de ces événements importants les conclusions qui s'imposent.

Un trop grand nombre d'entre eux ont assisté de loin à ces grandes assises de l'Epicerie internationale en spectateurs indifférents ; ils regretteront par la suite de n'avoir pas compté parmi les ouvriers de la première heure, parmi ceux qui marchent simplement et sans arrière-pensée dans la voie large et droite qui s'ouvre devant eux, vers un but précis. Les bonnes volontés que nous avons contatées, les concours désintéressés qui se sont montrés nous font bien augurer de l'avenir.

La Fédération française n'aura bientôt plus rien à envier à celles, si puissantes, qui fonctionnent en Angleterre et en Amérique.

Le bureau international de renseignements pour l'Epicerie est fondé et fonctionne dès à présent.

Tels sont les deux principaux résultats de la consultation qui vient d'avoir lieu.

Nous sommes de ceux qui les estimons assez importants pour nous réjouir d'avoir, de toute notre énergie aidé à la réussite de notre premier Congrès.

Ceci dit, abordons notre compte-rendu.

Dimanche 10 juin

Réception des délégués anglais

Le dimanche 10 juin, une délégation de la Chambre syndicale, composée de MM. Étienne, Gailliard, Bise, Oury, Laigneau, Mauccré, Santarsiero et Mazand, se rendait à la gare Saint-Lazare à l'arrivée du train de Dieppe, 7 h. 30.

Elle avait reçu mission de souhaiter la bienvenue à nos confrères anglais, venus au nombre de quatre-vingt-douze, pour prendre part aux travaux du congrès.

Dix-sept dames les accompagnaient.

Les délégués offrirent à chacune d'elles un bouquet de fleurs de France, en leur souhaitant la bienvenue.

Après un échange de vigoureux *Shake-Hands*, on se quitta, en se donnant rendez-vous pour le lendemain.

Lundi 11 juin

Visite de la distillerie Delisy et Doisteau, à Pantin

Par un soleil radieux, six grandes voitures, très bien attelées, partaient du Jardin des Tuileries à deux heures de l'après-midi et se rendaient à Pantin par les grands boulevards et le faubourg Saint-Martin.

Nous arrivons vers trois heures.

Un grand nombre de confrères parisiens et de la banlieue étaient

déjà réunis et nous sommes accueillis par leurs chauds applaudissements.

MM. Delisy et Doisteau, entourés de leurs principaux collaborateurs nous reçoivent très aimablement.

M. Vinay procède aux présentations, puis la visite des divers ateliers commence.

L'excursion est divisée en plusieurs groupes, de façon à rendre les explications plus faciles.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la fabrication ; tous nos adhérents connaissent l'importance de cette maison. C'est actuellement la plus considérable distillerie de notre région et peut-être de la France entière.

Nous admirons la tonnellerie, la charonnerie, les immenses alambics qui jour et nuit distillent de l'alcool, les appareils de rectification, etc., etc.

Puis on nous montre les réserves de cassis, de rhum, d'absinthe, de liqueurs ; il y a là de quoi rendre heureux plusieurs générations de buveurs. Et l'on nous dit que ces immenses provisions sont renouvelées plusieurs fois dans l'année !

Après avoir suivi les diverses opérations de mise en litres, d'emballage, d'emballage et d'expéditions, nous passons par une porte de fer dans un charmant enclos réservé, derrière la distillerie.

Un lunch magnifique nous attend : champagne et liqueurs de marque sont versés à profusion.

On boit à la santé de nos amphitryons : à celle de Mme Doisteau, qui a fait les honneurs de sa maison aux dames qui nous accompagnaient, avec une simplicité et une bonne grâce, dont nous ne saurons trop la remercier.

M. Vinay avait dû à son grand regret prendre congé avant la fin de la réception pour se rendre à la gare de l'Est, en vue de l'excursion du lendemain.

En son absence, M. Duprest prend la parole en ces termes :

Madame,
Messieurs,

M. Vinay, notre président, obligé de s'absenter, m'a prié, en son nom, de vous remercier du cordial accueil que vous avez bien voulu nous réservé aujourd'hui.

Les congressistes de l'Épicerie garderont de votre hospitalière demeure le plus agréable souvenir.

Nous avons constaté l'importance considérable de votre maison ; nous souhaitons sincèrement que vos affaires prospèrent au gré de vos désirs.

Au nom de tous mes frères français et étrangers, je lève mon verre et bois à votre santé.

De chaleureux applaudissements accueillent ces paroles.

M. Cushen, président de la Fédération anglaise, en quelques mots,

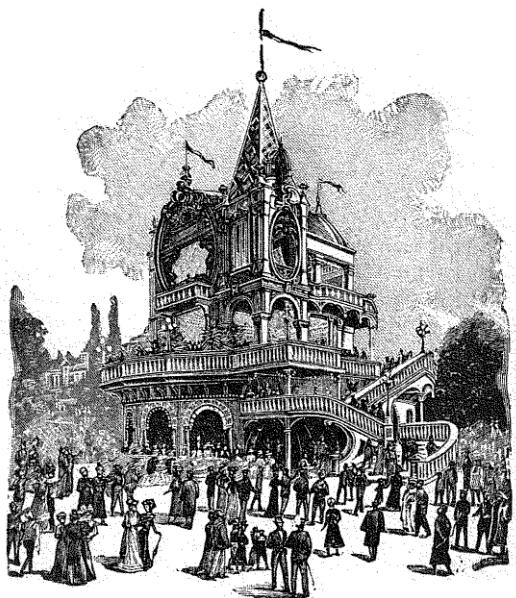
porte la santé de MM. Delisy et Doisteau, et leur promet pour l'avenir de bonnes relations d'affaires.

Enfin, comme il n'est pas de si bonnes journées qui ne se terminent, nous remontons en voiture vers 5 heures 1/2 pour regagner le Jardin des Tuileries, en passant par les Buttes-Chaumont.

Nous ne voulons pas terminer ce compte-rendu sans remercier comme il convient, en même temps que les chefs de la maison Delisy et Doisteau, ses aimables représentants, et en particulier notre ami Fantin, dont le concours en la circonstance, pour l'organisation de la promenade, nous fut si précieux.

Mardi 12 juin

Visite aux caves Mercier, à Epernay



Le Champagne Mercier, à l'Exposition de 1900.

Le mardi 12 juin, à 8 heures 20, un train spécial, composé de wagons à couloirs de deuxième classe, emportait vers Epernay, deux cents joyeux excursionnistes.

Avant d'aller plus loin, nous adressons à la Compagnie de l'Est, en général, et en particulier à M. le chef du mouvement, son très aimable représentant, nos compliments sincères, sur l'organi-

sation du service : nous lui devons aussi des remerciements pour sa bienveillance à notre égard, et nous le prions, au nom des congressistes, de vouloir bien les agréer.

En une heure trois quarts, notre train franchit à toute vitesse les 132 kilomètres qui séparent Paris d'Epernay.

Nous parcourons les divers compartiments du train : partout règne la plus franche gaieté ; nos confrères de tous les pays ont déjà fait connaissance et ils échangent leurs impressions.

A dix heures, nous arrivons à Epernay en face des magnifiques établissements de MM. Mercier et Cie.

Celui-ci, en compagnie de ses principaux collaborateurs, attend ses invités.

Les présentations faites, nous commençons la visite des caves renommées dans le monde entier.

Nous renvoyons nos adhérents, pour le détail de la préparation des vins, au petit guide fort bien fait, dont chaque visiteur avait reçu un exemplaire à son départ de Paris.

Il nous suffira, pour donner une idée de cette maison, d'indiquer quelques chiffres.

Les caves occupent une superficie de *quarante hectares*.

Le développement des galeries souterraines est de *17 kilomètres*. Elles sont éclairées à la lumière électrique et reliées entre elles par une voie ferrée, permettant aux wagons de la Compagnie de l'Est d'y circuler facilement.

Le nombre de bouteilles expédiées est de *quatre millions* par année.

On y prépare 120,000 bouteilles de champagne par jour.

Ce résultat magnifique est entièrement dû à l'intelligence, l'activité prodigieuse de M. Mercier, l'âme de toute cette affaire.

L'affirmer, c'est simplement lui rendre justice : d'ailleurs, c'est un fait reconnu dans toute la Champagne, où il est, partout, cité comme le frappant exemple de ce que peut produire un travail acharné.

Affable et bon, comme il convient aux forts, M. Mercier nous a fait un accueil dont nous avons tous gardé le souvenir reconnaissant.

Nous le lui disons, en souhaitant sincèrement que notre visite soit, pour sa maison, le point de départ d'une nouvelle ère de fortune et de prospérité.

A midi, un magnifique déjeuner était servi dans les grandes salles où d'habitude s'opère le tirage des vins. En face de nous les immenses tonneaux qui contiennent les vins de réverve.

L'un d'eux a figuré à l'Exposition de 1889 et renferme 800 barriques de deux cent vingt-cinq litres.

La place d'honneur était occupée par M. le Consul des Etats-Unis, à Epernay, ayant à ses côtés MM. Mercier, Vinay et Cushen.

Voici le menu :

Hors-d'œuvre variés
Truites saumonées, sauce Rachel
Filets de bœuf au champagne
Sorbets au marasquin
Poulets du Mans truffés
Langouste en Bellevue
Jambons d'York
Salade de romaine
Biscuits Fossier de Reims
Fruits assortis
Café et Liqueurs
VINS
Madère (1834)
Saint-Emilion (1892)
Châteauneuf des Papes (1893)
CHAMPAGNES MERCIER
Champagne non mousseux Ay (1892)
Cramant extra-sec (1884)
Ay brut (1889)
Epernay demi-sec (1895)

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Vinay, président du Congrès ; par M. Cushen, président de la Fédération anglaise ; par M. le Consul des Etats-Unis d'Amérique, à Epernay.

Tous boivent à la santé de M. Mercier et à la prospérité de sa maison.

Le repas fut très gai, est-il besoin de le dire ?

Les vins merveilleux de la maison, versés à flots à tous les convives avaient produit leur effet ; rien de tel pour sceller les amitiés naissantes. En sortant de table tous les convives étaient frères.

Un photographe, amené de Paris, dispose son appareil devant la maison. « Une, deux, trois : je vous remercie. » Nous voici pris.

Mais l'heure approche : chacun s'empresse de mettre sa signature sur le *Livre d'Or* que nous désirons laisser en souvenir de notre visite à M. Mercier.

Beaucoup d'entre nous en profitent pour inscrire, à côté de leur nom, une commande importante de vins : nous souhaitons de tout cœur que cette attention ait fait plaisir à celui qui nous recevait de si bon cœur.

D'immenses voitures attendent devant la porte du château de Pékin, berceau de la maison.

Chacun prend place, et nous partons visiter le vignoble champenois : nous admirons des coteaux verdoyants, riches en promesses, et, après avoir traversé Dizy et Ay, nous revenons à la gare d'Epernay, où nous attend le train spécial qui nous avait amenés le matin.

Nous remercions encore une fois M. Mercier et poussons en son honneur de vigoureux hourrahs, puis nous partons pour Paris.

Le voyage s'accomplit aussi bien que le matin. A 7 heures 30, tout le monde, heureux d'une journée bien remplie, débarquait à la gare de l'Est.

Encore une fois, merci à M. Mercier et à ses collaborateurs : nous nous souviendrons des amis qui nous reçurent si cordialement, et nous souhaitons vivement que nos confrères étrangers et français leur prouvent d'une manière efficace qu'ils n'ont point fait plaisir à des ingrats.

Mercredi 13 juin.

Ouverture des travaux du Congrès. — Banquet offert au Restaurant Lyonnais. — Réception au Palais des Indes.

I. — *Travaux du Congrès*

La séance est ouverte à 9 heures 1/2, dans la grande salle du Palais des Congrès, à l'Exposition.

Un incident pour débuter : à peine installés, on nous demande de changer de salle, celle que nous occupons étant retenue par une autre réunion.

Nous déménageons ; mais ces allées et venues nous font perdre un temps précieux.

Il est presque 10 heures 1/2 lorsque, le bureau ayant pris place, il est procédé rapidement à la vérification des pouvoirs des membres présents, au nombre de deux cent cinquante environ.

Prennent place au bureau : MM. Pierre Vinay, Henry Cushen, Georges Scherer, Arthur Giles, Emile Laigneau, Findlater, Conseiller Sirley, Conseiller Jarvis, Oscar Winkler, etc.

M. Vinay prend la parole en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

« Après tous les soucis et toutes les difficultés inhérentes à l'organisation, que nous aurions voulu encore plus complète, de notre premier Congrès, j'ai la très grande satisfaction d'avoir à constater que vous vous êtes rendus en très grand nombre à l'appel qui vous a été adressé.

« Je n'ai pas l'intention de vous rappeler par le détail toutes les péripéties par lesquelles nous avons passé avant d'en arriver au point où nous en sommes. .

« Mais grâce à l'entente parfaite qui n'a cessé d'exister entre les syndicats des nations anglaise, américaine et française nous avons surmonté toutes les difficultés.

« Je tiens, dès le début, à remercier d'une façon toute particulière la fédération anglaise pour l'appui considérable qu'elle nous a apporté dans cette circonstance, et je suis certain d'être le fidèle interprète des sentiments de nos amis en déclarant que le secrétaire général, M. Giles, ne nous a ménagé ni son temps, ni sa peine.

« J'envoie au colonel Floyd, qu'une situation malheureuse, indépendante de sa volonté, tient éloigné de nous, nos chaleureux remerciements pour la ténacité avec laquelle il a plaidé la cause de ce Congrès en Amérique.

« Et mes collègues français m'en voudraient si je ne disais ici publiquement à M. Laigneau toute la reconnaissance que nous avons pour l'énergie et l'esprit de suite avec lequel il nous a, en France, aidé à surmonter tous les obstacles.

« Je joins dans cet éloge particulier notre secrétaire général, M. Mazand, qui s'est multiplié, et peut aujourd'hui, à juste titre, revendiquer une part du succès obtenu.

« Merci encore à la Fédération anglaise représentée parmi nous d'une façon si complète. Et que son président, M. Cushen, me permette de lui exprimer les vifs sentiments de sympathie qui nous unissent déjà à cette grande association déjà si prospère, à la tête de laquelle il se trouve.

« Nos desiderata commerciaux, positifs, et pratiques, ont horreur de toutes les questions politiques et ne s'en réclament jamais.

« Lorsque nous sommes allés à Londres l'année dernière, ce sont des mains loyales qui nous ont été tendues.

« C'est par une étreinte toute fraternelle que nous leur répondons aujourd'hui en France.

« Nous voyons avec une joie profonde, au milieu de nous, les délégués américains qui n'ont pas craint d'affronter une longue traversée pour venir nous présenter ici, au nom des leurs, l'assurance de leurs sincères sympathies et de leur parfaite communauté de vues avec nous.

« Merci aussi au Canada qui a délégué au milieu de nous un homme de haute valeur, le président de la Chambre de commerce de Montréal, qui, à tant de points de vue, peut se considérer ici comme chez lui.

« Il nous eût été particulièrement doux de rencontrer dès ce matin les délégués de Moscou, représentants de cette grande et puissante nation qui entretient avec les nôtres des relations d'indestructible affection.

« Les plaisirs de Paris les auront retardés. Demain, nous leur serrerons la main.

« Je salue avec un sincère plaisir les délégués du Syndicat de Genève qui, depuis longtemps, vivent avec nous sur un pied de cordiale entente.

« Je suis obligé de m'arrêter dans la voie des remerciements, car je serais forcé d'en adresser à tous les congressistes qui n'ont pas hésité à faire, pour la plupart, de longs voyages pour accomplir un devoir.

« Merci donc à tous ceux qui ont compris que nous étions des hommes de bonne volonté, qui n'avions d'autre intention que de chercher en commun, sans forfanterie, le moyen d'améliorer notre situation commerciale, et qui n'ont vu dans cet effort que ce qu'il y a vraiment : une tendance vers le mieux.

« Je vous demande la permission de ne parler d'aucune des questions qui seront traitées successivement dans notre Congrès.

« Mais je tiens, dès le début, à bien indiquer qu'en aucun cas, ni nous, ni ceux de nos amis qui nous ont aidés à élaborer le programme très long et très chargé qui vous est soumis, n'ont eu un seul instant la prétention de penser que nous pourrions, quelque unis et bien disposés que nous nous rencontrions tous, trouver des solutions certaines pour toutes les questions qui nous étaient soumises et les moyens pratiques de les mettre immédiatement en œuvre.

« Un premier Congrès, dans une corporation aussi nombreuse que la

nôtre et intéressée par tant de problèmes divers, ne peut être considéré par tous que comme une sorte d'essai.

« Ce que nous voulons, ou plutôt ce que nous désirons, c'est nous mettre d'accord sur la position exacte de toutes les questions qui nous intéressent, et indiquer, dans la mesure que nous pouvons, non des solutions parfaites, mais celles qui nous paraissent les moins mauvaises.

« Aucun de nous n'a pu venir à ce Congrès avec l'espoir qu'il nous suffirait de discuter tous les maux dont nous souffrons pour arriver à les faire disparaître.

« Mais ce qui est possible, et ce que nous ne manquerons pas de faire, ce sera de nous rendre compte des difficultés qui nous sont communes, des raisons que chacun de nous a de les croire modifiables, et des moyens qu'il préconise à cet effet.

« Si, sur une seule de ces questions, nous arrivons, par un cordial échange d'idées, à améliorer, pour si peu que ce soit, la situation de nos corporations, nous estimerons que tous nos efforts n'ont pas été perdus, et que tous ceux qui, depuis de longs mois, se sont dévoués à cette tâche seront, j'en suis sûr, largement récompensés.

« Il est, du reste, dans notre programme un point qui se peut réaliser et nous amener peut-être, par la suite, les résultats les plus féconds et les plus heureux.

« C'est l'organisation projetée d'un bureau central de renseignements internationaux pour la corporation de l'Epicerie.

« Ce sera évidemment, à l'origine, une organisation très modeste. Mais, si nous le voulons bien, d'année en année, comme nos syndicats et nos fédérations, elle prospérera. Et si nous, personnellement, nous n'en retirons pas tous les bénéfices que nous en attendons, ceux qui nous suivront nous remercieront d'avoir déblayé le terrain et préparé un organisme dont ils apprécieront, comme il convient, tous les effets bienfaisants.

« Je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention. J'ai bien marqué que nous venions ici comme des hommes de travail et d'étude, pleins du désir de bien faire, mais pas prétentieux le moins du monde.

« Sachant que nous nous trouvons en face de problèmes ardu, parce qu'ils ne touchent pas simplement à notre corporation, mais à l'organisme même de nos différents pays, nous travaillerons simplement, sans chercher les solutions brillantes et soi-disant définitives, mais en nous efforçant de notre mieux vers une entente plus complète de nos intérêts.

« Ceci dit, je vous demande la permission, avant de terminer, de vous remercier encore tous une fois, pour la juste compréhension que vous avez eue de vos intérêts, et le courage avec lequel vous avez l'intention de les défendre. C'est pour moi la garantie la plus certaine que nous obtiendrons de ce Congrès, tout ce sur quoi nous étions en droit de compter.

« Il ne me reste plus, Messieurs, tant en mon nom personnel qu'au nom des membres du bureau international provisoire, qu'à vous remercier du crédit que vous avez bien voulu faire à notre bonne volonté et à vous prier de bien vouloir suivre immédiatement notre ordre du jour en nommant des scrutateurs et en procédant à l'élection du bureau définitif ».

M. VINAY. — Mes chers collègues, pour permettre à tout le monde de suivre les travaux, lorsqu'un délégué aura parlé en français, quelqu'un traduira ce qu'il aura dit en anglais, et lorsque quelqu'un aura parlé en anglais, quelqu'un traduira en français.

Je passe donc ces quelques lignes à l'interprète, qui va les traduire en anglais pour MM. les Délégués anglais et américains.

III. — *Lecture des décisions prises par le Comité provisoire et confirmation par le Congrès.*

M. GILES. — Nous arrivons au n° 3 du programme. Nous allons vous demander d'approuver ce qui a été résolu par le Comité provisoire.

Mais nous croyons bien faire, avant de présenter aux délégués le programme du premier Congrès international des membres du commerce de l'Épicerie et branches y adhérentes, de donner un aperçu du mouvement qui a abouti aux réunions qui ont lieu en ce moment. L'idée conçue par deux ou trois membres de la fédération des Epiciers du Royaume-Uni, voyait le jour dans un rapport présenté à la conférence de la dite Fédération tenue à Liverpool en 1897. Elle fut soumise au Syndicat du commerce de l'Épicerie française et de suite la proposition de tenir un Congrès international pendant l'année de l'Exposition fut agréée par les membres du bureau, comprenant M. Pierre Vinay, président ; M. E. Laigneau, secrétaire honoraire du Syndicat et M. Mazand, le secrétaire général et éditeur du journal du Syndicat. Après des pourparlers prolongés qui ont duré une année, on a fait un pas en avant à la conférence de la Fédération de l'Épicerie à Londres, où dix délégués de Paris assistèrent, y compris M. Vinay et aussi M. Robert Mitchell Floyd de Boston, Etats-Unis. On nommait, à la conférence, un comité provisoire et un bureau pour discuter les détails nécessaires à la réunion d'un congrès pareil. Evidemment, ces détails exigeaient un travail prolongé et laborieux, et l'on doit de très grands remerciements au comité français d'organisation, dont on trouve les noms sur une autre page, ainsi qu'au comité anglais et aux différents membres du bureau du Congrès pour la peine qu'ils se sont donnée sans répit pendant les derniers mois. Les commissaires de l'Exposition ont de suite adhéré à la demande de nous accorder des salles dans le Palais des Congrès pour nos réunions, et le comité français d'organisation a eu sa tâche facilitée dans une grande mesure par l'impression et la distribution des circulaires et autres matières intéressant le Congrès par les commissaires français. Grâce à cette intervention, tous les consuls et ambassadeurs français, dans les différents pays du monde civilisé, furent tenus au courant de ce Congrès, tandis qu'en Angleterre et en Amérique on a fait son possible par tous les moyens pour inviter les délégués de tous les pays. Pourtant la tâche, en quelques pays, fut rendue difficile par l'absence d'une organisation de l'Épicerie ; malgré tout, on a surmonté ces difficultés dans une certaine mesure et nous pensons que l'on conviendra que, pour un début, la liste imprimée des délégués démontre que le mouvement a reçu un bon accueil. Nous ne saurons évidemment prédire quelle sera la décision du Congrès pour établir une organisation permanente, en sorte qu'elle soit d'utilité et d'intérêt pour notre commerce, mais quel que soit le résultat des délibérations, nous aurons toujours à nous féliciter que l'occasion soit offerte aux membres de notre commerce de se rencontrer pour délibérer sur les moyens de correspondance internationale dans un intérêt réciproque et solidaire. Le but d'une pareille association sera sans doute de publier des informations, d'émettre des avis et en d'autres termes, de relier les membres de notre commerce dans les différents pays pour leur bien réciproque, quand et où leurs intérêts seront menacés et pour le progrès de leurs intérêts réciproques. Dans ce but, nous mettons ce programme entre les mains des délégués

avec l'espoir qu'il sera utile et que les réunions du Congrès réaliseront, au moins dans une certaine mesure, l'idéal de ceux qui en ont pris l'initiative, et aussi que, continuées ou non par la suite, ces réunions seront utiles aux délégués qui y participent, ainsi qu'aux pays qu'ils représentent. (Applaudissements).

M. LAIGNEAU. — Messieurs, vous venez d'entendre l'historique approximatif de ce qui a été fait. Vous avez également cet historique dans l'imprimé français qui est entre vos mains.

Dans leur historique, nos collègues étrangers ont jugé bon de nous complimenter en s'oubliant eux-mêmes. Comme ils ont contribué puissamment au succès de ce Congrès, j'ai cru devoir transformer un peu l'historique. Je vais vous en donner lecture :

« Ce programme, en entier, est similaire à celui élaboré par la Fédération de l'Epicerie du Royaume-Uni, pour faciliter à tous les délégués les indications concernant, non seulement la marche des débats du Congrès, mais aussi les diverses attractions organisées à cette occasion.

« Seul, cet historique du premier Congrès diffère un peu de celui de nos voisins. Nous les prions donc de nous excuser de cette légère transformation, mais nous trouvons trop élogieux les compliments qu'ils adressent au Comité français d'organisation. Certes, nous avons eu pas mal de besogne pour mener à bien cette entreprise, en notre contrée, où il n'existe pas de fédération et où, par conséquent, nos divers syndicats, éparpillés aux quatre coins de la France, manquent de cohésion; mais nous estimons qu'il serait injuste d'oublier la Fédération britannique, ainsi que le trésorier de la Fédération des Etats-Unis d'Amérique qui, de leur côté, nous ont admirablement facilité notre tâche.

« L'idée de ce Congrès international de l'Epicerie et des commerces similaires, le premier qui ait été entrepris, a pris naissance parmi plusieurs membres de la Fédération du Royaume-Uni un peu de temps avant leur Congrès national, tenu à Liverpool en 1897. L'idée fit son chemin rapidement, et une proposition fut apportée devant ce Congrès, par laquelle il était dit que l'on profiterait de l'occasion exceptionnelle qui s'offrait : l'Exposition universelle de Paris en 1900, pour tâcher de grouper les épiciers des diverses nations.

« Cette proposition fut acceptée, et l'année suivante, au Congrès de Dublin, il fut décidé que l'on allait entrer en négociations pour organiser ce Congrès international.

« C'est de cette époque que datent les premiers pourparlers avec le Syndicat de l'Epicerie française.

« Pendant un an, nous échangeâmes avec la Fédération du Royaume-Uni une correspondance suivie, discutant un nombre infini de sujets se rattachant à ce Congrès; lorsque, dans les premiers mois de 1899, nos voisins nous inviterent à profiter de leur Congrès de Londres tenu en juillet, pour envoyer une délégation et asseoir définitivement les grandes lignes du premier Congrès international.

« Le Syndicat de l'Epicerie française y déléguera son président, M. Vinay, et plusieurs membres de la Chambre syndicale : MM. Bise, Etienne, Gailliard, Maucarré, Oury, Vidal, Petit, et son secrétaire général, M. Mazand, De leur côté, nos confrères des Etats-Unis d'Amérique délégueront pour les représenter, M. Robert Mitchell Floyd.

« C'est de cette réunion que sortit le Comité international du Congrès, qui, à partir de ce moment, s'occupa activement d'aboutir.

« Les premières démarches que nous fîmes eurent pour but de nous assurer pour un délai de trois jours la salle des séances du Palais du Congrès, et d'être fixés sur les dates. C'était là le point capital. Avec un homme comme M. le docteur Gariel, chargé de l'importante fonction de délégué principal des Congrès à l'Exposition, la tâche fut aisée : on nous accorda les 13, 14 et 15 juin, époque qui nous sembla le mieux convenir à l'ensemble des Associations.

« Un peu plus tard, dans les premiers jours de décembre, le docteur Gariel convoqua, avenue Rapp, aux bureaux des Congrès, les membres de la Commission d'organisation française pour nommer leur Bureau. Et c'est de ce jour que des milliers de circulaires furent imprimées par les soins du gouvernement français et envoyées à tous nos consuls, vice-consuls, commissaires étrangers, chambre de commerce, maires de toutes les préfectures et sous-préfectures de France, etc., pendant que, de leur côté, les Fédérations du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique faisaient de suite le nécessaire auprès de leurs Associations.

« On ferait un volume avec toutes les réponses qui nous parvinrent. Malheureusement, peu de contrées, à l'heure actuelle, sont organisées en associations, de sorte que la grande majorité des réponses mentionnaient simplement que nos circulaires avaient été remises aux quelques principaux négociants en épicerie de l'endroit où elles étaient envoyées. Evidemment, si un Syndicat avait existé là, les adhésions seraient venues plus nombreuses ; la preuve en est fournie par le résultat obtenu et qui, somme toute, est des plus satisfaisants pour un début.

« Nous espérons donc que de ce premier Congrès international, il sortira d'utiles enseignements pour chacun ; que cette réunion des principales associations étrangères de l'Épicerie nous montrera notre conduite à suivre ; et, espérons-le, se ralliera à la création d'un bureau international, destiné non seulement à ne nous pas perdre de vue, mais aussi et surtout à fortifier nos relations de toutes sortes, si utiles et si nombreuses. C'est toujours le premier pas qui coûte ! Nul doute que nous ne sachions le franchir et aller toujours de l'avant.

« Aussi, terminons-nous en remerciant sincèrement nos confrères du Royaume-Uni pour l'énergie qu'ils ont déployée en cette circonstance, et particulièrement MM. H. Cushen, R.-C. Jarvis, Kellitt, S. Shirley, Findlater, Duke Dyke, Collings, Norris, Collis Clark et combien d'autres ! qui, secondés par leur infatigable et dévoué secrétaire, M. A.-J. Giles, auront contribué à la réussite de ce Congrès. N'oublions pas non plus M. R.-M. Floyd, le trésorier de la Fédération des Etats-Unis, secondé par MM. Finley Acker, Hanson, Raber, Dohme, Whittelsey, etc., qui ont fait tout leur possible pour être représentés dignement à Paris.

« Nos amis de Russie et de Suisse ont aussi tenu à être des nôtres, nous les en remercions de tout cœur.

« Quant aux divers Syndicats de notre belle France, nous avons le ferme espoir que de ce jour nous n'en resterons pas là. Le Mans, Marseille, la Marne, Amiens sont venus à nous franchement. Merci. Et que leur exemple soit suivi sans arrière-pensée, sinon celle de travailler pour notre bien général.

« J'ai omis là quelques syndicats ; ce sont l'Union des épiciers en détail le Commerce du gros, et les représentants. Ils sont compris moralement dans nos remerciements, ayant été des nôtres dès la première heure.

« On va vous demander de sanctionner maintenant le bureau formé entre l'Angleterre, les Etats-Unis et la France.

« Nous vous prions de nous faire savoir si vous approuvez ce qui a été fait, et le bureau tel qu'il a été constitué ainsi. »

M. VINAY. — Il n'y a pas à préjuger les dispositions que prendra le Congrès à l'égard de son bureau.

Lorsque votre bureau a été constitué pour la première fois, il y avait des éléments, qui sont aujourd'hui présents au Congrès, qui n'en faisaient pas partie; nous n'avions pas notamment, de délégués du Canada et de la Suisse.

Or, un bureau international doit contenir, dans une proportion quelque, les éléments de chaque pays.

Dans ces conditions, je vous demanderai, avant de suivre l'ordre du jour, si vous n'avez pas d'autres propositions à faire, de nommer des scrutateurs d'abord et d'élire votre bureau ensuite.

... Nos amis les Anglais, qui ont une grande habitude des discussions syndicales, désirent que, par un vote, on approuve les décisions prises par le Comité d'organisation provisoire; en un mot, que vous déclariez que le Comité n'a rien fait que ce qu'il devait faire dans l'intérêt de la corporation tout entière.

(Approbation unanime est donnée aux opérations du Comité.)

IV. — *Lecture des dispositions financières.*

M. VINAY. — A propos de l'article 4, comme depuis que les congressistes étrangers sont arrivés, nous avons été perpétuellement dehors, on vous demande d'attendre à demain pour examiner cet article. A l'issue de la séance d'aujourd'hui, nous nous réunirons et nous vous présenterons les comptes demain.

V. — *Election des scrutateurs.*

M. VINAY. — Voulez-vous être assez aimables pour désigner parmi vous trois membres.

Cette fonction revient en général aux plus jeunes, ce qui est à la fois un avantage et un inconvénient.

Sont nommés scrutateurs : MM. Santarsiero, Georget et Pékins.

VI. — *Election du Président.*

M. LAIGNEAU. — Pour suivre l'ordre du jour, nous allons procéder à l'élection du Président. Le Président actuel du Congrès étant au bureau lui-même, ne peut se proposer à vos suffrages.

Je vous propose, au nom du bureau et du Comité international, de nommer Président du Congrès, M. Vinay, Président du Comité international.

M. Vinay est nommé président du Congrès, à l'unanimité et aux applaudissements de l'Assemblée.

M. VINAY. — Mes chers collègues, je ne vous retiendrai pas une seule minute. Je vous dirai simplement du fond du cœur : merci.

Vous savez les efforts que nous avons faits pour arriver à ce premier petit résultat. Nous espérons le rendre meilleur et plus profitable pour

la corporation grâce à votre concours qui ne nous fera pas défaut, nous en sommes persuadés.

Encore une fois merci, et tout de suite au travail si vous le voulez bien.

VII. — *Election des Vice-Présidents.*

M. LE PRÉSIDENT. — Le premier vice-président a été, dans le bureau d'organisation M. Cushen, Président de la fédération anglaise. Si, comme je le pense, personne ne voit d'inconvénient à ce qu'il demeure notre vice-président, je vous demanderai de voter pour lui immédiatement.

M. Cushen est nommé premier vice-président du Congrès.

M. CUSHEN remercie le Congrès de l'honneur qu'il lui fait en le nommant son vice-président. Il remercie aussi M. Vinay des compliments qu'il lui a adressés. « Tout le monde veut causer, et quand on ne peut causer le premier, on est content d'être le second. »

Il fait observer que, de toutes les nations du monde c'est l'Angleterre et l'Amérique qui prennent le plus de marchandises à la France.

« Le commerce rapproche les différents pays plus que ne le font les forces militaires et navales. Le commerce rend tous les pays solidaires par les intérêts.

« Non seulement on a des droits et des devoirs vis-à-vis les uns des autres ; mais on a beaucoup de devoirs à l'égard du public. Mieux on le sert, mieux on est servi. Et on arrive ainsi à créer des liens entre tous les peuples. »

M. LE PRÉSIDENT. — On nous présente, pour remplacer M. Scherer, qui ne peut continuer à remplir les fonctions de vice-président, la candidature de M. le colonel Floyd, qui est absent aujourd'hui, mais qui aura toujours, en Amérique, le temps de s'occuper activement et complètement des intérêts du Congrès.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, comme les différentes parties du monde doivent être représentées dans notre bureau, je mets sa candidature aux voix.

M. Robert Mitchel Floyd est nommé vice-président du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. Notre fédération s'étant agrandie par des pays qui sont venus se joindre à nous, nous vous demandons de nommer comme troisième vice-président M. Winkler, Président du Syndicat des épiciers en détail de Genève.

M. Oscar Winkler est nommé vice-président.

M. WINKLER. — Je vous remercie de l'honneur que vous nous faites de nommer le Président de notre Société comme Vice-Président du Congrès. Quoique la Suisse soit un petit pays et notre Société une petite Société, nous ferons quand même notre possible dans l'intérêt général. (Applaudissements.)

VIII. — *Election du Trésorier.*

M. LE PRÉSIDENT. — Le trésorier, jusqu'à ce jour, dans la commission d'organisation, était le colonel Floyd. Vous l'avez nommé vice-président. Je viens vous demander, tant en mon nom personnel qu'au nom de la fédération anglaise, de reporter vos voix sur M. Findlater, de Dublin. Il a l'avantage de parler non seulement l'anglais, mais le français. Il a été pour

nous un hôte exquis lorsque nous avons été à Londres, et je ne saurais trop le remercier ici publiquement du charme avec lequel il nous a fait passer les quelques jours que nous sommes restés près de lui.

M. FINDLATER. — Je vous remercie bien, Messieurs. Je comprends le français, mais je le parle mal. Il y a si longtemps que je l'ai appris.

Je ferai aussi bien que possible; je ferai de mon mieux.

J'aime beaucoup la France. Je veux dire, Messieurs, que je ne suis pas tout à fait anglais: je viens de l'Irlande, et il y a toujours eu entre l'Irlande et la France beaucoup d'amitié. (Vifs applaudissements.)

Je vous remercie encore.

IX. — *Élection du Secrétaire général.*

M. LE PRÉSIDENT. — Il nous reste à nommer le secrétaire général.

M. Giles ici présent, s'est, au Comité, jusqu'à ce jour, occupé de ses fonctions avec tant d'ardeur, de dévouement et de compétence, que je croirais vous faire injure presque en vous demandant de voter pour lui. Cependant, je le fais pour accomplir un usage.

M. Giles est nommé secrétaire général.

M. GILES. — Je vous remercie. Je ne sais pas assez de français pour vous en dire plus.

X. — *Élection du Secrétaire correspondant.*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande maintenant de nommer notre secrétaire français, M. Laigneau, qui a, lui aussi, rempli ses fonctions avec ardeur et dévouement. Je vous prie de lui maintenir votre confiance en votant pour lui.

M. Laigneau est nommé secrétaire.

M. LAIGNEAU. — Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu me nommer secrétaire avec M. Giles. Je suis en bonne compagnie. M. Giles a une expérience hors ligne pour mener ces affaires.

Je n'ai pas à vous en dire davantage. Vous pouvez être certains qu'avec lui, nous ferons tout notre possible non seulement pour concilier certains intérêts, mais pour défendre nos intérêts généraux.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne me reste plus qu'à soumettre à votre approbation le Comité international qui continuera à exister :

MM. Finley Acker, Philadelphia, U. S. A.
F.-G. Hanson, Minneapolis, U. S. A.
W. Findlater, M. A., Dublin, Ireland.
J. Kellitt, J. P., Liverpool, England.
Councilor S. Shirley, Bristol, England.
Councilor R. C. Jarvis, Birmingham, England.

Nous vous demandons d'y ajouter :

M. Geoffrion, président de la Chambre de Commerce de Montréal.

Pour la partie française, nous vous demandons de nommer tous ceux qui font partie de la Commission d'organisation et qui ne font pas partie du bureau :

MM. Quillet, Aubouin, Duprest, Mazand, Petit, Vollard, Gailliard, Fortin, Arnou, Bise, Bottet, Breton (Nanterre), Breton (Paris), Chaine,

Depinoix, Dramard, Etienne, Lamy, Lebœuf, Lelong, Lours, Marmion, Maucarre, Paul Moreau, Oury, Salavin, Vidal.

Nous sommes nombreux, mais vous savez vous-même que, étant données nos occupations, quand nous nous réunissons, nous nous rencontrons fort peu. Si cette liste vous semble importante, je vous demanderai cependant de la nommer. Nous serons bien heureux de trouver des bonnes volontés en nombre suffisant pour travailler quand nous en aurons besoin.

Nous soumettons à votre approbation les noms que nous venons de vous faire connaître, tant pour la partie française que pour la partie étrangère. (Approuvé.)

XI. — *Fixation de l'année du prochain Congrès.*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande de remettre cette question après l'étude de la question IV du programme de demain : « Crédit d'un bureau central de renseignements internationaux pour la corporation de l'épicerie ». Cette création entraînera quelque discussion.

XII. — *Lieu de la prochaine réunion.*

M. LE PRÉSIDENT. — Le n° 12 est dans la même situation. Il faut savoir l'époque du Congrès pour savoir où nous nous réunirons.

XIII. — *Cotisations pour les Associations.*

XIV. — *Cotisations pour les membres individuels.*

M. LE PRÉSIDENT. — C'est exactement la même chose.

XV. — *Devra-t-on imprimer le compte-rendu, et dans l'affirmative, à quel prix conviendra-t-il de le vendre ?*

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une autre question.

Vous savez que l'organisation officielle de l'Exposition met à notre disposition un compte-rendu sommaire des travaux du Congrès. Ce compte-rendu permettra de savoir ce qui aura été décidé, mais il ne donnera pas à chacun tous les renseignements nécessaires, et il ne permettra pas de connaître dans toute leur étendue les travaux des congressistes.

Il a été décidé, sauf votre approbation, que les Anglais, par l'intermédiaire de M. Giles, produiraient un ouvrage aussi complet qu'ils le voudraient, dans lequel les rapports seraient traduits et imprimés.

Nous, Français, nous ferons probablement de même, et comme nous le ferons par l'organe de nos journaux, cela nous coûtera fort peu.

Je ne crois donc pas que cette question doive nous retenir longtemps, puisque cela ne doit pas entraîner de dépense particulière.

La seule question qui se poserait serait le tirage à part en brochures, pour ceux qui voudraient conserver les délibérations du Congrès. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous traiterons cette question ultérieurement, entre nous.

M. GAILLARD. — Je considère que nous devons faire le nécessaire pour faire rayonner, par une brochure, les travaux qui auront été faits pendant le Congrès. Le journal, qui est une simple feuille de papier, ne se conserve pas ou peut s'égarer, tandis qu'une brochure sera conservée comme sou-

venir, et nous pourrons constamment y puiser les renseignements dont nous aurons besoin.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette proposition n'est pas contraire à celle que je faisais. Nous ferons, pour nous, Français, ce que nous pourrons et ce que nous voudrons. Si nous voulions faire un travail qui fut destiné à tous les congressistes, il serait considérable, puisqu'il devrait être à la fois traduit en français, en anglais et en russe. Chaque pays s'en occupera pour son compte particulier. Nous prendrons, au point de vue français au sujet de la forme que devrons adopter, la disposition qui nous semblera la meilleure.

J'appuie donc la préposition de notre ami Gailliard, pour le moment où nous discuterons cela entre nous.

(Une discussion a lieu entre les délégués anglais sur la même question).

M. LAIGNEAU. — Cette discussion a eu lieu simplement entre nos frères anglais. Un membre de la fédération a fait observer que le prix qu'on proposait était trop élevé. Un délégué de Manchester a proposé le prix de 60 centimes, soit 6 pences... Il y a une petite concurrence que l'on ne peut empêcher.

Le secrétaire de la fédération fait observer que si l'on fait quelque chose pour le Congrès, ce sera d'abord nous qui le ferons. Cela n'empêchera pas la fédération anglaise si elle veut avoir un volume, d'en faire un, mais cela émanera de l'initiative privée.

M. ETIENNE. — Je voudrais dire deux mots au sujet de la composition du Comité

Il pourrait sembler que l'on a omis de désigner un Russe pour faire partie du Comité international.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils ne sont pas là.

M. ETIENNE. C'est justement l'observation que je voulais faire.

M. LE PRÉSIDENT. — Les délégués russes sont arrivés, paraît-il ; mais les charmes de la ville de Paris ont été pour eux tellement puissants qu'ils n'ont pas trouvé, jusqu'à présent, le moyen de nous rejoindre. Il faut espérer qu'avant la fin du Congrès ils auront trouvé le moment de venir.

Je vous rappelle que ce soir il y a réception au palais des Indes et de Ceylan, au Trocadéro. Il y a ici des cartes d'invitation à votre disposition ; je vous prie de vous en munir.

Tous ceux qui voudront venir seront bien reçus.

La séance est levée à une heure de l'après-midi.

Banquet offert par MM. J.-A. Sharwood et Cie et Lever et Cie Ltd.

A sept heures, au restaurant Lyonnais, un grand banquet réunissait les délégués anglais et américains et trois délégués français, MM. Aubouin, représentant M. Vinay, président, empêché, Laigneau, secrétaire général du Congrès, et Mazand, secrétaire général de l'Epicerie française. Il était offert par les maisons J -A. Sharwood et Cie Ltd, les grands fabricants de condiments, de Londres, et Lever Brothers Ltd, de Port-Sunlight, les grands fabricants de savons,

connus du monde entier. On se souvient que MM. Lever ont amené récemment à Paris deux mille ouvriers de leurs usines à qui ils désiraient montrer l'Exposition.

Réception intime et cordiale, chère exquise, service parfait. M. et Mme Sharwood faisaient les honneurs de la table, en compagnie de M. et de Mme Macchi, représentants de la maison Lever.

Nous les remercions mille fois de leur amabilité à notre égard.

Au dessert, les santés de la reine d'Angleterre et du président de la République furent portées, et tout le monde chanta debout le *God save the Queen* et la *Marseillaise*.

M. Aubouin, au nom du Congrès, remercie en quelques mots nos amphitryons de leur amabilité. MM. Sharwood et Macchi, en termes excellents, portent la santé de leurs convives et de la France et disent combien ils ont été heureux de pouvoir les réunir.

Cette charmante réunion nous a permis de constater combien nos voisins sont respectueux de leur gouvernement et unis entre eux.

C'est peut être tout le secret de leur force : et nous ferons bien parfois de prendre modèle sur eux.

Réception des Congressistes au Palais des Indes

A 9 heures, les commissaires généraux anglais, des sections britanniques, indiennes, singaliennes et coloniales recevaient tous les congressistes au Palais des Indes, au Trocadéro.

Ces messieurs, entourés de serviteurs indiens en costume pittoresque et luxueux, recevaient leurs invités et leur souhaitaient gracieusement la bienvenue.

Nous avons entendu un speech très éloquent de M. Cushen ; puis M. Aubouin, en termes excellents, adresse, au nom des délégués français, ses remerciements à M. A. P. Inglis, consul général britannique et aux commissaires des sections coloniales britanniques. Le speech de M. Cushen avait été suivi du chant national anglais : la *Marseillaise* salut l'allocution de M. Aubouin : ainsi le veut la coutume anglaise.

Chacun se répand ensuite dans les salons splendidelement illuminés ; jusqu'à minuit nous avons goûté les charmes d'une soirée splendide, en dégustant des boissons exquises, aux accents de deux excellents orchestres.

Les délégués français ont été très sensibles à l'honneur qui leur était fait ; nous nous faisons un plaisir de leur servir d'interprètes auprès des organisateurs de cette brillante réception, qui laissera un souvenir agréable à tous ceux qui y ont assisté.

Jeudi 15 Juin

Deuxième jour du Congrès. — Pose de la première pierre de l'Immeuble syndical. — Réception des congressistes par le bureau du Conseil municipal.

I. — Travaux du Congrès

La deuxième séance du Congrès est ouverte, le 14 juin, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Pierre Vinay, président.

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers collègues, nous avions rendez-vous pour dix heures du matin ; il est dix heures, et bien que nous ne soyons pas au complet, nous allons commencer. J'éprouve une satisfaction à voir qu'il n'y a pas que nous qui soyons fatigués par les travaux du Congrès : nos amis étrangers qui étaient en grand nombre à la première séance, aujourd'hui ont trouvé assez de charmes à Paris pour rester à le visiter.

Je m'excuse de n'avoir pu assister à la fête donnée par le Comité anglais. J'en ai été, à mon grand regret, empêché. Je tiens cependant à remercier la Fédération anglaise, parce que tous ceux qui sont allés à cette fête n'ont pas tari d'éloges sur le plaisir qu'ils y ont éprouvé. J'adresse donc des félicitations et des remerciements à la Fédération anglaise pour cette fête. (Applaudissements.)

Nous n'allons pas, dès le début de cette séance, traiter les articles que nous avons négligés hier, au point de vue de la date et du lieu de réunion du prochain Congrès. Nous allons suivre l'ordre du jour d'une façon régulière. Nous remettrons à demain toutes ces questions que nous discuterons quand nous nous connaîtrons davantage.

La parole est à M. le Conseiller Shirley, de Bristol, pour traiter la question suivante :

Existence d'un intérêt commun sur beaucoup de sujets entre les membres du commerce de l'Épicerie et les branches y adhérentes dans tous les pays

Rapport de M. le Conseiller SHIRLEY

En présence de l'assemblée magnifique que j'ai devant les yeux, il paraît à peine nécessaire d'indiquer à mes auditeurs que cette réunion est justifiée par maintes raisons ; pourtant, si on ne les indique point, beaucoup de monde pourrait croire que les membres du commerce de l'épicerie et industries similaires n'avaient aucun motif de se réunir pour discuter leurs intérêts communs. Je me permets donc de faire quelques observations pour élucider la cause déterminante de notre réunion d'aujourd'hui. Je crois que l'existence même de cette splendide Exposition, avec sa grande agglomération d'exposants de produits alimentaires de toutes les parties du monde, démontre clairement que, comme distributeurs de ces produits, il est intéressant non seulement de mieux nous connaître les uns les autres, mais que nous avons également intérêt à connaître les pays d'origine des produits en question : bien que chaque portion de l'Exposition soit pleine d'intérêt et que ses détails soient très instructifs, notre Congrès doit s'occuper plus particulièrement des bâtiments situés près la salle des Fêtes,

où sont placées les classes de l'alimentation. Mais à part cette considération générale, je trouve un autre témoignage de notre intérêt commun en étudiant le programme préparé pour ce Congrès.

Les divers sujets qui y trouvent place, avec la mention que sur chacun, des rapports seront lus par des membres de notre commerce venant de chaque pays du globe, ici représentés, prouvent que ces questions ont un intérêt général, et je me plaît [à croire que l'étude de ces différents problèmes fournira encore des preuves à l'appui de mon dire. En outre, je soutiens qu'avec le développement merveilleux des moyens de communication entre toutes les parties du monde civilisé et l'échange qui s'ensuit de produits différents, des questions ont surgi touchant la manipulation, l'achat et la distribution des marchandises sur lesquelles il est d'une importance capitale que nous discutions. Un exemple : la question à discuter sous la rubrique V. *Etude comparative de toutes les lois et règlements visant la falsification des denrées alimentaires*. Nous constatons que dans les Etats-Unis, où chaque Etat a sa propre loi, on essaie actuellement de réunir toutes ces lois dans une loi nationale, et les détails que l'on débat avec tant de vigueur là-bas ressemblent à s'y méprendre aux détails identiques qui ont soulevé des débats contradictoires d'une chaleur extrême au Royaume-Uni, l'année dernière, quand une révision partielle et nouvelle de nos lois existantes fut ordonnée. En Allemagne, en France et dans les colonies australiennes, on nous donne à entendre qu'il y a maints griefs sur le même chapitre. Je ne regarde pas ces choses comme étant de ma compétence, vu que l'on va lire trois rapports s'y référant et faits par des personnes qui connaissent mieux ce sujet à fond que moi. J'y fais allusion uniquement pour démontrer que les épiciers en détail y sont grandement intéressés et qu'on devra les ménager. Un autre exemple se trouve à la question 7 : elle a trait principalement à la question des employés qui aident l'épicier dans la distribution de ses marchandises. On constate, dans tous les pays, que dans notre industrie en particulier, sans tenir compte des autres, il y a un désir manifeste de la part des patrons de traiter ceux qui les servent d'une façon juste et équitable, et c'est un fait établi que tout le monde reconnaît que l'intérêt montré par le patron envers ses employés est très grand et bien utile : il est incontestable que la comparaison des conditions et méthodes de l'embauchage dans les différents pays provoqueront des renseignements de valeur qui nous aideront à améliorer les systèmes en vigueur. On m'assure qu'à Paris, la Société à la tête de laquelle est notre digne président possède l'un des meilleurs bureaux de placement de notre commerce, et l'expérience acquise dans ce bureau pendant cinquante années aura une valeur inestimable pour ceux des autres pays.

Pour donner un autre exemple, il y a un sujet à l'étude, sous le n° VIII, que j'estime être, selon les différents journaux de métier que j'ai parcourus, d'une importance capitale. Il s'agit de l'extension de ce que l'on peut appeler les grands magasins, avec leurs diverses ramifications qui sont dispersées par tout le pays et dirigés par les associations anonymes qui ont des clients partout.

En Angleterre, ces maisons occasionnent beaucoup de soucis, aux petits détaillants surtout ; ils craignent même pour leur existence. On m'affirme qu'en Allemagne de pareilles entreprises ont donné lieu à des lois spéciales. Aux Etats-Unis, le développement de ces magasins paraît avoir été même plus important que chez nous, et en France il y a des maisons similaires et, en chaque cas, l'effet sur l'esprit du détaillant est le même. Dans ce

Congrès, le petit détaillant est autant représenté que le grand et ce sera d'une importance capitale pour le Congrès d'apprendre les vues des deux sections et d'entendre leurs opinions sur leurs projets probables.

Une autre question, qui pourtant ne figure pas sur le programme, est celle des heures de travail. Depuis plusieurs années, dans le Royaume-Uni, ce sujet a été vigoureusement discuté et les partis politiques furent d'accord sur ce point, qu'il fallait régler ce problème législativement ou non. Ce n'est ni le temps ni le lieu d'exprimer une opinion sur le mérite des deux opinions, quoique la question ait une grande importance. On m'affirme qu'en certaine de nos colonies australiennes on a élaboré des lois sur ce point : il est regrettable que nous n'ayons point des représentants de ces pays parmi nous pour nous donner les éclaircissements nécessaires sur les résultats de cette législation sur leur commerce. Je ne sais pas si ce sujet intéressera beaucoup les autres pays, mais probablement quelques membres ici présents voudront bien nous éclairer là-dessus.

On trouve un autre exemple de nos intérêts communs dans ce fait déjà indiqué, que nous tirons nos denrées de toutes les parties du monde, et il en découle qu'une grande proportion des dites marchandises sont produites sous des lois différant sensiblement de celles des lois des pays où on les vend. Quelquefois même, cela mène à une interruption de la vente, comme cela s'est vu, je crois, en Allemagne et en France, tandis que, même en Angleterre, le pays du libre-échange, on a déjà essayé d'interrompre la vente de certains produits importés.

Il est vivement à souhaiter pour les différents négociants qu'ils aient les moyens de se procurer des renseignements sur les produits des différents pays. Beaucoup de marchandises françaises, vendues en Angleterre, auront un écoulement plus suivi, si le détaillant est mieux en rapport avec ceux qui les produisent et avec ceux qui, en France, peuvent se les procurer.

Enfin, il est clair que mieux on se connaît, mieux l'on s'entend. En Angleterre on dit : « Deux hommes du-même métier ne s'entendent jamais ». Ce proverbe a été démenti par la création des associations d'Épicerie, grâce auxquelles les hommes, jadis étrangers, ont été mis en rapport ; une meilleure entente a été établie, un sentiment d'amitié a été engendré et il s'est ensuivi un respect et une estime mutuels.

Ce qui s'applique à une localité s'applique à tous et ainsi de tous. Que les épiciers anglais apprennent à connaître ceux de France, les Allemands les deux, que ceux des Etats-Unis soient en rapport avec ceux de l'Europe et que nos confrères des colonies éloignées soient mis en présence par des moyens comme ce Congrès et nul doute qu'un lien commun de camaraderie et de sympathie ne se forme infailliblement, ce qui justifiera le dicton d'un poète anglais, qui a justement appelé notre commerce « la Fédération du monde ».

S SHIRLEY.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de passer à l'article suivant, je me permettrai de regretter que ce remarquable travail n'ait pas été traduit d'avance. S'il l'eût été, la discussion eut été plus facile.

Vous voyez qu'en Angleterre, comme en Allemagne, la question de l'accumulation des grands capitaux dans les grands magasins, existe comme chez nous. Les détaillants souffrent énormément et tendent à disparaître, si on ne leur tend pas la main.

Le deuxième point sur lequel je veux appeler votre attention est la limitation des heures de travail. M. le conseiller Shirley nous a demandé si

cela nous intéressait. Certainement : puisque à l'heure actuelle, on en parle souvent au Parlement.

Ce qu'on pourrait retenir de ce qu'il nous a dit, c'est que la limitation n'a chance d'arriver que si elle est internationale, de façon qu'un pays ne soit pas dans une situation inférieure, et que le prix de la main-d'œuvre soit le même dans tous les pays du monde.

M. FIERFORT. — Je crois traduire la pensée de tous en disant que nous ne pouvons qu'approver ce travail qui milité en faveur de l'établissement d'un bureau international défendant et propageant nos idées selon les lois qui existent dans chaque pays. C'est la consécration du bureau international, c'est son établissement, qui viennent d'être plaidés en termes parfaits.

J'ai été aussi intéressé d'apprendre — car je l'ignorais — que les Coopératives, que ces Sociétés qui produisent tant de mal, en font autant en Angleterre qu'en France. Je croyais qu'au contraire elles étaient bien vues chez nos voisins. Je vois que le mal est partout. Les Coopératives sont ennemis du petit commerce et je serai heureux si le bureau international arrive à faire l'union contre ce mal qui devient général.

M. LE PRÉSIDENT. — La Fédération anglaise propose, avant de discuter les travaux qui nous sont lus, de commencer par remercier leurs auteurs. C'est une marque de courtoisie qui est dans les usages anglais.

Je soumets à votre vote des remerciements à M. le conseiller Shirley.
(Adopté)

Etude des meilleurs moyens à employer pour défendre le commerce de l'Epicerie de détail menacé dans tous les pays

Rapport de M. LAIGNEAU, secrétaire général du Congrès

Avant de discuter les meilleurs moyens de défense, peut-être est-il mieux d'exposer quels sont les adversaires que nous trouvons devant nous.

Adversaires irréductibles. Non pas parce qu'ils vendent nos produits, mais parce qu'ils suivent une autre voie, et que sous le fallacieux prétexte de philanthropie ou de capital, ils trouvent le moyen, eux le nombre, de se soustraire aux charges qui pèsent si lourdement sur l'individu qui fait acte de commerçant.

Il y a là quelque chose d'illogique au premier chef, surtout quant au principe de l'égalité devant la loi; et si la loi est mal faite, si elle est injuste, choses dont commencent à s'apercevoir nos législateurs, qu'on la refonde de façon à permettre à l'individu de se développer librement, suivant ses capacités, sans jeter sur sa route des obstacles qu'il lui est difficile de franchir avec les lois actuelles.

Notre commerce, on pourrait dire la généralité des commerces, est menacé en France de plusieurs côtés à la fois; par les Sociétés coopératives, les économats, les grands bazars, quelques gros négociants et les marchands ambulants.

Voyons brièvement ce que nous avons à leur reprocher :

1^o Aux Sociétés coopératives, qui ne sont uniquement que des Sociétés commerciales, nous disons : « Pourquoi restez-vous en dehors des charges auxquelles nous participons : des risques, des inspections, des diverses formalités auxquelles nous sommes assujettis ? » « Pourquoi ce qui est bon pour nous, ne le serait-il pas pour vous ? »

2^o Est-il bien nécessaire de parler des économats ? Leur suppression pure

et simple étant décidée pour une époque peu éloignée et ne laissant aucun doute à personne, pas même aux intéressés. En effet, il est incompréhensible que sous un régime de liberté on tolère en France, ce qui n'est pas admis ailleurs, comme pouvant influer sur les relations du capital et du travail;

3º En ce qui concerne les grands magasins qui, autrefois, étaient devenus puissants par suite de l'intelligence et du travail d'un homme commerçant, en général, sur une spécialité définie, ils se sont transformés en de véritables bazars, englobant ainsi un nombre considérable de professions : la nouveauté, l'épicerie, la quincaillerie, etc. Leurs impôts, leurs patentnes sont infiniment moindres que ceux des simples commerçants, alors qu'ils devraient être, non seulement égaux, mais supérieurs, vu les multiples commerces qu'ils se trouvent à exercer;

4º Pour quelques gros négociants qui ne craignent pas de concurrencer les détaillants en tondant des dépôts dans divers endroits, il faut en faire notre affaire. Ceux-là se placent d'eux-mêmes sur notre route;

5º Quant aux déballeurs, aux marchands ambulants, ils sont la plaie de la banlieue et de la province. Leur « raison sociale » est sans doute plus forte que celle des municipalités où ils passent puisqu'ils trouvent moyen d'opérer en plein jour, et sans risques. Ces nomades, sous le couvert d'une patente dérisoire, vont de ville en ville, annoncés par des circulaires décélant pour l'œil exercé, l'escroquerie, le vol organisé. Au moyen d'une pièce de monnaie versée à la mairie, ou quand ils ne le peuvent d'un pourboire à un concierge quelconque, ils obtiennent de mettre le pays en coupe réglée.

Pendant ce temps-là, l'honnête commerçant qui appartient à la grande famille de la cité, est obligé d'assister impassible à ces faits honteux.

Ce genre à part de négociant est des plus dangereux, aussi bien sous le rapport de la moralité que des produits défectueux qu'ils vendent; produits qui sont comme eux : le rebut de toutes les nations;

6º Il y a bien aussi les trusts, inconnus à l'heure actuelle chez nous, et dont souffrent terriblement nos confrères des Etats-Unis d'Amérique; peut-être sera-t-il utile de s'en occuper sérieusement avant qu'ils ne cherchent à s'implanter en France, car toute contrée protectionniste est, pour ce système néfaste d'accaparement, un terrain préparé d'avance.

Voilà donc exposés brièvement les « irréguliers » en présence desquels la corporation de l'Epicerie en France se trouve placée.

On remarquera que nous ne sommes pas les seuls à souffrir de tous ces maux, que les Iles Britanniques, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, etc., en ont leur bonne part.

En Angleterre, l'épicier en général n'est pas d'avis de s'occuper bruyamment des Sociétés coopératives. Il trouve qu'en parler trop, c'est leur faire une réclame gratuite; il préfère les surveiller de très près quant aux prix de vente et généralise le plus possible le système de la vente au comptant. Il ne craint pas non plus la lutte quant il s'agit d'élections, et nombreux sont ceux qui appartiennent aux Conseils de comité, aux Conseils municipaux, aux divers Conseils s'occupant des églises, des écoles, etc.

En Ecosse, c'est le contraire; l'épicier fait du bruit, beaucoup de bruit, et je ne crois pas qu'il améliore sa situation. Il impose aux manufacturiers, aux commerçants de gros de le fournir et non les coopératives; il pousse même l'exigence jusqu'à l'obliger de renvoyer tout ouvrier qui ferait ses emplettes dans ces Sociétés. J'ajoute que les tribunaux ne partagent pas cette manière de procéder. En cette contrée où les économats

ne sont pas admis, toute pression sur l'ouvrier à ce sujet, en cas de renvoi, est justiciable des tribunaux.

En Irlande, on parle peu des coopératives ; elles n'ont pour ainsi dire pas encore traversé le détroit.

En Allemagne, qu'il s'agisse de coopératives ou de grands magasins, le Gouvernement les surveille de près. Le détaillant est l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics ; on n'admet pas sa suppression.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, si l'épicier est d'accord pour combattre les trusts ouvertement, il est assez difficile de définir quels sont ses autres griefs, attendu qu'il n'existe pas encore d'unification commerciale entre les divers Etats.

Maintenant, le plus difficile commence avec « l'étude des meilleurs moyens à employer pour nous défendre ».

Le premier en même temps qu'un des plus importants, consiste tout simplement à créer dans tous les départements des syndicats d'épicier.

En effet, alors que les bouchers, les boulanger, les marchands de vins, les employés et les ouvriers ont des associations aux quatre coins de la France, il est presque honteux de voir que notre corporation, aussi importante dans son ensemble, en compte si peu. J'ajoute que ce qui peut le plus nous frapper, c'est de constater qu'il y a des villes, et en grand nombre de 50.000, de 80.000 et même de 100.000 habitants qui ne comptent aucun syndicat d'épicier.

Il faut espérer que de ce Congrès il sortira un enseignement dans cette voie, et que dans l'avenir nous aurons pour nous appuyer auprès de nos législateurs, le concours de toutes nos associations.

Il y a là un intérêt capital pour la lutte entreprise dans le but de faire cesser la situation privilégiée dont jouissent les coopératives.

Il serait à désirer qu'en certaines circonstances, nous montrions un peu moins de timidité. Je sais que la tâche est ingrate, mais elle est nécessaire il s'agirait tout simplement de pénétrer dans les Assemblées municipales, dans les autres ensuite. Ce que j'entends dire se résume à ceci : qu'une simple unité suffit souvent à éclairer une Assemblée sur certaines questions et peut lui éviter de commettre des maladresses. Plus d'un parmi les nôtres, pourrait certainement rendre des services et remplir dignement ces fonctions dans la ville où il est fixé.

Puis d'un sourira peut-être à cette manière de nous défendre ! Mais, à bien y réfléchir, je la considère comme des plus importantes, comme le premier jalon d'une fédération de l'Epicerie lorsque nos syndicats seront assez nombreux.

Le second moyen est plus délicat, il concerne nos fournisseurs. Classons-les, si vous le voulez bien en trois catégories : celle de nos adversaires, celle des indifférents et celle de nos amis.

Les premiers sont peu nombreux. Ils favorisent les coopératives et les économats, de même qu'ils fondent des maisons de détail en divers endroits. Les seconds sont en plus grand nombre ; nous ne pouvons que le regretter. Pour eux, les affaires sont les affaires ; peu leur importe d'où elles viennent ; une coopérative ou un détaillant, c'est le même chose. Qu'ils prennent garde ! Un jour viendra où les Sociétés de consommation chercheront à produire et à se passer de leurs services ; ça fait partie de leur programme. Quant aux derniers, à nos amis, par bonheur ils sont les plus nombreux.

Il importe donc au commerce de détail de ne traiter ses affaires qu'avec les maisons qui partagent ses sentiments, et de répudier énergiquement ceux

qui se posent d'eux-mêmes comme nos adversaires, et que j'ai classés dans la première catégorie. Les autres viendront d'eux-mêmes à nous, peut-être lentement, mais ils y viendront un jour.

Ce n'est donc pas en faisant du tapage que nous obtiendrons des résultats satisfaisants, mais bel et bien en serrant de près cette question où les intérêts du gros et du détail sont liés.

Le troisième moyen ne concerne que nous seuls, détaillants. Par nous-mêmes, nous nous faisons beaucoup de tort, et c'est contre quelques mauvaises habitudes, dont profitent les Sociétés, qu'il nous faut réagir.

Il faut bien se pénétrer de ceci, que ce qui était possible il y a vingt ans ne l'est plus de nos jours ; qu'il est nécessaire de réduire les heures de travail, ainsi que de généraliser la fermeture le dimanche vers une heure, pendant la belle saison.

Il faut aussi supprimer cette funeste habitude de la gâche et des primes, dont une des déplorables conséquences est de conduire le commerçant à vendre des produits inférieurs et à s'aliéner le meilleur de la clientèle.

Et que dire de cette manie de nombreux épiciers qui se transforment en bazars alimentaires ! Pour vendre des primeurs, de la volaille, de la charcuterie, etc., on a délaissé les produits que nous avions coutume de manipuler par nous-mêmes, et le résultat est tel, que des quantités d'employés ne sont plus aptes à distinguer les différentes qualités de ces produits, pas plus qu'à faire un paquet proprement.

Si nous savons nous corriger de ces mauvais errements, si nous savons faire un effort sur nous-mêmes, sans nous occuper des récalcitrants, car nous en aurons toujours, pour remonter ce courant en hommes résolus, nous aurons plus fait pour nous défendre dans nos quartiers ou dans nos localités, et y maintenir la clientèle, que par n'importe quel autre moyen.

Je sais que le mauvais exemple vient d'en haut, des détaillants les plus importants, mais j'estime que ce n'est pas une raison suffisante pour nous de les suivre. En limitant notre activité commerciale à un nombre de produits raisonnables, ressortant directement de notre profession, nous limiterons nos soucis ; et si, précisément, il nous faut combattre les grands magasins, nous devons donc éviter de leur fournir des armes contre nous.

Je conclus. Beaucoup de sujets émanant de cette question, appellent aussi notre attention, car il n'y a pas que ces « irréguliers » qui nous menacent, il y a également les « réguliers » ; compagnies de chemins de fer, fournisseurs aux vieilles coutumes provinciales, les octrois, les règlements de toutes sortes, etc., mais tout ceci ne peut être traité utilement et efficacement que par nos syndicats.

Individuellement nous ne pouvons rien faire ; groupés nous pouvons beaucoup ; c'est pourquoi il importe que des confrères énergiques prennent l'initiative de fonder des syndicats d'épicier, soit locaux, soit départementaux. Quand ils existeront, nous pourrons nous rendre de mutuels services ; jusqu'à ce qu'une Fédération prenne en mains nos intérêts généraux.

Et c'est pourquoi j'admire l'entente qui règne parmi nos confrères de l'Etat de Minnesota, aux Etats-Unis d'Amérique, où à l'aide d'une simple feuille envoyée de temps à autre par les syndicats aux adhérents, on leur fait connaître le prix ou les prix, que l'on a décidé de vendre tel ou tel produit ; et tous s'y soumettent et s'en trouvent très bien.

C'est un peu ce qui existe chez nous dans la boulangerie.

Donc, il ne tient qu'à nous de suivre ces bons exemples.

Soyons d'abord disciplinés sur les quelques sujets que je viens d'expo-

ser, et vous verrez que la corporation ne s'en portera pas plus mal. Ces quelques moyens me semblent les meilleurs pour nous défendre tous.

Seulement, ne me rabachez pas cette phrase : « Et la liberté ! » sinon c'est retomber dans l'anarchie.

Nous demandons à notre personnel dans nos maisons de n'agir que d'après nos instructions, car, somme toute, nous sommes seuls responsables, eh bien ! faisons de même entre nous. C'est l'unique solution.

E. LAIGNEAU.

Rapport de M. ETIENNE, de Paris

Avant de rechercher les moyens par lesquels il est possible de défendre le commerce de l'Épicerie en détail, et surtout pour les trouver sûrement, examinons tout d'abord comment se sont développés nos grands magasins, nos grands bazars nos sociétés coopératives, accaparant tous les commerces, tant dans nos grandes villes de France qu'à Paris, mais surtout à Paris ; je passe sous silence les économats sur lesquels tout le monde est d'accord pour exiger la disparition : ces spéculations honteuses des grandes compagnies ou de nos grands industriels sont en même temps contraires aux lois de notre pays, à la morale elle-même, car elles conduisent les travailleurs à la misère et leur font dissiper le produit de leur travail au fur et à mesure, les mettant à la merci d'une maladie ou d'un accident de travail.

Toutes nos grandes maisons de commerce, quels que soient les produits qu'elles vendent, ont à leur disposition le levier le plus puissant qui soit au monde : le capital, l'or, dont nul de nous ne peut nier la puissance.

Ayant de puissants moyens d'action, il est très facile de présenter à l'acheteur des quantités considérables de produits, dont il a ensuite l'embarras du choix. Dans nos immenses bazars ou grands magasins, les clients trouvent tout ce dont ils ont besoin, ils peuvent faire leurs achats sans avoir à courir d'une maison à une autre. Sur un simple mot confié à la poste, les marchandises les plus variées leur seront remises à domicile, aussi bien un chapeau de soirée, des gants, des chaussures, qu'un sac de charbon, du beurre, du champagne, des petits fours ou une layette s'ils attendent une augmentation de famille.

Cette situation existe aussi bien dans nos grands magasins soumis à la patente, que dans les économats ou dans les Sociétés coopératives auxquelles la patente n'est pas appliquée. Toutes ces agglomérations de commerces si différents et si divers n'ont été rendues possibles que par la possession d'un gros capital ou sa création par la réunion collective de capitaux de moindre importance ; nos grands magasins et nos grands bazars attirent la clientèle par l'universalité de leurs produits, et obtiennent une certaine supériorité par leur puissance d'achats.

Croire qu'il nous sera possible de changer les habitudes du public, de lui faire oublier la route qui conduit à ces luxueux magasins, où il croit qu'il est de bon ton de faire ses achats, afin de pouvoir dire cela vient de chez un tel ou encore cela vient de notre Société, c'est croire à la possibilité de faire remonter un fleuve à sa source.

Le coopérateur, hypnotisé par la beauté de l'idée coopérative elle-même, dans sa foi ardente pour une idée sociale, ne voit que sa participation aux bénéfices communs, (il ne croit pas engrasser des tiers) au jour de la répartition, il ne se souvient plus de ses colères précédentes contre les

administrateurs de la Société. Ici je prends la liberté de présenter deux conversations entre plusieurs coopérateurs, conversations qu'il m'a été donné d'entendre, je les reproduis sans commentaires.

1° Se plaignant de la qualité du vin, l'un d'eux disait aux autres : Crois-tu qu'ils nous en font boire de la saloperie depuis trois semaines !

2° Une mère racontant que sa fille ne peut plus manger, ayant l'estomac débilité par le vin de la Société, mais continuant à s'y approvisionner parce qu'elle avait son escompte tous les trois mois !

En présence d'un tel état d'esprit, que pouvons-nous faire pour conserver ce qui nous reste de clients et en augmenter le nombre s'il est encore possible d'y parvenir, quel est le remède au mal qui nous ronge ?

1° Continuer à mieux servir nos acheteurs qu'ils ne le sont dans les grands magasins et avec notre célérité habituelle.

2° Supprimer la gâche de certains produits, faire une meilleure répartition des bénéfices à prélever pour couvrir les frais généraux et assurer un bénéfice net en fin d'année.

3° En créant des centres d'achats communs faits absolument au comptant.

4° En excluant tout collègue, refusant de lui faire bénéficier de ces achats, s'il ne se conforme pas au prix de vente minimum qui aura été jugé indispensable pour assurer la rentrée des frais généraux ; il est bien entendu que chacun doit garder sa liberté absolue, cependant nous sommes trop payés pour ne pas connaître le grave défaut que beaucoup des nôtres possèdent et dont ils ne peuvent se débarrasser : vendre moins cher que le voisin, fût-ce en dessous des prix d'achats.

5° En créant, dans chaque quartier ou dans chaque localité, un lieu de réunion où nous nous rencontrerons au moins une fois par mois, apprenant enfin à nous connaître, à mieux comprendre nos intérêts, surtout à mieux les servir.

TH. ÉTIENNE.

Du rôle de la Presse pour améliorer le sort de l'Epicerie

Rapport de M. J.-W. CALLAHAN, New-York-Ville (États Unis).

Je viens vous dire combien je vous sais gré de la courtoisie qui me donne le privilège de vous parler sur des sujets d'un intérêt commun. Il est infiniment regrettable que je ne sois pas en mesure de vous parler en personne.

J'ai la conviction que le congrès aura du succès et sera utile parce que vous n'avez ni essayé, ni espéré l'impossible, et que vous aurez surtout travaillé pour l'émission d'un vœu, la chose intangible qui, en vérité, compose la force du monde et met en mouvement les hommes et les choses.

La même remarque s'applique au discours que l'on m'a invité de vous faire. Cela indique au détaillant ce qui a été matérialisé en des faits concrets parfaitement connus et intelligibles aux hommes qui, à chaque heure du jour de travail, sont aux prises avec les problèmes de leur propre existence.

Cela représente l'idée du commerce et donne de la publicité aux forces qui réalisent bien d'autres avantages, pour le détaillant, que n'importe quelle force qui ne regarde que lui.

Conduit sur les bases d'une véracité rigide et donnant un aperçu im-

partial des hommes et des objets, il a déjà accompli et accomplira davantage pour les détaillants que qui que ce soit. Perverti aux emplois étrangers, aux intérêts du bon commerce ou utilisé dans le but de favoriser une branche au détriment de l'autre, cela devient, par contre, sans valeur et aussi inutile et, peut-être dans un sens réel, aussi inoffensif qu'une verrue sur la main de l'homme qui contrôle sa direction.

Le vrai journal de commerce, et nous en avons plusieurs en Amérique, est celui qui a son idéal, connaît la vérité et le dit quand et comme il le faut, sans esprit préconçu ni malveillance. Jamais il ne se permet des injures gratuites et malpropres à l'égard d'un individu, si peu intéressant qu'il soit, et, quoique cela paraisse paradoxal, ménage autant les intérêts des vendeurs derrière le comptoir, que ceux des clients devant.

Il est fort probable que pareille affirmation ne peut être prononcée en aucune autre tache, surtout une tache commerciale, et, tout en convenant que les hommes qui occupent les rédactions de journaux en Amérique ont peu de ressemblance avec les anges, on peut soutenir avec raison que la plupart sont influencés par les motifs énumérés ci-dessus. S'ils ne parviennent pas plus souvent à atteindre ce but, cela incombe aux circonstances et à leur entourage. Que tant y réussissent est un honneur pour la profession et un bénéfice pour le détaillant. Jadis les journaux du métier reconnaissaient à peine les détaillants, quoique la plupart des journaux fussent publiés ostensiblement pour eux et dans leurs intérêts.

A cette époque, chaque organe racontait au détaillant, à profusion, ce qu'il devait faire pour améliorer le sort de ceux à qui il achetait. On lui faisait tellement de sermons, à tout propos, qu'enfin tout détaillant de cœur n'étudiait que les prix courants à chaque tirage. De nos jours, ces genres de sermons ont, ou totalement disparu, ou ont été réduits à des proportions minimes et ne jouent qu'un rôle fort secondaire dans la confection d'un journal du métier. Maintenant on écrit fréquemment des articles dont le but est de démontrer au détaillant les moyens d'améliorer sa condition, de se procurer le temps de s'instruire davantage, d'augmenter ses bénéfices et de se solidariser avec ses confrères pour sa propre amélioration commerciale et celle de ses confrères. Les temps ont bien changé et avec raison, car si le détaillant négligeait ces occasions, sa vie commerciale serait de courte durée. La mission du journal du métier est celle que je viens d'indiquer, et tous les jours on reconnaît ce fait davantage. Autrefois, on regardait le détaillant comme une quantité négligeable, avec laquelle, s'il fallait compter, on n'avait affaire qu'à l'individu. On ne gaspillait pas trop de temps pour ses idées ou ses aspirations. En vérité, beaucoup de gens intelligents ont cru que les jours du détaillant sont comptés comme faisant partie de la famille commerciale et qu'à bref délai il s'éteindrait comme le grand oiseau solitaire.

La lutte des dernières années, ici, en Amérique, entre les épiciers en détail contre les forces réunies pour sa destruction, ont démontré, sans contredit, que l'épicier ne s'en ira point et qu'en général il sait bien tenir son rang. Malgré les croasseurs et les soi-disant prophètes, les épiciers en détail d'Amérique sont plus nécessaires au peuple, plus prospères, mieux au courant de leurs affaires, bref, plus capables sous tous les rapports qu'il y a dix ans.

La plus grande part du succès leur incombe à eux-mêmes ; mais ils en sont redevables en partie aux journaux du métier, qui furent toujours les meneurs en pensée, souvent en action, et ont toujours porté haut leur étendard depuis que la nouvelle lumière les a pénétrés. Le vrai organe du

métier renseigne le fabricant et ses congénères sur les pensées intimes du détaillant, sur eux, leurs marchandises et leurs désirs, préparant ainsi le chemin à une meilleure entente. Aux manufacturiers égoïstes qui regardent les épiciers uniquement comme des instruments de distribution bénévolement mis sur leur chemin pour la dissémination de leurs marchandises, le journal enseigne la résistance opiniâtre qu'il rencontre sur ce chef de la part des détaillants. Le détaillant, pour sa part, a la conviction qu'il a dans son journal un ami qui travaille pour lui sans répit, ce qui signifie beaucoup pour lui, pour le présent et pour l'avenir.

Cela indique au fabricant inintelligent ou égoïste, qui ignorait quel chemin périlleux il traversait, que le détaillant fût convaincu qu'il devait vendre ses marchandises pour y gagner sa vie et qu'il n'est pas seulement l'agent du manufacturier.

Cette condition d'esprit est en train de se généraliser par l'intermédiaire de la presse du métier, et, maintenant que tout le monde reconnaît la situation, les relations réciproques sont devenues plus intéressantes et plus harmonieuses.

Les journaux du métier qui ont réclamé la justice pour tous, récoltent un véritable bénéfice émanant des conditions améliorées. Car le vrai journal vise à traiter équitablement toutes les questions qui se présentent, même si les sympathies personnelles de l'éditeur y sont opposées. Les personnalités de jadis trouvent peu d'exemplaires parmi les journaux de l'épicerie en Amérique, l'amélioration de la besogne des journaux consistant à stimuler et à encourager les associations entre détaillants, la propagation des connaissances utiles et le meilleur reportage des conditions actuelles du commerce.

Les relations entre fabricants et journaux du métier sont très intimes en Amérique, car les premiers ont grande foi dans les journaux proprement administrés. Ces relations s'expliquent par suite de l'entente cordiale entre le journal et ses lecteurs et, par conséquent, les fabricants en bénéficient. Tout nous fait croire qu'à l'avenir ces relations seront encore plus étroites, car il y a une certaine élimination en progrès parmi les membres faibles de la corporation des épiciers, et les remplaçants sont ceux qui étudient leurs journaux pour y puiser les méthodes nouvelles. Il est certain que le détaillant qui achète au moins un journal pour le lire, appartient à la catégorie prospère, celle qui ne récrimine pas contre son voisin, mais demande toujours à son ami et à son guide des suggestions nouvelles sur des mesures et moyens nouveaux.

Ainsi l'avenir des journaux de l'Épicerie bien constitués et honnêtement administrés est brillant et fait présager que beaucoup de bien sera accompli par eux dans toutes les branches du métier.

Signé : J.-W. CALLAHAN, New-York-Ville (États-Unis).

Rapport de M. MAZAND, Paris

Messieurs,

J'avais tout d'abord résolu de laisser à des voix plus autorisées que la mienne, le soin d'indiquer les moyens les plus pratiques à employer, pour la défense des intérêts de l'Epicerie en détail menacés dans tous les pays.

Il m'a semblé, en y réfléchissant, que huit années de luttes incessantes, d'une part, et que d'autre part la confiance et l'amitié dont m'honorent les

adhérents de notre Syndicat, me donnaient le droit d'élever la voix dans cette assemblée.

Nous avons lu les rapports remarquables présentés à votre examen : Anglais, Américains, Suisses, tous sont d'accord pour reconnaître que l'union est le plus puissant et le plus sûr instrument de défense à notre portée.

La formation de syndicats nombreux, reliés entre eux par une fédération nationale, puis, le rattachement de ces fédérations à un bureau international unique, tel nous paraît à l'heure actuelle le but de nos futurs travaux.

Nous l'atteindrons sûrement et rapidement, si chacun de nous veut bien apporter à l'œuvre commune un peu d'énergie et de bonne volonté.

Mais, Messieurs, l'état de défense implique par lui-même la présence sur le territoire défendu d'ennemis qu'il faut combattre.

Lorsqu'on prend cette attitude, la guerre est déclarée, et le devoir de tout soldat, sur le champ de bataille, est de se servir de ses armes, du mieux qu'il le peut.

Voyons donc quels sont nos ennemis, et cherchons s'il ne serait pas possible, au lieu de mener la vie ardente, mais stérile des combattants, de conclure avec eux, une paix honorable.

Nos rapports quotidiens d'affaires nous lient avec toutes les classes de la Société. Le commerçant est l'être le moins exclusif qui soit au monde ; par le fait même de sa profession, il doit plaire à tous, et chacun doit être son ami.

Et puisque j'ai prononcé le mot de classes, j'ai du coup mis le doigt sur la plaie la plus profonde dont nous souffrons.

Des théoriciens malins et malhonnêtes, il ne faut pas craindre de le dire hautement, ont, pour régner plus facilement, divisé la race humaine en plusieurs catégories, s'excluant, paraît-il, l'une l'autre, et qu'ils essaient pour leur plus grand profit de maintenir en lutte ouverte.

Comme si l'homme n'était point le même sous tous les climats, c'est-à-dire l'être faible que nous connaissons, en lutte incessante avec la nature et qui ne saurait vivre sans l'aide et le soutien de son semblable.

La possession de plus ou moins d'or change-t-elle notre enveloppe et devons-nous considérer le puissant capitaliste comme un être supérieur à l'honnête homme qui gagne péniblement sa vie en travaillant du mieux qu'il le peut ?

Assurément, non.

On a créé, cependant, de toutes pièces, des distinctions spécieuses.

A chaque instant, nous entendons parler de luttes de classes. La classe ouvrière, la plus nombreuse, la plus intéressante dans un pays de suffrage universel comme le nôtre, est aussi la plus flattée ; et cela se conçoit puisqu'elle détient théoriquement le pouvoir enfermé dans son bulletin de vote.

Celle-là a besoin, paraît-il, pour vivre bien, de détruire la classe bourgeoisie à laquelle nous appartenons, de façon à laisser la première en présence de la classe capitaliste à laquelle nous demandons tous d'appartenir, quelle que soit la couleur de notre drapeau.

Que deviendrions-nous, pauvres que nous sommes, entre l'ogre populaire et le sabre en or des gros banquiers, si nous voulions porter quelques-attention aux discours d'une certaine catégorie de gens, qui crient notre mort à tous les échos.

Les excitations d'une certaine presse, méprisable en tous les pays, ne sauraient nous faire dévier de notre ligne de conduite.

Nous pensons qu'il ne faut pas mêler les pièces d'un échiquier quand on veut gagner la partie : qu'il faut agir avec méthode, et ne point mettre le fou, là où doit être le cavalier.

Nous croyons fermement qu'une communauté d'hommes ne saurait vivre sans discipline et sans hiérarchie : que le but de notre voyage commun est le même, et qu'il n'est point besoin pour en atteindre le terme de bousculer son voisin.

On nous a appelé à juste titre le Tiers-Etat, d'autres disent l'Etat-tampon : tous nos efforts doivent tendre par conséquent à maintenir l'équilibre entre ceux qui sont trop pressés de se mettre à table avec nous et ceux qui voudraient nous expulser brutalement sous prétexte qu'ils n'ont plus faim et que nous les gêrons.

La chose est-elle possible ?

Hardiment nous disons oui.

Par quel moyen y parvenir ? Par la bonté envers les plus faibles ; en opposant aux forts et aux puissants la force de notre union.

Il ne faut pas reprocher aux ouvriers, à ceux qui peinent, les tentatives qu'ils font pour améliorer leur condition. Au lieu de les combattre, de les regarder lutter sans rien faire, aidons-les, tendons-leur une main secouable.

Faisons doucement et par des faits probants leur éducation.

Montrons-leur, en leur vendant bon et bon marché des aliments sains, en leur faisant crédit lorsque la maladie ou le chômage les étreint, que nous sommes leurs amis et qu'ils n'en sauraient posséder de meilleurs.

Le jour où nous aurons compris que de ce côté doivent être nos meilleurs soutiens, ce jour-là nous serons incontestablement les maîtres de la situation.

Quand l'ouvrier aura démêlé, et cela vient, la part de spéculation, d'exploitation, le mot n'est pas trop fort, que renferment les machines montées soi-disant pour améliorer son sort (coopératives, économats et autres fumisteries), il reviendra vers nous.

Il comprendra que nous avons plus fait pour son bonheur en mettant à sa portée les meilleures choses de la vie, que les politiciens avec leurs promesses vides.

Faisons-lui comprendre qu'en essayant de nous supprimer, il s'enlève par la même toutes chances de sortir du prolétariat, et que parmi les chemins qui mènent à ce soleil qui devrait luire pour tout le monde, celui que nous suivons est l'un des plus certains sinon le meilleur, pour qui le suit courageusement.

Soyons bons ; rappelons-nous à mesure que nos moyens augmentent : qu'il est des misères à soulager, des êtres qui souffrent, que les blessés de la vie ont besoin d'être aidés et secourus.

Reprenez, et vivement, la place occupée par nos pères autrefois, à la tête de cette bourgeoisie qui a fait notre France forte et respectée.

Lorsqu'elle s'endort dans les délices du pouvoir conquis, ses ennemis peuvent la croire disparue : que non pas, elle sommeille, et quand les coups tombent trop drus sur elle, son réveil est prompt. Nous l'avons vu récemment.

Soyons fermes ! luttons, opposons notre union à qui veut nous écraser ; soyez persuadés que c'est là le plus rapide moyen de les ramener à nous.

Pour nous résumer, il nous semble que tous nos efforts doivent tendre

à amener l'entente entre tous nos clients ; que nous devons, tant que nous le pourrons, amener la conciliation entre tous : sur le terrain commercial, l'entente doit être parfaite ; elle est possible si nous le voulons bien.

Ne créons point de division dans la grande famille de l'Epicerie.
Que nos ainés aident ceux qui luttent ; aidons à notre tour et sans arrière-pensée ceux qui nous succèderont.
Ainsi seront rétablies l'harmonie et la paix sociale, et c'est là un but assez noble et assez élevé à atteindre pour qu'il puisse tenter les efforts des bons citoyens de tous les pays.

L. MAZAND.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme les lectures sont très longues, je viens vous demander, lorsque vous avez la traduction très nette d'un travail, qu'on ne lise qu'une fois, soit en français soit en anglais.

M. MOREAU. — Cela épargnera beaucoup de temps.

(Approuvé.)

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article II, au sujet duquel vous venez d'entendre les rapports de MM. Etienne, Laineau, Callahan et Mazand ?

Si personne ne demande la parole, je vous prie de voter des félicitations aux auteurs.

(Des félicitations sont votées aux auteurs des rapports.)

Etude comparative de toutes lois ou règlements d'administration publique propre à chaque pays, touchant particulièrement notre corporation et apportant des entraves à son libre développement.

M. CUSHEN lit pour M. le conseiller Jarvis, le rapport de ce dernier sur la troisième question.

Rapport de M. JARVIS, Birmingham.

M. le Président et Messieurs.

Le premier devoir qui m'incombe en me hasardant à parler dans cette assemblée mémorable et j'ose dire historique sur le sujet précité, est pour vous exprimer, mon cher président Vinay, afin d'être transmis par votre intermédiaire à vos collègues formant le Syndicat influent et imposant de l'Epicerie française, dans des termes sans mesure, mes remerciements les plus sincères et les plus reconnaissants du chaleureux et cordial accueil dont vous nous avez gratifié, nous qui sommes vos hôtes honorés et qui sommes solidaires avec vous pour chercher dans ce congrès international « les moyens les plus propices pour soutenir et protéger les intérêts internationaux et solidaires de l'Epicerie, » sous le drapeau d'une confrérie universelle et unie. Je me sens très flatté d'y être présent et de participer dans les débats utiles et j'en ai la conviction pratiques qui auront lieu dans votre belle ville, une ville renommée parmi toutes par ses monuments historiques.

J'ai le souvenir le plus agréable de la visite, l'année dernière, des délégués français qui ont honoré de leur présence notre conférence à Londres. Je me rappelle en outre le discours si remarquable et si pondéré de votre digne et dévoué président, M. Pierre Vinay. Ses observations m'ont tellement impressionné que, pétri des sentiments de reconnaissance qui caractérisent toutes les nations représentées ici, j'ai promis de lire le rapport

que voici. Mais il me sera permis, au préalable, d'exprimer mon admiration de l'Exposition la plus élégante, la plus admirable et la plus gigantesque de toutes les époques. C'est grandiose et magnifique, construit par des mains de maître, douées de talents brillants et, par conséquent, tous les records ont été battus.

J'ose ajouter que parmi les sections diverses de toutes les nationalités qui visiteront cette noble et excellente Exposition, aucune n'en souhaitera plus sincèrement le succès que la nation britannique.

Je fus perplexe d'abord sur le sujet de mon discours quand notre ami réciproque, M. Arthur J. Giles, est venu à la rescoufle en me suggérant le thème que j'ai choisi : le titre en est un peu long, mais j'ai tenu à ce qu'il soit tout à fait étendu.

Il va sans dire que, comme corporation, nous sommes les plus grands dispensateurs de l'alimentation au public et, en beaucoup de pays, les plus importants percepteurs de contributions. Ceci posé, il s'ensuit que la position de notre commerce, sous le rapport social aussi bien que sous celui de l'industrie, devrait être de grande importance.

Dans mon pays cela est bien reconnu, car actuellement et en grande mesure, grâce à l'influence de nos associations d'épicerie, nous avons des épiciers en détail qui remplissent avec distinction et capacité les nombreuses et importantes fonctions honorifiques en rapport avec le gouvernement local ou, pour être mieux compris, municipales de nos cités et villes. Une notable proportion sont aujourd'hui des maires, échevins et conseillers municipaux élus par les votes du peuple.

Vous, messieurs, comme épiciers pratiques, vous n'ignorez pas et vous avez de temps à autres senti les effets particuliers, je dirai même la vision persistante, des effets des lois dont les législateurs des différents pays gratifient notre industrie et nos commerces. Bien souvent des lois ont été faites par des membres qui connaissent à peine notre commerce et ses coutumes. Il importe ainsi de nous intéresser particulièrement aux élections parlementaires, car une fois une loi votée, même si son influence est reconnue injuste et préjudiciable, le devoir, très souvent, des autorités locales et municipales est de veiller à son observation ; or, il est indiscutable que la corporation des associations des épiciers, avec ses institutions locales, améliorera beaucoup la position.

Tenez, un exemple pris dans ma propre ville, Birmingham : L'année dernière, le Parlement impérial a voté une loi appelée « Loi pour l'amendement des mesures concernant l'alimentation et drogueries », une mesure qui affectait notre commerce très sérieusement. Par l'intermédiaire de nos fédérations de l'épicerie, nous avions essayé d'éclairer et d'influencer la commission chargée du rapport de ladite loi, en tâchant d'y faire intercaler certaines clauses qui, tout en avantageant notre commerce, étaient justes et équitables envers le public. Nous avons réussi sur plusieurs points, tandis que sur d'autres nous avons échoué. Notre objection principale : « la facture doit être une garantie », fut écartée par le vote du Parlement. Ceci, avec d'autres clauses très importantes, telles que la responsabilité de l'employé pour toute contravention à la loi faite sciemment ou par négligence, ne furent point comprises dans la loi. Le résultat est que notre municipalité est forcée d'appliquer cette loi telle qu'elle se trouve dans le livre des Statuts. Étant donné que toutes les fédérations de l'épicerie et chaque association des épiciers font agir toute leur influence pour être représentés dans le Parlement central ou impérial, nous devrons réunir tous nos efforts pour la représentation de notre commerce dans les corpo-

rations locales, les équivalents de nos conseils municipaux anglais ou de ville, selon la nomenclature de l'électorat ou centre. L'on confie à tous les deux les mêmes charges et les mêmes responsabilités.

Dans ma propre ville, quatre épiciers font partie du conseil municipal ; moi-même, depuis treize ans, j'occupe cette fonction ; probablement par suite de mon ancienneté, je fais partie des deux comités chargés de la révision et de la direction de toutes les affaires qui intéressent notre commerce comme boutiquiers. Comme président du Comité des marchés et foires, il arrive maintes fois qu'un membre de mon commerce ou son employé me通知 que la loi a été violée. Ce comité a la direction et le contrôle de tous les poids et mesures de la ville.

J'ai souvent constaté les services que l'on a pu rendre à notre corporation dans les délibérations du comité, car je suis à même non seulement d'expliquer les usages de notre commerce, mais de démontrer à mes collègues l'expérience acquise, de sorte que très fréquemment l'on invite le délinquant à donner une explication de sa position devant le comité s'il veut bien le faire. Beaucoup de mes confrères profitent de l'occasion pour prouver qu'une erreur technique a été commise ou bien que la méprise a été occasionnée par inadvertance. Cette influence commerciale a en outre l'inestimable avantage d'apprendre aux officiels qu'il ne faut pas convertir un accident en crime. Le résultat de la comparution de l'épicier est souvent qu'au lieu de la démarche pénible et préjudiciable de devoir paraître devant les magistrats et en présence de tous les journalistes qui s'y trouvent, il en est quitté avec un avertissement.

L'autre comité dont je fais partie s'appelle le comité de garde et contrôle la procédure de police et la loi civile et criminelle : les mêmes observations que j'ai faites touchant le comité des marchés ont également leur raison d'être ici en démontrant l'utilité d'y faire figurer un membre de notre commerce. Voici une copie imprimée de l'invitation adressée au délinquant supposé par le comité de santé de notre conseil municipal. Je mets également sous vos yeux un des rapports officiels de l'officier de santé dans lequel figurent toutes les affaires en question et où l'on met les mots « avertissement ou averti. Evidemment si la personne citée ne peut point donner une explication plausible de sa conduite alors, on l'envoie devant les magistrats qui en décident. J'aime à croire vous avoir convaincus de l'utilité d'avoir, quand il y a moyen, un des vôtres comme membre de la municipalité. Il est d'une importance non moindre de cultiver une entente amicale entre nos associations et les autorités municipales.

Dans ma ville à maintes reprises les comités signalés reçoivent une députation représentant l'association locale pour exposer leurs griefs ou même exposer leurs idées touchant un changement dans l'application des lois actuelles influant sur notre commerce ou des branches similaires.

D'un commun accord nous avons établi un jury parmi nous dans le but suivant : si un boutiquier est mécontent de la procédure de l'inspecteur sanitaire ou officiel qui va saisir des marchandises de l'alimentation, soit sous le rapport de l'impureté ou de mauvais conditionnement, il peut réclamer l'avis d'un ou plusieurs membres du dit jury de commerce pour se rendre compte si l'opinion de l'inspecteur s'accorde avec celle des experts composant le jury.

Cet arrangement a souvent empêché des tracasseries de la part des commerçants.

Pour parvenir à la constitution du dit arrangement, notre association émet un vœu demandant aux comités du conseil de la ville de per-

mettre que douze noms leur soient soumis pour qu'ils en choisissent six pour former le jury du commerce. Notre but en envoyant douze noms, c'est de donner l'occasion au conseil de faire un choix lui-même, mais généralement l'on opte pour les six premiers noms qui y figurent. Ce système, qui existe à Birmingham en relation avec le pouvoir exécutif des divers actes de Parlement touchant les intérêts des boutiquiers par les autorités locales est, j'ose le dire, digne de la délibération sérieuse et approfondie de cette réunion représentant les épiciers du monde entier.

En exposant mes idées à cet égard j'envisage plutôt l'utilité pratique que l'essai de faire un discours éloquent. Depuis nombre d'années, les détaillants en général et les épiciers en particulier étaient en butte aux attaques de notre législature et j'imagine que notre expérience ne fut pas unique. On introduit souvent d'autres actes vexatoires et des amendements et, comme je l'ai dit vers le commencement de mon discours, le ou les membres qui en sont responsables n'ont point la connaissance ou le savoir pratique exigé pour la résolution de la question.

Or il s'est ensuivi peu à peu que l'on y a introduit des préjugés et des choses baroques dans l'idée de contrôler et surveiller les détaillants en général. Les membres de notre législature se laissent souvent influencer par les gens du dehors qui font prévaloir leurs idées et leurs vœux : le membre à son tour inculque ces idées à ses collègues de la Chambre. Il en résulte des bavures qui prêtent souvent à rire, quoique ayant un côté très sérieux. Les membres des professions n'ont qu'un aperçu très superficiel des détaillants et cette remarque s'applique spécialement aux officiers de l'armée et de la marine. Notre Chambre a maintes fois élu pour ses comités spéciaux des membres dont la qualification spéciale était plutôt l'esprit de parti que la connaissance approfondie sur les choses en discussion et, par conséquent, on a souvent édicté des lois qui ont provoqué du mécontentement et engendré un sentiment d'hostilité et d'ennui contre les autorités locales, qui furent contraintes de veiller à l'exécution de mesures préjudiciables. Il va de soi que cette position lèse également les intérêts des détaillants et du public.

Dans mon idée, ce sentiment d'incertitude de la part des épiciers a provoqué la création de notre puissante, saine et prospère fédération de l'épicerie. Grâce aux organisations nombreuses qui se forment de temps à autre pour leur solidarité et protection, nous avons une union puissante connue sous le nom de la « Fédération nationale des associations de l'épicerie », qui peut traiter avec non seulement les représentants municipaux, mais aussi avec ceux du Parlement et même les principaux ministères du Parlement, et qui est traitée avec des égards que l'on n'aurait jamais eu pour des membres individuels de notre commerce. Se gouverner soi-même, c'est la base du progrès d'une nation, le rempart de la grandeur d'un peuple : la besogne, la vraie besogne d'une Union des épiciers dont j'ai l'honneur de faire partie et le privilège d'être un représentant aujourd'hui, devra être la protection de ses membres contre les maux actuels et l'empêchement des interventions injustes et vexatoires auprès des commerçants, et je soutiens que le meilleur moyen d'y parvenir, c'est que nos membres entrent dans les représentations municipales en s'y qualifiant pour la lutte.

Il est vrai que dans certains pays comme dans le mien, la politique joue souvent un rôle important dans les élections et par conséquent beaucoup de commerçants capables et expérimentés sont empêchés d'entamer la lutte dans un combat politique. Mais même ces considérations n'amoind

drissent guère les responsabilités des associations de l'Épicerie concernant les intérêts de leur commerce et le bien-être public. Ainsi que font les partis politiques qui ménagent leurs candidats, ainsi devront faire nos associations en choisissant des membres populaires de notre corporation.

Même si cela se fait, il ne faut pas relâcher sa surveillance, car l'on pourra inviter les autorités municipales à supprimer les nouveaux systèmes de commerces malhonnêtes ou illégitimes. Par exemple, nous autres épiciers nous avons constaté que nos moyens d'existence, le commerce du thé, le résultat des efforts de plusieurs années nous échappaient par degrés, peu à peu grâce au développement d'un système connu chez nous sous la désignation « Thé Bonus » sur les bases d'une loterie. En un rien de temps il surgissait un commerce énorme avec des bénéfices lucratifs, mais en indiquant l'affaire illégale à nos autorités locales, par l'intermédiaire de nos associations de l'épicerie, force fut au commerçant déloyal de se sauver de notre pays en prenant asile dans un yacht à vapeur, recherché et coûteux, pour échapper à l'emprisonnement. Plus récemment, nous avons opéré avec notre bureau de police contre un mode similaire de commerce déguisé d'un autre nom et jusqu'ici nos efforts ont été couronnés de succès. Il est d'une importance égale de prévenir que de punir. Le fait de notre bonne entente avec nos autorités municipales a bien fortifié notre position et nous avons été maintes fois reconnus et courtoisement reçus par les chefs de nos grands services de chemins de fer et de marine marchande. Il y a quelques années, seulement, nous étions à même de combattre avec succès des augmentations considérables et injustes dans les taux des chemins de fer, chose qui aurait été impossible sans organisation.

Dernièrement, il y avait encore une innovation inspirée, je crois, par l'esprit d'un cousin d'Amérique plein de ressources, et nommée « Commerce à la timbre ». Les opérations étaient tellement iniques qu'en coopération avec la police, des mesures urgentes furent prises, de sorte que le système ne jouit pas d'une grande vie dans nos cités et villes. Il y a bien d'autres détails dont il n'est pas nécessaire que j'énumère les particularités dont la coopération avec les représentants municipaux s'impose. Il en est un cependant dont je dois faire mention : il s'agit des « poids, balances et mesures ». C'est moi qui suis le chef de ce département dans notre ville comme président du Comité des marchés et foires du Conseil, qui nomme et contrôle les fonctionnaires chargés du contrôle public des poids, balances et mesures. Dans cette fonction, ma connaissance des usages de notre métier, et parfois du marchand d'alimentation ou épicer présumé délinquant, rend service au Comité tout en étant avantageuse pour le détaillant. En corrélation avec ceci, le système du jury de commerce a été démontré d'une utilité et d'un avantage exceptionnel.

En terminant mon discours, il faut que j'exprime mon admiration sincère de la noble besogne qui incombe à nos associations de commerce. Leur but étant la protection de leurs membres contre la malhonnêteté et la fraude et pour l'exercice de la bienfaisance. Elles ont droit ainsi à l'appui de chacun des membres de notre corporation car, lorsqu'il est conduit sur les bases indiquées, le résultat inévitable est d'ouvrir le cœur humain et d'y laisser tomber une pluie bienfaisante de sympathie et d'affection fraternelle et d'écartier de l'esprit humain les entraves de jalouse et d'ignorance qui s'y rencontrent souvent chez l'homme égoïste qui ne veut entendre parler ni de fraternité, ni de camaraderie. Bref, si un épicer tient à parvenir, il est urgent qu'il écarte toute paresse, laisser-aller et égoïsme et qu'il aban-

donne la pensée de sa personnalité. Un écrivain a bien dit : « Les petites amitiés adoucissent la vie, les grandes l'anoblissent ».

Mon vœu le plus sincère et mon souhait le plus ardent est non seulement de quitter le monde amélioré, mais aussi notre commerce, la digne corporation de l'épicerie, que je voudrais relever et ennobrir à une position plus haute comme importance, prospérité et utilité, qu'elle n'a occupé à n'importe quelle époque de son histoire ancienne et progressive.

« Ne laissez rien échapper car il y a de la besogne pour chacun.

« Soyez ferme, juste et vrai, et ne manquez pas une occasion de stimuler l'amour. Comme récompense, une lumière, qui ne peut s'éteindre, jaillera sur vous de là haut et les voix des anges vous chanteront : ces choses ne mourront jamais. »

Signé : R. C. JARVIS.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez suivi la lecture du remarquable rapport dont il vient de nous être donné connaissance ; vous avez vu que les maux dont nous souffrons, on en souffre partout. Nos amis les Anglais se plaignent que, parmi les gens chargés de faire des lois, il manque ceux qui connaissent nos intérêts personnels, et l'auteur du rapport fait remarquer avec à propos que, tout en ayant l'air d'être au courant de bien des questions, ces gens ignorent les questions essentielles. Donc, ce qui nous intéresse à ce point de vue les intéresse également.

Je crois être votre interprète en adressant à M. le conseiller Jarvis nos compliments sincères pour le travail très long et très documenté qui vient de nous être lu. (Approbation)

M. BRETON. — Il faudrait envoyer le rapport de M. Jarvis à M. le Président du Tribunal de Commerce, qui tous les ans nous demande de désigner des experts et n'en demande jamais.

M. LE PRÉSIDENT. — J'espère qu'il viendra ce soir à la pose de notre première pierre ; vous le lui communiquerez. Je ne sais pas si vous obtiendrez gain de cause, mais enfin, une bonne idée est toujours bonne à émettre.

M. COLAS. — Vous disiez que ces Messieurs souffrent comme nous : c'est parce que dans tous les pays on s'occupe trop de politique et pas assez d'administration.

M. AUBOIN. — Je vous rappelle que notre banquet a lieu demain soir. Beaucoup d'entre nous n'ont pas encore retiré leurs cartes. Nous serions heureux qu'ils voulussent bien nous fixer à l'instant même, car nous avons besoin de cette indication.

Vous savez que demain aura lieu la première grande fête de nuit à l'Exposition. Cela offrira beaucoup d'intérêt.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons cette chance inespérée que demain, pour la clôture de notre Congrès, on inaugure les fêtes de nuit et les fontaines lumineuses.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Giles vient de faire la proposition suivante :

Nous n'aurons pas le temps de terminer nos travaux si nous continuons à employer la même méthode de travail. On vous propose donc de mettre simplement à l'ordre du jour de demain :

1^o Ce qui nous semble devoir subsister après ce Congrès, c'est-à-dire la création d'un bureau international ;

2^o Il y a une question que nous avons remise à demain, c'est la fixation du lieu du prochain Congrès et sa date. Je vous propose de donner mission au bureau international que vous aurez nommé de fixer cette date et le lieu qui semblera le meilleur ; à moins que nos amis de Genève puissent nous

dire que, l'année prochaine ou dans deux ans, ils pourront organiser un Congrès en Suisse ;

3^e Pour épuiser l'ordre du jour, on ne lirait plus et on ne discuterait plus que les seuls rapports pour lesquels quelqu'un demanderait la parole et qui soulèveraient une discussion.

Je vous prie donc de lire ce soir ceux des rapports qui n'ont pas été imprimés. Ceux qui auront des observations à présenter sur ces rapports demanderont la parole demain. La même chose sera faite dans la section anglaise.

De cette façon seulement, nous arriverons à épuiser l'ordre du jour : autrement, à moins de rester ce soir jusqu'à huit heures et de recommencer demain à sept heures du matin, nous n'en sortirions pas.

Je mets aux voix ces propositions et vous demande de les voter si elles vous agréent. (Adopté.)

M. WINKLER. — Voulez-vous me permettre de faire une proposition ? C'est, demain, de commencer à 9 heures juste pour gagner du temps.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la proposition de M. Winkler : il nous engage à commencer à 9 heures et à être exacts. Nous n'avons pas pu, jusqu'à présent, commencer à 9 heures, parce que nous n'étions pas en nombre. Mais, si vous voulez venir nombreux demain matin à 9 heures, nous pourrons commencer à cette heure-là.

Je vous rappelle que ce soir, à 4 heures précises, 30, rue Renard, nous posons la première pierre de notre immeuble. Nous comptons sur la présence de tous les congressistes, non seulement pour assister à cette cérémonie, mais encore pour nous rendre ensuite à l'invitation du Conseil municipal, qui nous recevra immédiatement après.

La séance est levée à 1 heure.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'IMMEUBLE SYNDICAL

Au milieu des gravats, parmi les ruines d'un palais qui disparaît, une petite pierre apparaît, drapée dans les plis du drapeau tricolore.

Autour, se pressent des hommes de travail, honnêtes et courageux, venus de tous les points du globe.

On dirait un autel antique sur lequel de modernes prêtres s'apprêtent à célébrer quelque étrange sacrifice d'un rite inconnu.

Et sa blancheur immaculée ressort merveilleusement, symbole d'espoir et de renouveau, au milieu des décombres d'un monde qui disparaît.

Sur la propriété individuelle, elle vient, peser du poids des cinq cent-soixante-sept mutualistes et syndiqués convaincus, dont l'effort l'ont amenée là où elle dormira.

Tout le monde comprend la portée de l'acte accompli : l'émotion est réelle et sincère, et c'est dans un religieux silence que les discours sont prononcés.

Aucun représentant officiel de notre gouvernement.

Le Bureau du Conseil municipal, seul, est représenté par l'honorable M. Chérioux, président de la 2^e Commission.

Mais, en compensation, que d'amis sincères accourus à notre appel :

La délégation anglaise, ayant à sa tête son président, M. Cushen, qui porte le collier d'or, symbole de sa dignité ;

La délégation américaine ;

MM. Winkler et Tochon, du Syndicat de Genève ;

Les présidents et représentants des Syndicats provinciaux français ;

M. Georges Berry, député de la Seine ;

M. Opportun, conseiller municipal du quatrième arrondissement ;

M. Marguery, président du Comité de l'Alimentation parisienne ;

M. Hartmann, président du Syndicat des Produits alimentaires en gros ;

Les membres de la Chambre syndicale et du Conseil d'administration de la Société immobilière de l'Epicerie française, au grand complet ;

Beaucoup de dames anglaises et françaises, en élégantes toilettes.

A quatre heures précises, M. Vinay, président du Syndicat, prend la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

C'est sous la présidence de M. le Ministre du Commerce que cette cérémonie de famille devait avoir lieu.

Retenu au dernier moment par un surcroît d'occupations que ses devoirs envers l'Exposition expliquent facilement, il devait déléguer auprès de nous un des membres du ministère du Commerce pour le remplacer.

Au dernier moment, notre secrétaire général, M. Mazand, qui revient du ministère, m'apporte une lettre m'indiquant qu'il y a eu confusion, et que c'est seulement à notre banquet de demain que le Ministre sera représenté.

Vous me permettrez de le regretter à la fois pour nous qui n'aurons pas la satisfaction de voir le Ministre du Commerce consacrant officiellement la marche en avant de notre Syndicat, et encore et surtout pour le Ministre lui-même qui trouvera rarement des occasions aussi exceptionnellement favorables pour encourager dans la voie nouvelle où ils s'engagent les syndicats dans la force desquels il a toujours cru.

C'était un ami commun à beaucoup d'entre nous, M. Paul Escudier, premier vice-président du Conseil municipal, qui devait remplacer le bureau à cette cérémonie.

Dans l'impossibilité où il s'est trouvé, au dernier moment, d'assister à notre réunion, il a prié M. Chérioux, président de la troisième commission, ici présent, de bien vouloir prendre la parole en son nom.

C'est avec plaisir que j'adresse à M. Chérioux nos biens sincères remerciements que je prie de transmettre au bureau du Conseil, pour la façon tout amicale avec laquelle les portes de l'Hôtel de Ville ont été ouvertes à nos congressistes.

Je me réserve de le dire tout à l'heure au président du Conseil municipal lorsque nous nous rendrons auprès de lui.

J'ai encore à vous signaler une absence que je ne puis m'expliquer, étant donnée la sympathie qu'en toutes circonstances il nous a témoignée. C'est celle de M. Legrand, président du Tribunal de commerce.

Lorsque je lui ai adressé, au nom du Syndicat, une invitation, il m'a répondu très gracieusement et par retour du courrier, qu'il se ferait un plaisir d'être des nôtres.

Il est absent. Il ne m'a pas fait prévenir. J'ai donc tout lieu d'être, en votre nom doublément surpris de son absence.

Je salue au nom de tous M. Georges Berry, député de la Seine, l'infatigable et dévoué champion de toutes nos revendications, toujours debout, toujours prêt à nous défendre. Il s'est acquis des droits imprescriptibles à notre reconnaissance.

Et j'ouvre une parenthèse pour dire à notre très aimé et très vénéré président du Comité de l'Alimentation, ici présent, combien nous sommes heureux de le voir au milieu de nous.

Je l'assure, en votre nom, de tout notre dévouement et de toute notre affection.

Le conseiller municipal de notre quartier, M. Opportun, est également présent et cela s'explique.

Nous devenons plus particulièrement ses administrés puisque, d'une façon définitive, nous nous intallons dans le quartier que, depuis si longtemps, il représente.

Avant, il a toujours été pour nous un ami dévoué.

Après, il continuera, car les bonnes habitudes sont quelquefois difficiles à prendre et toujours faciles à conserver.

Je tiens aussi à remercier M. Hartmann, président du Syndicat des Produits alimentaires en gros, qui a bien voulu nous faire le plaisir d'être des nôtres aujourd'hui.

A une époque, sans que personne y ait mis la moindre volonté, il semblait exister entre le Syndicat qu'il dirige et le nôtre, certains nuages mal définis, mais d'aspect sombre.

Aujourd'hui, tout cela a disparu.

J'en suis, pour ma part, profondément heureux, et je choisis cette occasion de le dire en public à M. Hartmann qui, je l'espère, en éprouve autant de joie que moi.

Je demande à mes autres collègues des syndicats de l'Alimentation ou délégués par ces derniers, et ici présents, l'autorisation de les remercier en bloc. Ce sont de véritables amis, ils sont, pour ainsi dire, de la famille. Ils ne s'en formaliseront pas.

Les personnalités marquantes parmi les congressistes étrangers sont si nombreuses et nous sont toutes si sympathiques, que je renonce absolument à entrer dans une énumération.

Je les prie d'être assurés de la joie très vive qu'ils nous procurent en assistant à cette fête qui est un peu la leur puisque, propagateurs ardents de l'idée syndicale, ils doivent partager notre joie en présence du résultat acquis que, comme nous, ils trouvent considérable.

Je dois cependant faire une exception.

Nous avons prié le président de la Fédération anglaise, M. Cushen, de bien vouloir sceller avec nous, d'une façon effective, cette première pierre de notre futur immeuble.

Je dois donc lui dire combien nous avons été heureux de le voir accepter aussi simplement, aussi dignement qu'il l'a fait.

Et j'ajouterais qu'à la vive sympathie qui nous unissait déjà à lui, il s'est joint depuis que nous le connaissons davantage un vif sentiment de gratitude.

Il a apporté parmi nous une religion pour laquelle nous étions déjà préparés, mais dans laquelle nous n'avions pas la foi ardente et sincère qui le caractérise : je parle de la religion syndicale.

M. Cushen et la Fédération anglaise représentent au plus haut degré cette idée encore un peu jeune chez nous : la confiance dans l'union et la certitude du succès plus ou moins éloigné pour ceux qui savent faire passer leurs intérêts personnels après les intérêts généraux de la corporation à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir.

Donc, en votre nom, et pour sa présence, et pour son exemple, à M. Cushen, à la Fédération anglaise, merci.

C'est maintenant avec un profond sentiment de gratitude et une reconnaissance pour l'expression de laquelle les mots me manquent que, comme président du Syndicat, je me fais votre interprète à tous pour adresser aux souscripteurs de notre immeuble syndical l'expression de notre joie profonde.

Il pourrait nous sembler, nos chers collègues, que je suis presque un ingrat, puisque je n'ai pas encore dit d'une façon spéciale à ceux qui ont été plus particulièrement au travail : au conseil d'administration de l'immeuble, à son dévoué président, M. Aubouin, qui a surmonté ardent et imperturbable, toutes les difficultés inhérentes à de semblables entreprises, les droits imprescriptibles qu'ils se sont acquis à notre amitié par l'énergie jamais démontée avec laquelle ils ont mené à bien une œuvre aussi considérable que celle qu'ils ont si heureusement terminée.

Vous voyez que je pense à eux.

En nous remettant, comme vous venez de le faire, notre futur immeuble, vous nous avez donné une arme d'une puissance incalculable.

Soyez assurés que le syndicat en apprécie la valeur et en connaît la force.

Grâce à vous, je le crois, nos désirs depuis si longtemps formulés se réalisent enfin.

Nous étions grâce à la volonté commune, une force considérable mais encore épars ; et quelque opinion que nous ayons d'elle, nous ne la prisions pas encore à sa valeur.

Si puissants que furent les liens, de fraternelle amitié qui nous unissaient, et nombreux les intérêts qui nous ont poussés à nous solidariser, il nous manquait quelque chose : c'était la maison commune.

Vous vous êtes bien dévoués, et cette lacune sera bientôt comblée.

Dès la fondation de notre Syndicat nos ainés avaient formé ce projet, et hier encore deux d'entre eux, M. Fierfort et H. Caron, nous félicitaient du plus profond de leur cœur d'avoir enfin réalisé leur rêve.

Nous devons être d'autant plus fiers d'avoir atteint notre but, qu'il a fallu pour cela, de la part de nos syndiqués, une abnégation sans bornes et une inébranlable confiance en eux-mêmes et dans leur œuvre.

Sacrifier à la cause commune son temps et ses intérêts personnels, c'est déjà bien, et j'oserais le dire c'est encore rare.

Mais faire œuvre plus complète en mettant à la disposition de tous les sommes nécessaires pour augmenter la force syndicale est un fait nou-

veau, le premier, à ma connaissance, qui se soit produit depuis la loi de 1884.

En effet, nous ne nous trouvons pas ici en présence d'une spéculation. Tous ceux qui ont souscrit à notre immeuble syndical l'ont fait dans un but plus élevé et surtout infiniment plus désintéressé.

A maintes reprises, dans nos assemblées générales constitutives, lorsque nous discutions les résultats éventuels de cette entreprise, des souscripteurs se sont levés qui, en leur nom personnel, et approuvés par tous, ont déclaré qu'il était inutile de s'appesantir sur ces questions, que le but nettement poursuivi était de grandir l'œuvre à laquelle tous s'étaient dévoués, de donner une force nouvelle à notre Syndicat, et ils ajoutaient que, lorsque ce résultat serait atteint, leur souscription aurait produit tout l'effet utile qu'il en attendaient.

Les précautions qui ont été prises pour que personne ne puisse, un moment donné, avoir dans la maison commune une part trop prépondérante, soit, par le nombre des actions, soit, par le nombre des voix, prouvent d'une façon évidente que notre intention a été de créer une œuvre qui soit la propriété de tous et ne puisse jamais devenir celle de quelques-uns.

Nous sommes bien heureux que ce soit notre corporation, parfois méconnue, qui ait eue cette heureuse inspiration et la ténacité nécessaire pour en faire une réalité tangible.

C'est une voie nouvelle que nous traçons aux syndicats. Nous espérons qu'elle sera suivie.

Dans tous les cas, il ne sera plus possible aujourd'hui de dire que les épiciers n'ont pas le sentiment très net et très élevé de leurs intérêts généraux, même éloignés.

Devant cette pierre, première base de notre future demeure, laissez-moi, en terminant vous dire ma joie profonde et toutes nos espérances.

Il me semble déjà voir notre corporation, grandie, plus sage et devenue plus forte, non parce que ses forces ont grandi, mais parce qu'elle en a pris conscience.

Tous plus unis, si c'est possible par cette autre « armature » qui s'appelle l'intérêt commun, nous aborderons les luttes économiques futures, tous les jours plus ardues, avec une vigueur nouvelle, et rien ne saurait plus désormais arrêter notre Syndicat dans sa marche en avant, toujours plus assurée et toujours plus rapide.

C'est donc l'âme ravie et le cœur débordant de reconnaissance que je salue cette aurore nouvelle, et qu'à tous nos amis, une dernière fois, je dis : Merci. (Longs applaudissements.)

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements chaleureux.

Puis M. Aubouin, président du conseil d'administration de l'immeuble syndical s'exprime ainsi :

Mesdames,
Messieurs,

Le premier devoir qui m'incombe, et j'ajoute, le plus agréable à remplir, est celui de remercier tous ceux qui ont bien voulu assister à cette cérémonie de la pose de la première pierre de notre immeuble syndical.

Tout d'abord, M. Georges Berry, député de la Seine : c'est un ami dévoué, et sa présence ici nous semble toute naturelle. Dans la bonne

comme dans la mauvaise fortune, nous sommes toujours certains de le trouver à nos côtés ;

MM. Chérioux et Opportun, conseillers municipaux, de Paris, et représentant le bureau de cette Assemblée, qui n'a pas cru déchoir en ouvrant toutes grandes les portes de l'Hôtel-de-ville, où nous seront reçus tout à l'heure, à de simples commerçants ;

M. le Président du comité de l'Alimentation, M. Marguery, M. Hartmann, Président du Syndicat des produits alimentaires en gros ;

MM. les présidents et délégués des Syndicats étrangers qui ont bien voulu apporter ici des monnaies de leur pays, et les insignes des corporations anglaises, américaines et suisses.

Mon discours ne sera pas bien long. Les faits parlent d'eux-mêmes avec une éloquence et une hauteur, que je n'ai point la prétention d'atteindre.

Cette première pierre représente la base d'un édifice élevé par des hommes convaincus de la puissance de l'union et, certains que leur abnégation, que leur sacrifice serviront la grande cause à laquelle ils sont étroitement liés par le labeur quotidien.

Les cinq cent soixante-sept frères qui ont mis en commun dans une pensée élevée le fruit de leur épargne peuvent à bon droit être fiers d'eux-mêmes. Ils peuvent se glorifier d'avoir en quelques mois, donné à l'idée syndicale un élan vigoureux que rien ne saurait arrêter.

Nous montrons ainsi l'exemple aux autres corporations : c'est la plus éloquente réponse que l'Épicerie puisse faire à ses détracteurs.

Bientôt sur ce terrain nu, nous verrons s'élever une maison que nous essaierons de rendre digne de son principal locataire : le Syndicat de l'Épicerie Française.

C'est, en effet, pour lui donner la possibilité de défendre nos intérêts d'une façon plus vigoureuse et plus énergique encore que les souscripteurs de la société, tous syndiqués, ont donné sans compter et sans regret, leur argent et leur travail.

Nous pensons avec raison, croyons-nous, que cette maison commune, dont le faîte se verra de loin, servira de ralliement à tous les membres de notre grande corporation épars, non seulement en France, mais sur tous les points du globe.

Nous espérons qu'elle sera le trait d'union nécessaire entre tous nos frères, le signe tangible de notre force, et qu'elle fera comprendre à tous les gens de bonne volonté, la nécessité d'être unis, pour défendre comme il convient nos intérêts menacés.

Je suis particulièrement heureux de voir assister à cette cérémonie, les représentants des nations amies qui travaillent avec nous en ce moment, à la solution des problèmes nombreux qui nous sont posés.

Il me semble par moments que mon rêve est réalisé ;

Notre immeuble est debout ; nos amis s'y pressent, l'Épicerie Universelle ne forme plus qu'une grande et même famille, où tous, fournisseurs et détaillants, vivent en bonne harmonie, comme il convient.

Nos ennemis, s'il nous en reste encore, s'inclinent devant la puissance de notre Fédération : c'est l'âge d'or pour la corporation.

Puisse ce souhait que je forme entrer bientôt dans le domaine des faits.

Si nos efforts, si nos peines, si notre épargne accumulée ont servi les intérêts de notre commerce, personne d'entre nous ne les regrettera...

Ce bloc que nous confions à la terre contient des souvenirs de l'instant fugitif que nous vivons.

Si, dans un avenir éloigné, quelqu'un de nos petits enfants vient à le découvrir, nous souhaitons qu'il reconnaisse la part que nous aurons prise à son émancipation.

Telles sont, Messieurs, les pensées qui nous ont guidés et soutenus jusqu'ici au Syndicat de l'Épicerie Française ; ce sont elles qui nous conduiront toujours vers le bien et vers le mieux, pour la défense des droits imprescriptibles du travail et de la liberté. (Longs applaudissements.)

Allocation de M. CHÉRIOUX, conseiller municipal

Je n'ai pour être parmi vous d'autre qualité que celle d'avoir été délégué par le bureau du Conseil municipal de Paris. Il délibère en ce moment, et m'a chargé de le représenter ici.

Une voix plus autorisée que la mienne vous dira tout à l'heure tout le bien que nous pensons de votre association. Permettez-moi simplement de vous féliciter de l'heureuse initiative que vous avez prise. Vous n'êtes pas de ceux qui attendent tout de la Providence et de ses bienfaits, vous croyez qu'il est nécessaire de vous grouper pour être plus forts.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter bonne chance et prospérité.

Tout à l'heure M. le Président et MM les membres du bureau du Conseil municipal vous feront à l'Hôtel-de-Ville, l'accueil que vous méritez. (Applaudissements).

M. GEORGES BERRY. — Je n'ai ici aucun caractère officiel ; je suis venu en ami.

Je remercie M. Vinay et tous les membres de votre corporation de ne pas m'avoir oublié.

Il y a longtemps que je prêche l'union dans toutes les corporations. Vous donnez aujourd'hui l'exemple, vous montrez aux autres ce qu'ils doivent faire ; ils vous imiteront en voyant les résultats acquis. — Ils ne consistent pas seulement dans le fait d'avoir élevé cet hôtel syndical : ils vont plus haut : ils montrent que vous pourrez dans l'avenir vaincre tous les obstacles qui entravent votre marche en avant ; conquérir votre affranchissement et obtenir l'abolition de tous les priviléges qui vous entourent ; en même temps que l'égalité devant la loi que vous n'avez pas encore.

Permettez-moi de féliciter votre Syndicat et surtout votre Président, celui que vous avez à votre tête.

Les Syndicats sont capables de grandes choses, mais pour les accomplir, ils doivent être bien dirigés. Ce qui manque aux associations, aux corporations, aux syndicats, ce sont des chefs : ce sont des directeurs, ce sont des têtes. Vous avez trouvez une tête : c'est pourquoi vous avez réussi et que vous réussirez davantage encore dans l'avenir. (Vifs applaudissements.)

M. MARGUERY, *président du Comité de l'Alimentation parisienne*. — Je vous demande pardon de prendre la parole, car je crois qu'il n'y a plus rien à dire. M. le Président vous a fait un discours remarquable qui, non seulement a dénoté ses sentiments personnels, mais a aussi traduit les miens.

Cependant, je suis si heureux d'assister à une démonstration syndicale de cette nature que je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots pour féliciter surtout ceux qui ont eu la pensée première de cette œuvre, qui prouvera, d'une façon efficace, la force syndicale et coopérative dans le bon sens du mot.

Lorsque nous avons fondé le Comité de l'Alimentation, nous savions bien que tous les syndicats arriveraient à prendre une force effective, chacun de leur côté, pour la défense de leurs intérêts généraux ; mais nous ne pensions pas que, vingt ans après, nous trouverions un syndicat aussi fort, ayant à sa tête un homme aussi considérable, pouvant réaliser une œuvre aussi magnifique que celle que vous réalisez aujourd'hui.

A tous les points de vue, je félicite ceux qui ont conçu cette pensée ; elle servira dans l'avenir à ceux qui nous suivront. Le progrès accompli est réel ; vous donnez l'exemple à toutes les corporations de l'Alimentation. Toutes n'auront pas la force, les moyens, la cohésion nécessaires pour réaliser immédiatement ce qui se fait aujourd'hui ; mais je suis convaincu que le résultat obtenu et le but poursuivi feront que tous nous aurons à cœur d'être chez nous et de réaliser ce que l'Épicerie réalise aujourd'hui.

Je vous félicite donc sincèrement, Monsieur Vinay. Tous ceux qui vous ont suivi savent que, dans ces circonstances, vous avez donné une preuve d'abnégation et d'activité dont on doit vous remercier.

Je tiens aussi à remercier, au nom de l'Alimentation, toutes les personnes qui ont bien voulu se déranger pour assister à cette cérémonie. (Applaudissement répété).

M. CUSHEN, président de la Fédération anglaise, remercie M. Vinay, ainsi que M. Aubouin, de la façon aimable dont ils ont bien voulu le recevoir. Il est heureux d'avoir présidé le Congrès de l'Épicerie et d'avoir scellé la première pierre de l'immeuble du Syndicat. Il souhaite que la plus grande fraternité continue à régner entre la corporation anglaise et le Syndicat français.

De vifs applaudissements accueillent ces paroles.

Puis M. Mazand, secrétaire général, donne lecture du document suivant, transcrit sur parchemin et scellé dans la pierre.

« En l'an MCCCC, ce quatorzième jour de juin, M. Emile Loubet, Président de la République française ; M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil ; M. Millerand, ministre du Commerce ; M. de Selves, préfet de la Seine, et M. A. Grébaud, président du Conseil municipal de Paris ; M. Aubouin étant président de la Société immobilière de l'Épicerie ; Hamant, vice-président ; Depinoix, trésorier ; Maucarré, secrétaire ; MM. Bise, Chaine, Duprest, Lamy, Valton, Véron, Muloteau, Moreau, Lorillon, Wagner, Vinay, membres du Conseil d'administration, il a été procédé, par M. le Ministre du Commerce, à la pose de la première pierre de cet édifice, en présence de MM. P. Vinay, président du Syndicat de l'Épicerie française et du Congrès international de l'Épicerie en 1901 ; Henry Cushing, président de la fédération de l'Épicerie anglaise et George A. Scherer, président de l'Association de l'Épicerie américaine, vice-présidents du Congrès ; Arthur J. Giles, secrétaire général du Congrès ; E. Laigneau, secrétaire du Congrès ; Mazand, secrétaire général du Syndicat de l'Épicerie française ; Etienne, Lelong, Petit, Breton (Nanterre), Breton (Paris), Gailliard, Jarnieux, Dramard, Arnou, Bayeux, Belon, Boileau, Bordier, Bretonnière, Colas, Desnoyers, Dronne, Dunefour, Faucillon, Fontaine, Garrouy, Georget, Guillon, Leroux, Huyot, Jouaux, Ménage, Moreau, Oury, Pierre, Pietrin, Poinsignon, Salavin, Santarsiero, Sergent, Vidal, Vilpou et beaucoup de notables commerçants.

BARBAUD et BAUHAIN, architectes. »

M. Aubouin présente à M. Cushen la petite boîte en plomb qui contient une série de monnaies frappées cette année, ainsi que l'insigne du Syndicat.

M. Cushen y dépose une reproduction du médaillon qui termine le collier qu'il porte, comme signe de la fonction de Président de la Fédération anglaise, ainsi que quelques monnaies anglaises.

M. Winkler, président du Syndicat de Genève, y joint quelques monnaies suisses et l'insigne de la corporation.

Puis MM. Cushen, Aubouin et Vinay scellent ensemble la pierre qui contient ces témoins.

Tous les assistants défilent devant et la frappent du marteau.

Après la cérémonie, un lunch amical réunit tous les amis du Syndicat dans les anciens salons de l'immeuble en démolition.

Par une attention délicate, et dont nous lui savons le plus grand gré, la maison Théophile Rœderer, de Reims, avait bien voulu nous adresser cinquante bouteilles de son excellent champagne ; notre trésorier, M. Gailliard, y avait joint un assortiment des délicieux produits de la maison Millez, dont il est le directeur. A tous deux nous adressons nos sincères remerciements.

Réception, à l'Hôtel de Ville, des délégués du Congrès international de l'Épicerie

Nous empruntons ce compte-rendu au *Bulletin municipal officiel* du vendredi 15 juin.

Le jeudi 14 juin, à 5 heures de l'après-midi, a eu lieu, dans les salons de l'Hôtel de Ville, la réception des délégués du Congrès international de l'Épicerie.

M. Pierre Vinay, président du Congrès, a, en termes très applaudis, remercié la municipalité de Paris d'avoir bien voulu recevoir d'aussi modestes représentants d'une des branches de l'alimentation.

Lorsque nous sommes allés, l'année dernière, au Congrès qui s'est tenu en Angleterre, a dit M. Vinay, nous avons été reçus d'une façon si aimable à Londres par le Lord Maire que nous avons pensé que rien ne serait plus agréable à nos délégués étrangers que d'être reçus par le Maire de Paris, c'est-à-dire par M. le Président du Conseil municipal.

Nous aurions été heureux Monsieur le Président, de vous voir à notre fête de pose de première pierre. Nous vous apportons une brochure qui vous dira ce que nous avons fait.

M. Grébauval, président du Conseil municipal, a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Le Conseil municipal est très heureux de vous recevoir aujourd'hui à l'Hôtel de Ville.

Vous nous disiez, Monsieur le Président, que vous étiez d'autant plus touchés de notre accueil que vous êtes des humbles. C'est précisément pour cela

que nous avons ouvert pour vous les portes de notre maison communale.

La Ville de Paris sait combien les petits commerçants, les travailleurs de l'alimentation, sont indispensables à sa prospérité. Elle n'ignore pas que ce petit commerce parisien, épargniste et laborieux, fait Paris prospère, qu'il paie largement ses contributions et que, d'autre part, au point de vue républicain, il constitue une réserve solide pour les jours où l'on en a besoin. (Vifs applaudissements).

C'est dans vos rangs que toutes les idées de progrès ont toujours rencontré un appui désintéressé. Mais je n'ai pas à insister sur ce point; nous ne sommes pas ici pour faire de la politique.

Je remercie Messieurs les délégués étrangers qui ont bien voulu se joindre à vous. Il est bon, à notre époque, lorsqu'il y a des questions économiques en jeu, lorsque l'intérêt personnel risquerait parfois de causer quelque tort à l'intérêt général, il est bon, dis-je, que les fédérations, les groupes, les congrès s'assemblent pour discuter au mieux des intérêts de chacun et de tous.

C'est, en effet, depuis que votre corporation s'est syndiquée, depuis que vous êtes tous groupés aussi bien dans l'épicerie que dans les autres branches du commerce, que les pouvoirs publics trouvent devant eux des mandataires qualifiés à qui ils peuvent parler. Ils ne leur donnent pas toujours complète satisfaction, parce qu'il y a des questions fiscales en jeu: l'intérêt du contribuable, d'un côté, et celui du perceuteur de l'autre, mais du moins font-ils toujours pour le mieux.

Le Conseil municipal compte absolument sur le loyalisme de tout le petit commerce parisien.

« De même vous pouvez compter sur nous pour résoudre, dans le plus large esprit de justice, les questions délicates qui pourront se poser devant nous. Vous êtes des travailleurs, des laborieux, nous avons charge de vous et nous ne resterons pas au-dessous de cette tâche! Vive la République! (Salve d'applaudissements et vivats).

M. Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

M. le Préfet de la Seine aurait bien voulu, suivant le désir que lui avait exprimé le Bureau du Conseil municipal, s'associer lui-même à la réception qui a été si gracieusement organisée en l'honneur de ce Congrès international.

Il aurait été particulièrement heureux de saluer ses membres venus de divers points des départements et des nations étrangères pour l'étude de leurs intérêts communs et pour la prospérité de l'une des branches les plus importantes du commerce de tous les pays.

Retenu par d'autres obligations, M. le Préfet de la Seine m'a chargé de vous apporter ses regrets. En son nom, comme représentant du gouvernement de la République, j'ai le grand plaisir de lever mon verre en votre honneur dans une pensée de courtoisie, de haute estime et de vive sympathie. (Applaudissements).

Les délégués visitent ensuite les salons de l'Hôtel de Ville, sous la conduite de fonctionnaires aimables et zélés, dont la courtoisie nous a vivement touchés.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu succinct sans dire à

MM. les membres du Conseil municipal combien leur cordiale réception a flatté ceux qui en ont été l'objet. M. Grébauval a dit en termes excellents ce qu'est le petit commerce : il a dit que la République comptait sur son loyalisme et il a eu raison. Si au lieu de chercher à le faire disparaître, on voulait bien l'aider à vivre, notre gouvernement trouverait dans son sein son plus solide appui. On semble à l'Hôtel de Ville avoir compris enfin que nous avons le droit d'être traités en enfants de la Cité et non plus en parias : ceci nous change et nous en témoignons à nos amis notre sincère et vive reconnaissance.

Nous remercions, en particulier, nos amis Escudier et Levée, vice-présidents, Gay, syndic, et Opportun, qui ont présenté et soutenu notre demande et l'on fait aboutir, malgré le peu de temps qu'ils avaient devant eux, pour l'organisation de cette fête intime.

Vendredi 16 juin

Clôture des Travaux du Congrès
Banquet de 200 couverts au restaurant de la Tour Eiffel

La troisième séance du Congrès international de l'Epicerie est ouverte le 15 juin à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Vinay.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme nous l'avons dit hier nous avons l'intention d'aller très vite aujourd'hui. Je vais donc vous donner un compte-rendu sommaire de la situation financière du Congrès.

A notre réunion de Londres, il avait été décidé que chaque pays enverrait 100 livres soit 2,500 francs, à M. le Trésorier. L'Angleterre, la France, les Etats-Unis ont versé cette somme entre les mains de M. le colonel Floyd qui s'est ainsi trouvé à la tête de 7,500 francs.

Il a dépensé, pour la propagande faite en Amérique 50 livres. Mais, il est tellement satisfait des résultats auxquels il est arrivé que, au nom des Américains, il annule sa dépense et nous renvoie les 50 livres (Appaudissemens).

Le Congrès de 1899, à la suite de nos premiers pourparlers en Angleterre, avait voté le nombre de visites nécessaires par M. Giles, pour venir s'entendre avec nous en France. Il a été obligé de faire 4 visites. Ces 4 voyages ont coûté 28 livres (700 francs, c'est-à-dire 7 livres (150 fr.) pour chaque voyage, ce qui n'est pas exagéré.

Les dépenses complémentaires faites en timbres, impressions, etc., sont : 5 livres (125 francs).

Toutes les traductions faites et celles qui restent encore à faire coûteront 20 livres (50 francs).

Total des dépenses : 53 livres (!.325 francs).

De façon qu'il reste encore en caisse la somme de 247 livres (6,475 fr.) qui sont entre les mains de M. Findlater de Dublin, notre nouveau trésorier.

D'autres dépenses viendront certainement à la suite du Congrès. Comme on ne pourra pas vous les soumettre et que nous allons nommer tout à l'heure un Bureau international qui fonctionnera jusqu'au prochain

Congrès, je vous demande de décider que, dans ce Comité, sera choisie une sorte de Commission des finances qui sera chargée de tout régler à ce point de vue et qui sera composée par exemple du Président de la Fédération anglaise, du Vice-Président américain, du Trésorier, M. Findlater et d'un Français, de façon que toutes les dispositions, au point de vue financier, soient prises.

Messieurs, après les explications qui viennent de vous être fournies au point de vue de l'emploi des fonds, êtes-vous d'avis d'adopter les comptes présentés par le Trésorier? C'est le Trésorier américain qui les a préparés et c'est le Trésorier anglais qui les présente.

Je mets aux voix l'approbation des comptes. (Approuvé.)

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la création d'un bureau international continuant notre Congrès et en préparant la suite.

Nous nous sommes rendu compte, en conversant qu'il fallait que nous apprenions à faire un Congrès et que nous ne pouvions, dans les circonstances où nous nous trouvions, donner aucune solution précise aux questions qui nous étaient soumises; nous les avons simplement posées. La prochaine fois, nous arriverons à de meilleurs résultats pour nous tous.

Ce qui est important pour l'instant, c'est la création de ce Comité international qui fera que nos corporations se concerteront et prépareront de meilleurs résultats pour l'avenir.

M. LAIGNEAU. — M. Giles va lire à ses collègues les rapports faits au sujet de la création du bureau central de renseignements, par moi, MM. Fortin, Vinay et par lui.

Création d'un bureau central de renseignements internationaux pour la corporation de l'Epicerie. Rattachement de cet organe, s'il est créé, au bureau du Congrès.

Rapport de M. LAIGNEAU, secrétaire général du Congrès.

Cette question est sans contredit la plus importante de toutes celles que nous avons à traiter, au point de vue international. Pouvons-nous dire d'ores et déjà: « Nous allons créer ce bureau? » Je dis hardiment non.

D'abord, parce que cette question doit être étudiée à fond; ensuite parce que celles qui sont soumises à l'examen du Congrès sont fort nombreuses, et que les trois jours que nous devons y consacrer suffiront à peine.

Est-ce à dire qu'il faille abandonner ce projet? Qu'il n'y a aucune utilité à voir ce bureau central? Du tout.

Au contraire, c'est justement parce que ce bureau pourra rendre de nombreux services, instruire davantage chacune des associations qu'il faudra s'en occuper d'une façon pour ainsi dire spéciale. Mais la première chose nécessaire pour le fonder sérieusement, c'est le temps; la seconde, une fois tous les projets débattus, arrêtés et acceptés, c'est l'argent.

Il est incontestable que lorsque ce congrès sera terminé et que les délégués étrangers seront retournés dans leurs contrées, il y aura comme un besoin pour chacun d'eux de savoir ce qui se passe chez les autres; curio-

sité très naturelle et légitime quand on appartient à une même corporation, surtout à une corporation dont les rouages sont si nombreux.

Inconnus hier, indifférents les uns aux autres, il est impossible qu'il en soit ainsi dans l'avenir. Chaque pays a ses trayers et ses qualités, ses exigences particulières, son but commercial, ses rivalités intérieures ; donc, lorsqu'il lui sera permis de mettre en parallèle ce qui existe chez lui et ce qui existe ailleurs, nul doute qu'il n'y puisse d'utiles renseignements.

Alors que faudrait-il faire pour entretenir nos relations internationales jusqu'au jour où ce bureau sera créé ?

Car il est bien dans l'intention de chacun de continuer ces relations dans l'avenir. Je ne pense pas qu'il y ait aucun doute à ce sujet.

Une seule et unique solution s'offre à nous pour le présent, elle consiste à nous transmettre, de contrée à contrée, un rapport soit trimestriel, soit semestriel.

Ce rapport condensera les faits principaux ou nouveaux des associations, et les faits généraux de la contrée intéressée ; c'est-à-dire que, si une loi nouvelle vient à être votée par un Parlement, de nouveaux règlements établis par les villes, si des discussions ont lieu parmi les associations au sujet du personnel, de la gâche, des heures de travail, etc. Il en sera fait mention dans le rapport avec le résultat obtenu ; et ledit rapport devra être élaboré par le secrétaire de la Fédération et sanctionné par le Comité compétent de la Fédération. Toute communication qui ne serait pas signée du Président ou du Secrétaire, serait considérée comme nulle. A défaut d'une fédération, l'association principale d'une contrée pourra en remplir les fonctions.

Par exception, si quelque chose de particulier et d'urgent se produisait relativement au personnel ou bien encore si un produit quelconque de provenance étrangère attirait des ennuis à des confrères, on en avisera immédiatement les Comités étrangers.

Il va sans dire, que, dans la mesure du possible, en cas d'un différend entre expéditeur et destinataire de pays différents, les Fédérations chercheront à arranger l'affaire à l'amiable.

Tout renseignement particulier, quel qu'il soit, qu'un membre d'une association désirerait avoir sur une contrée étrangère, lui sera fourni en s'adressant au secrétaire de la Fédération, qui fera le nécessaire à ce sujet.

D'autre part, et pour éviter aux jeunes gens des déplacements inutiles, les contrées se prêteront entre elles une assistance mutuelle vis-à-vis des employés qui auraient l'intention d'aller dans un pays étranger. De même pour le cas où un patron désirerait un employé étranger, la contrée intéressée ferait le nécessaire. Inutile d'ajouter qu'ici encore, il faudrait passer par la Fédération.

Nombreux encore sont les sujets qui pourront appeler notre attention et que les Fédérations auront le devoir de se soumettre entre elles.

A mon avis, le Congrès aura à trancher d'abord cette question : « Entendrons-nous des relations suivies ? Si oui, ferons-nous un rapport trimestriel ou semestriel des faits pouvant nous intéresser ? »

Alors les divers rapports qui nous parviendront seront traduits et communiqués à la presse corporative ; de sorte que toutes les associations pourront en avoir connaissance.

Ce sera, je crois, le moyen le plus pratique de pouvoir suivre constamment le mouvement de l'Épicerie en dehors. Outre qu'il ne demandera que peu

de temps pour la rédaction d'un rapport il ne coûtera pas davantage pour la traduction des autres, car il est bien rare que dans une corporation aussi importante que la nôtre, on ne trouve pas quelques confrères aptes à remplir cette tâche.

De plus, le comité de chaque contrée qui aura à s'occuper des relations internationales pourra, tous les ans, lors de l'Assemblée générale ou du Congrès national, soumettre ses idées à l'Assemblée.

Bref, ce que je préconise pour l'instant, en attendant le « Bureau central de renseignements », c'est un Comité spécial, pour chaque pays ; Comité qui aurait son origine dans la Fédération, partout où il y en a une.

Pendant ce temps, il nous sera facile d'étudier soigneusement la création d'un Bureau international, de nous rendre compte de ce qu'il pourra coûter, et des concours qu'il pourra recevoir.

Il reste bien entendu que, pour le cas où l'on donnerait suite à ce projet, ce Bureau serait rattaché à celui du Congrès.

E. LAIGNEAU.

Rapport de M. FORTIN

La création d'un Bureau central de renseignements internationaux est certainement nécessaire ; mais son utilité, selon nous, aura son effet principal pour le commerce en gros, et si nous nous permettons de parler ainsi, c'est pour bien préciser notre pensée car chacun de nous, ici, sait que le commerce de l'Épicerie en détail n'a, à part quelques maisons, que peu ou pas de rapports commerciaux internationaux ! J'entends votre réponse. Vous dites : C'est justement pour en créer davantage. D'accord, mais au profit de qui ? du gros ou du détail ? Des deux ! vous répondez. Mais, malgré nous, nous ne pouvons concilier l'intérêt de l'un et de l'autre ; aussi, considérons-nous qu'à ce point de vue, l'article 4 perd beaucoup de son intérêt, à moins que vous n'ayez l'intention de contracter des achats en commun, ou alors, que vous vouliez supprimer une certaine catégorie d'intermédiaires, ce qui serait absolument contraire à nos traditions puisque nous combattons les Sociétés coopératives. Cependant comme nous avons mandat de défendre les intérêts de l'Épicerie en détail, nous ne nous occuperons que de ceux-là.

Donc, nous estimons que si nous arrivons à créer un Bureau de renseignements internationaux, seule, l'Épicerie en détail doit en profiter, et quels seraient les moyens à employer pour arriver à ce but ?

1^{er} Institution d'un organe absolument indépendant, où chacun pourra y puiser des renseignements utiles à ses intérêts.

Une commission permanente sera nommée ultérieurement, qui sera chargée elle-même de constituer son Bureau, auquel serait confiée la direction de cet organe.

2^o On ne devra se placer qu'au seul point de vue de toutes les questions économiques.

Entretiens fréquents de tout ce qui concerne l'Épicerie en détail, en prenant comme base et réciproquement, les sentiments de la plus grande bienveillance.

4^o Renseignements périodiques des divers pays étrangers avec lesquels nous aurons des moyens d'action pour l'importation et l'exportation de tous les produits qui intéressent l'Épicerie de détail.

Ces renseignements pourront être publiés par un bulletin mensuel ou bi-mensuel, je laisse au Congrès le soin de trancher ce point.

Je pense que les moyens que j'indique comportent la solution pratique de l'article 4, que la Commission du Congrès a à examiner.

C. FORTIN.

Rapport de M. Pierre VINAY

Toutes les fois qu'une corporation se réunit en Congrès international pour la première fois, lorsqu'elle a, comme la nôtre, des intérêts aussi divers à discuter, on ne peut espérer que, de cette première réunion, résulte la solution complète des problèmes nombreux qui y seront certainement agités.

C'est ce sentiment qui nous a fait désirer à tous que l'effort considérable que nous auront tenté pour grouper nos intérêts divers ne constitue pas seulement une période de quelques journées sans lendemain, mais laisse subsister un organisme qui assurera, dans l'avenir, d'une façon plus certaine, les efforts que nous aurons tentés.

Nous avons espéré que ce premier Congrès serait suivi d'autres et que les bons résultats qui ne pourront manquer d'en découler pour tous, se continueront dans les réunions semblables, tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre.

Mais nous avons craint que, si ces assises internationales de nos corporations n'avaient pas de liaison entre elles, elles éprouvassent plus de difficultés pour porter tous les fruits que nous sommes en droit d'en attendre.

Il nous a donc paru bon de mettre à notre ordre du jour la création d'un Bureau international de renseignements qui, si embryonnaire qu'il soit, sera néanmoins un organe persistant établissant une liaison étroite entre le Congrès de 1900 et ceux qui le suivront.

Il est certain que notre prochain Congrès international devra mettre en tête de son ordre du jour : Résultats acquis depuis le Congrès de 1900. Travaux accomplis par le Bureau international de renseignements.

Nous nous sommes réunis aujourd'hui avec un terrain de discussions absolument neuf et très complexe.

Nous nous réunirons plus tard avec un terrain d'étude plus restreint, mais aussi avec la probabilité d'obtenir des résultats plus précis, parce que nous serons mieux guidés vers les points intéressants à la fois nos corporations dans les divers pays.

Considérant que ce résultat ne peut être atteint de prime abord par un Congrès animé des meilleures intentions, nous demandons au Congrès de vouloir bien, par la voie qui lui semblera la plus facile, et nous irons plus loin, de la façon la plus embryonnaire, si cela est nécessaire, constituer ce bureau international, soit avec le bureau des différentes fédérations, soit par la nomination de quelques-uns des membres desdits bureaux qui, accrédités les uns auprès des autres, pourront chaque mois s'adresser respectivement une circulaire des travaux faits chez eux en insistant sur les points qui leur sembleront les plus importants et en préparant, pour ainsi dire, d'avance, le canevas certain de nos travaux futurs.

Comme vous le voyez, nous n'insisterons pas sur la forme donnée à ce bureau. Nous estimons qu'elle doit être très large, que chaque pays doit conserver, bien entendu, son autonomie complète, et que ce lien, très solide pour nous réunir, doit être en même temps très souple pour ne gêner aucun de nos travaux personnels.

Si donc le Congrès veut, sur ce point, donner satisfaction à nos désirs, il lui suffira de créer un organisme quelconque, que l'usage perfectionnera, et dont les services seront suffisamment appréciés, nous en sommes convaincus pour qu'au prochain Congrès on lui donne sa forme définitive.

A l'heure actuelle, quelques membres pris dans chaque organisation et nommés jusqu'à la réunion du prochain Congrès, nous sembleraient suffisants. Ils n'auraient qu'à se tenir en contact au moyen d'un rapport mensuel ou trimestriel.

Pierre VINAY.

Rapport de M. Arthur J. GILES

En faisant les convocations de cette Assemblée, l'écrivain posa maintes fois cette question : « Que restera-t-il après le Congrès ? » et le but de ce Rapport est d'élucider cette question. D'abord, quelques mots touchant l'origine de ce mouvement ne seront point déplacés. Dans son adresse, lors de la réunion dernière du Syndicat de l'Épicerie française, M. Vinay, notre président honoraire, indiquait à l'Assemblée que l'idée d'une conférence internationale de l'épicerie était en préparation depuis des années.

Quand l'écrivain y pensait en Angleterre, l'idée le frappait que l'Exposition magnifique, à laquelle nous assistons actuellement, serait La Mecque vers laquelle les pèlerins de toutes les parties du monde dirigeaient leurs pas, et que, parmi ceux-là, on trouverait un contingent des commerçants que nous représentons. On fut d'avis que, si on publiait que le Congrès de l'Épicerie aurait lieu à une date spécifiée, la plupart, sinon la totalité des visiteurs de l'épicerie, s'arrangeraient pour que leur visite coïncidât avec l'époque du Congrès. Ils se concerteraient avec leurs confrères et se rendraient au Congrès avec leurs lettres de créance et participeraient aux débats. Quand l'idée fut suggérée en Angleterre, lors du Congrès à Liverpool, en 1897, elle fut bien accueillie et l'écrivain entamait une correspondance en anglais avec notre ami estimé et compétent, M. Emile Laigneau d'abord, et ensuite avec MM. Vinay et Mazand, ce dernier, secrétaire sympathique du Syndicat français. Des visites à Paris, pour débattre le sujet, s'ensuivirent et l'année dernière, à Londres, nous eûmes un avant-goût d'un Congrès international par la visite à la conférence, à Londres, de la Fédération de l'Épicerie de M. Vinay avec neuf de ses collègues français, ainsi que celle du colonel Robert Mitchell Floyd, des Etats-Unis, dont nous déplorons tous l'absence aujourd'hui.

Pendant la semaine de la conférence, un Comité international fut établi et les négociations se poursuivirent rapidement, nos amis, Français et Américains, appuyant le mouvement chaleureusement. La somme de 7.500 francs fut votée et versée comme le noyau d'un fond international pour parer aux frais inévitables d'une entreprise pareille. Comme dit le proverbe : *ex nihilo nihil fit*, avec rien on ne fait rien.

L'existence de ce fonds démontrait la preuve tangible de l'intérêt provoqué et l'intention de ces trois pays de faire quelque chose de pratique. On tombait aussi d'accord que les membres de notre commerce venant d'autres pays auraient l'occasion de participer dans la création de ce fonds international, dont le contrôle restera entre les mains du comité exécutif. Ainsi, nous avons aujourd'hui un capital de 7.500 francs pour faire face aux frais encourus et qui, en cas de permanence, pourront servir de noyau pour parfaire aux frais incidents et à la continuation de la besogne, car, nous l'avons dit : « avec rien on n'arrive à rien ».

Nous voilà parvenus à la première question : « Ce Congrès aboutira-t-il à un résultat permanent et pratique ? Dans l'affirmative, comment atteindre ce but ? » Il me semble qu'on répondra à la question en créant un bureau international pour l'échange des informations sur les questions d'un intérêt commun pour tout le monde. Cette organisation se ferait par des fonctionnaires élus par le Congrès, ainsi que par un Comité où chaque pays participant au mouvement serait représenté. Ces correspondants, ainsi que le Comité, seraient nommés pour une durée de trois années ou pour une période plus ou moins longue, au choix du Comité. Si cela se peut, les délégués, ainsi que les membres du Comité, devraient se rencontrer une fois par an, et, entre temps, en sus des moyens de communication entre soi par correspondance, on devrait lancer, une fois tous les six mois, ou à des époques plus rapprochées si cela est nécessaire, une circulaire imprimée, dite « la Circulaire du Bureau international de l'Épicerie », renfermant tous les rapports, articles et autres informations qui se présenteraient. chaque pays devrait avoir son membre correspondant dans le Comité, auquel le devoir incomberait d'envoyer au secrétaire un rapport sur des affaires de commerce qui pourraient être d'un intérêt assez général pour justifier leur publication dans la Circulaire. En outre, le Bureau se chargera de procurer des renseignements sur des affaires commerciales pour des membres particuliers du métier ou pour les associations qui y sont affiliées et payant leur cotisation. Ces informations seraient fournies gratuitement aux abonnés et contre perception d'honoraires fixes aux non-abonnés.

Il va de soi que cela exigerait l'établissement d'un Bureau central avec le mécanisme nécessaire pour entreprendre cette besogne. On pourrait publier la Circulaire en anglais et en français, quoiqu'on puisse facilement faire le nécessaire pour la traduction en russe, allemand ou n'importe quelle autre langue.

La prochaine question à débattre est quand et où aura lieu la prochaine réunion du Congrès ? On pourrait peut-être différer quelque peu la réponse définitive. L'écrivain, pourtant, est d'avis que la prochaine réunion ait lieu en 1903. Déjà, les Américains, Français et Anglais se sont rencontrés à Londres et se trouvent actuellement à Paris : l'Europe a ainsi payé sa quote-part pour le quart d'heure et on nous donne à entendre que la grande patrie des Etats-Unis voudrait bien réunir les délégués sur son sol hospitalier. Au Congrès de décider. Maintenant surgit la question financière. L'écrivain opte que la question pourrait être tranchée de la façon suivante : en France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, il existe des fédérations de notre commerce. On pourrait verser, entre les mains des Fédérations des dites Associations de chaque pays, la somme de 50 francs pour 10 associations.

Où il n'y a point de pareille fédération, les associations individuelles contribueront pour 25 francs par an, ainsi que dans les pays où les associations dépassent le chiffre de 5 et sont inférieures à 10. Où une seule association fonctionne, 25 francs par an. Où il n'y en a point, des membres individuels pourront être affiliés au Bureau et avoir droit à la circulaire moyennant une souscription annuelle de 12 fr. 50 par an, le cas excepté où l'on exige des services spéciaux, dont le paiement sera réglé sur une base déterminée par le Comité international.

Ainsi, on pourra encaisser assez d'argent pour faire face aux frais occasionnés. L'écrivain n'émet point ces chiffres comme définitifs, mais les suggère comme point de départ pour les délibérations.

J'ai esquissé imparfaitement dans les grandes lignes la constitution, l'essor et le mécanisme du Bureau international, dans l'attente que ces observations seront de quelque utilité. Il est incontestable qu'une institution pareille rendrait de grands services en étendant les organisations commerciales par tout le monde et comblerait une grande lacune. Dans nos colonies anglaises, on n'a presque rien essayé dans cette voie. En Allemagne, en Belgique, en Espagne aux Indes, en Hollande, en Suède, au Danemark, en Norvège, le même besoin d'efforts organisés se fait sentir selon les renseignements que l'écrivain a pu se procurer.

Nous manipulons toutes les marchandises de tous les pays : beaucoup de nos griefs ainsi que nos difficultés, sont internationaux et nous savons à peine en quelle mesure nous pourrons nous venir en aide réciproquement.

En constituant un Bureau, nous serons fixés davantage.

Ne devrons-nous pas en faire l'essai ?

Arthur J. GILES.

M. GILES donne lecture de ces rapports en anglais.

M. WINKLER appuie l'idée de la création d'un bureau central de renseignements.

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas besoin de vous lire les rapports en français ; vous les avez suivis au fur et à mesure que M. Giles en donnait connaissance en anglais à ses confrères.

Pour me conformer à ce qui a été dit hier, je vais donner la parole à ceux qui la demanderont sur les questions du jour.

Auparavant, je donne la parole à M. Roger qui a une déclaration à vous faire à propos des coopératives, dont on a parlé hier.

M. ROGER donne lecture de la déclaration suivante :

Messieurs,

Veuillez me permettre de faire une simple déclaration au nom de l'Union syndicale des Employés-Représentants de Commerce Parisiens, relativement à la présence de ses délégués au Congrès de l'Epicerie.

MM. les Délégués étrangers, auxquels nous adressons notre salut cordial, pourraient se demander à quel titre nous prenons part au Congrès.

Notre Association Syndicale n'étant composée, à de rares exceptions près, que de Représentants visitant spécialement les épiciers, notre présence ici est donc justifiée, car toutes les questions que vous avez à traiter nous intéressent et nous nous associons complètement à vous au sujet des revendications que vous formulez.

Nous tenons donc à venir affirmer notre dévouement à la cause commune, l'avenir de notre corporation étant intimement lié à la vôtre, non seulement par des intérêts, mais encore par les relations amicales que nous entretenons avec la plus grande partie d'entre vous.

Nous pouvons assurer les Syndicats de l'Epicerie que nous unirons nos efforts aux leurs, surtout en ce qui concerne la campagne faite contre les coopératives et les économats, ces deux plaies de votre corporation et de la nôtre.

Par la propagande de tous les jours et par l'organe de son journal mensuel « le Représentant » l'Union syndicale des Employés-Représentants se joindra à vous dans toutes les circonstances où vous aurez besoin de sa collaboration active.

En agissant ainsi, nous avons la bonne fortune de pouvoir prendre vos intérêts sans nuire en aucune façon à ceux de nos maisons, dont l'appui ne nous a pas manqué lors de la création de notre Syndicat, puisque nous avons l'honneur de compter M. Vinay, président du Congrès, comme membre fondateur.

Nous saissons donc cette occasion pour le remercier de l'intérêt qu'il a toujours porté à notre Union syndicale, ainsi que M. Quillet, président de l'Union des Epiciers en détail, qui est inscrit sur la liste de nos membres honoraires et les assurer tous deux du concours dévoué que notre Union syndicale apportera aux intérêts de l'Epicerie.

Les Délégués au Congrès :

A. GUEY,
Président.

L. ROGER,
Secrétaire général.

L. MILLOU, LOHR,
Vice-Présidents.

E. VERNETTE,
Secrétaire-adjoint.

CILLIÉ,
Membre de la Chambre syndicale.

UN DÉLÉGUÉ étranger fait observer que ce Congrès n'est qu'une expérience de début. Il faut que l'on contrôle dans une certaine mesure les dépenses, parce que si on ne les surveille pas, elles pourront devenir de plus en plus lourdes. Il dit aussi que les journaux apporteront un concours précieux.

Il trouve que non seulement en Angleterre, mais dans les autres pays, les détaillants ont fort à faire, étant données les difficultés qu'ils ont avec les maisons de gros. Les fabricants, en Angleterre, veulent imposer des prix qui ne laissent qu'une petite marge très restreinte aux détaillants.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous voyez, mes chers collègues, qu'il y a unanimité absolue et que nous pensons tous, en France comme en Angleterre et en Suisse et au Canada, qu'il y a pour nous un intérêt considérable à créer un organisme qui subsiste pendant que le Congrès ne fonctionne pas, qui nous fournit les renseignements dont nous pourrons avoir besoin et qui crée entre nous une cohésion qui n'existe pas, mais qui devrait exister.

Je soumets à votre approbation la création de ce Bureau. Je ne sais pas encore comment il fonctionnera ; mais je vais vous indiquer les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord avec la fédération anglaise :

Vous nommerez comme membres du bureau international le Bureau que vous avez nommé hier ; chaque nation, en dehors de ce Bureau, choisira deux membres qui feront partie d'une commission exécutive, laquelle poursuivra les travaux du Comité et fixera la date et le lieu de la réunion du prochain Congrès.

M. FIERFORT. — Un mot d'approbation.

Je crois qu'un organe qui existe, le Syndicat, pourrait nous servir de premier point d'appui. Nous avons, d'autre part, un journal qui pourrait recevoir de toutes les autres corporations internationales des documents, des renseignements, le prix des marchandises, etc. Il semble qu'il y aurait là l'embryon du Bureau international, pour lequel jusqu'ici nous ne trouvons pas de bases assez larges pour l'asseoir.

Voilà ce que je voulais dire, tout en appuyant la création de ce Bureau international qui ne peut que présenter pour tous des avantages considérables.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie de l'appui que vous apportez à la proposition émanant du bureau.

Ce qui se passe en France existe dans toutes les parties du monde. Les Anglais ont une quantité de journaux à leur disposition, journaux mieux renseignés que les nôtres, parce qu'ils sont plus puissants. Les Américains sont dans la même situation. Par conséquent, ils auront dans leurs pays respectifs, le même embryon que nous aurons en France.

Ce n'est pas cela que nous voulons faire. Nous voulons créer un bureau international permettant d'obtenir tous les renseignements nécessaires de pays en pays.

Quant à ce que vous proposez, ce sera mis immédiatement en œuvre soit par nos amis.

M. FIERFORT. — J'ai fait ma proposition afin d'assurer la bonne marche dans la commission, surtout au commencement.

J'ai remarqué la justesse des observations de M. Laigneau et de M. le Président; j'ai observé aussi la largeur des vues de l'honorable M. Giles. Frappé de tout cela j'ai pensé qu'il était cependant nécessaire de ne pas nous arrêter dans cette voie et qu'il fallait dire : « Nous ferons un bureau international; mais il faut le commencer à n'importe quel prix, par l'embryon le plus petit possible.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous demandons donc la création de ce Comité international. Nous vous demandons de donner au Bureau que vous avez nommé hier, qui est nombreux pour la France, qui comprend 35 ou 36 membres, la mission de choisir parmi ces membres deux ou trois qui formeront ce que nous appellerons la Commission exécutive. Cette Commission sera perpétuellement en mouvement et ne réunira le Comité que lorsqu'il y aura en discussion une question importante qu'elle ne pourra trancher elle-même. Cette Commission aura pour mission d'approuver les dépenses et de se tenir en contact avec les membres du Comité qui se trouveront dans les divers pays.

Si c'est bien ainsi que vous comprenez la chose, je vous demanderai, par un vote, de créer ce bureau comme je viens de l'indiquer. La question des cotisations viendra ultérieurement, lorsqu'on aura étudié ce qui sera nécessaire pour chaque pays; alors, on dira à chaque pays : « Cela vous coûtera tant chaque année. »

M. BOUDON. — Nous aurons le compte rendu du fonctionnement de ce bureau par une feuille spéciale ou dans les journaux?

M. LE PRÉSIDENT. — Pour commencer, ce sera dans nos journaux. Si plus tard nous acquérons une force suffisante pour le publier en une langue ou en deux langues, nous le ferons.

Au surplus, ce sera toujours par la voie de nos journaux; autrement, vous voyez la dépense que cela entraînerait!

M. MOREAU. — Nous traduirons dans notre langue les renseignements que nous recevrons de l'étranger et nous les mettrons dans le journal; les étrangers traduiront dans leur langue les renseignements que nous leur enverrons et mettront dans leurs journaux.

M. BOUDON. — Il faudra que nous recevions au moins tous les deux ou trois mois le compte rendu des travaux exécutés par le Congrès, s'il y a quelque chose qui en vaille la peine au point de vue international.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu.

La question étant suffisamment éclairée, je vous demande de voter le principe du bureau international de renseignements, en tenant compte de

toutes les restrictions et de toutes les explications que je viens de vous fournir. (Adopté).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous sommes entretenus des difficultés que nous avions en France, et des entraves que l'on mettait au commerce. En voici un exemple qui nous est fourni à l'instant : Les Anglais viennent de recevoir leurs rapports qui ont été imprimés en Angleterre. Ils ont été retenus par la Douane pendant plusieurs jours afin de savoir quel droit on leur ferait payer.

M. MOREAU. — C'est une des nombreuses fumisteries administratives !

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci a entravé sensiblement les travaux de notre Congrès, car alors que nous pouvions, nous suivre les rapports sur les imprimés que nous avions entre les mains, eux ne le pouvaient pas.

Nous pouvons continuer maintenant dans de meilleures conditions.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous continuons l'ordre du jour par l'article 5 :

Étude comparative des lois visant la falsification des denrées alimentaires dans les divers pays et de la possibilité de les mettre d'accord entre elles pour permettre plus facilement l'écoulement de tous nos produits

Rapport de M. Pierre VINAY, président du Congrès

Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail d'un sujet aussi complexe.

Nous pouvons simplement, au point de vue général, indiquer qu'en France on considère comme falsification tout mélange à une substance alimentaire d'une autre substance ayant pour but d'en modifier le prix ou la nature.

En effet, il est certains mélanges qui, tout en ne diminuant pas le prix de la marchandise, pour une raison ou pour une autre, sont considérées comme devant être fabriquées uniquement avec tel produit.

Néanmoins, dans la plupart des cas, la falsification est surtout poursuivie lorsque l'adjonction à un produit naturel ou fabriqué d'un autre produit a pour but d'en diminuer la valeur au profit de l'acheteur et au dommage du consommateur.

Il en est résulté pour nous une série de difficultés sans nombre parce que ces principes trop généraux ont reçu dans leurs applications des interprétations variables, non pas seulement d'un département à un autre, mais dans le même département, suivant que tel ou tel substitut, tel ou tel juge d'instruction interpréta dans un sens ou dans un autre la modification subie par le produit incriminé.

Les vins, les alcools, les vinaigres, les confitures, les chocolats, les conserves, les beurres, les bières, les cidres, le lait, les huiles, les pâtisseries, en un mot, à peu près tout ce qui se mange, ont été successivement l'objet de l'attention bienveillante de nos législateurs, et il en résulte pour nous des difficultés les plus graves.

Nous en sommes arrivés à ce point d'ennuis et de difficultés, que nous serions heureux d'accepter une loi qui, codifiant d'une façon générale toutes les prescriptions sur les falsifications, arrive à ces deux points qui semblent pourtant bien simples et bien justes :

1^o Sauvegarder toujours l'honorabilité d'un intermédiaire qui n'a pas modifié la nature de la marchandise qui lui a été vendue;

2^o Indiquer d'une façon précise tous les mélanges autorisés et tous les mélanges interdits.

Quelques exemples suffiront pour indiquer jusqu'à quel point ces réglementations nous touchent, et touchent également nos confrères étrangers, lorsque nous aurons dit que certains saindoux parfaitement autorisés de l'autre côté de l'Atlantique sont interdits chez nous comme incomplètement purs, et que certaines préparations d'acide borique dans la fabrication de certaines charcuteries sont totalement interdites en France; que la saccharine, libéralement employée en Allemagne, n'est pas tolérée en France.

Mais nous bornerons là les exemples que nous devons donner au Congrès, nous réservant, dans une discussion plus complète, de fournir au Congrès tous les renseignements de détail de nature à l'intéresser.

Pierre VINAY.

Vous avez entre les mains les rapports qui ont été faits. Si quelqu'un a besoin d'explications supplémentaires ou désire, sur ces rapports, prendre la parole, je la lui donnerai avec plaisir, sinon, nous passerons.

Vous avez dû vous rendre compte, par la lecture des rapports, que nous avons intérêt à traiter ces questions au point de vue international.

On vous indique dans quelles conditions se trouvent les différents pays à l'égard soit des Laboratoires, soit du Parquet, au point de vue des falsifications.

M. FIERFORT. — Ne serait-il pas urgent que nos journaux nous indiquent, d'une façon complète, les lois régissant la matière dans les pays étrangers et chez nous? Je crois que nous ne sommes pas tout à fait au courant.

M. LE PRÉSIDENT. — En France, cela nous est impossible, non pas parce que les lois sont nombreuses, mais parce que chacune d'elles est sujette à des interprétations différentes. Lorsque nous changeons de Substitut ou de Procureur, nous sommes obligés d'aller le trouver et lui demander : « Comment avez-vous l'intention d'interpréter la loi?... » Ce n'est pas toujours la même réponse que nous recevons.

Il n'y a pas plus de quinze jours, on a changé tout ce qui avait trait aux pastilles de gomme, aux confitures, etc.

Dès lors, comment voulez-vous que nous vous indiquions les lois qui nous régissent?

Nous réclamons et tous les épiciers honnêtes réclament une loi claire indiquant exactement ce qu'ils doivent faire. Jusqu'à ce que nous l'obtenions, nous continuerons l'œuvre que nous avons commencée, tendant à ce que, dans chaque pays, les épiciers sachent ce qui leur est défendu.

En Allemagne, on sait exactement ce qui est permis et ce qui est défendu. La loi est sévère, mais nous ne demanderions pas mieux que d'en avoir une sévère si elle était claire. Ce qui fait que nous ne pouvons subir ces lois, c'est que nous ne les comprenons pas. (Applaudissements).

M. MOREAU. — Ceux qui les ont faites ne les ont pas comprises eux-mêmes; ils n'ont aucune aptitude commerciale.

M. FIERFORT. — Je suis très heureux d'avoir provoqué ces observations qui sont très utiles pour notre commerce en général.

Ne croyez-vous pas utile de dire quelques mots au sujet des motifs ou des causes de la falsification, surtout en France. Ceci peut être court.

Il y a eu plusieurs causes. La première vient du manque de récoltes;

mais elle disparaît aujourd'hui par la facilité des transports. La plus grande cause vient des impôts... (Mouvements).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes entre nous, nous nous devons la vérité. Eh bien, ni le manque de récolte ni quoi que ce soit ne justifie la falsification. (Applaudissements).

M. FIERFORT. — Je ne veux pas dire que cela l'excuse ; je veux dire simplement que cela incite à la falsification : nos impôts, nos droits de douane et d'octroi. Et, comme je suis porté vers la modification de tout cela, je pensais que quelques mots pouvaient nous instruire ; mais je comprends qu'il vaudra mieux que ceci fasse le sujet d'une discussion intérieure, plutôt que d'une discussion dans une réunion générale comme celle du Congrès international.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui a été l'origine et la cause de la falsification, c'est, dans les années qui nous ont précédés, l'ignorance des détaillants, au sujet des marchandises qu'ils achetaient et de la manière dont ils pouvaient se défendre.

M. MOREAU. — Et la mauvaise foi du Laboratoire municipal !

M. LE PRÉSIDENT. — Cinquante fois nous avons entendu dire : « J'avais confiance dans mon fournisseur ; il me vendait de la marchandise comme telle ; lorsqu'elle est arrivée, j'ai vu qu'il n'en était pas ainsi. Aujourd'hui, la confiance disparaît, même vis-à-vis des anciens fournisseurs, et la falsification est bien moindre. On veut savoir ce que les fournisseurs livrent et on a raison. Tellement que grâce à cela, l'épicerie qui a toujours été parfaitement honnête et loyale, je tiens à le dire, reprend la situation qu'elle n'aurait pas dû perdre et qu'elle avait perdue, non pas par sa faute, mais par la faute de ses fournisseurs. » (Applaudissements).

M. FIERFORT. — Un mot à l'appui de ce que vous venez de dire !

Avant 1875, l'administration voulait que la falsification soit prise où elle était, que le détenteur en fût responsable. Or, en 1875, après les démarches de notre Syndicat et avec l'appui de M. Riche, alors chimiste du Ministère du Commerce, nous avions obtenu déjà que des marchandises prélevées chez nos frères fussent suivies à leur origine et qu'ainsi la falsification véritable fût condamnée. J'espère que ce principe ne sera pas perdu. C'est un précédent dont nous pouvons nous autoriser.

Vous voyez quelle puissance notre Syndicat bien conduit peut avoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois que toujours notre Syndicat a prêché cette théorie que le véritable fraudeur devait être poursuivi. Nous avons depuis longtemps suivi ce chemin avec une énergie jamais défaillante ; nous n'avons pas toujours pu obtenir que certains Parquets ne trouvaient pas qu'il y avait délit par la mise en vente de marchandises falsifiées. Mais alors ce n'était plus de la falsification et cela ne tombait plus sous le coup du Code pénal dans les mêmes conditions. Il y avait quasi délit et non délit.

DEUX DÉLÉGUÉS ÉTRANGERS font remarquer que dans les Etats respectifs de l'Amérique du Nord, quand il y a une question de falsification, ce n'est pas le détaillant qui est responsable, c'est le manufacturier. Tandis qu'en Californie, il y a une loi d'après laquelle on est forcée de dire la quantité approximative de mélange ou de falsification qui existe.

M. LAIGNEAU. — Aux Etats-Unis, il y a 40 Etats ; ce qui est bien dans un ne l'est pas dans un autre ; il n'y a pas d'unification commerciale dans toute l'Amérique du Nord. Vous pouvez, dans un Etat, divorcer en un quart d'heure ; dans un autre, il vous faudra, comme chez nous, mettre deux ans.

M. MOREAU. — C'est ce que disait M. Vinay tout à l'heure, lorsqu'il

disait que, dans tel Parquet, une loi était interprétée de telle façon, dans tel autre, d'une manière différente.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de vous faire voter sur ces rapports, je tiens à faire constater que la raison que j'avais donnée pour la France a été donnée à l'unanimité pour les autres pays. Nous devons être moins tristes : le gâchis existe partout.

Jusqu'à présent, on ne s'est pas suffisamment occupé des détaillants ; il suffisait d'en condamner quelques-uns de temps en temps pour que le public fut satisfait. Aujourd'hui, cela est plus difficile parce que les syndicats résistent.

J'espère que, pour le prochain Congrès, nous aurons ce que nous désirons, c'est-à-dire une loi claire qui nous permettra d'apparaître comme nous devons être et comme nous sommes, des gens honnêtes.

Je vous demande d'être votre interprète près de M. Mark pour le rapport très intéressant qu'il a fait et que nous ne savions pas être de lui. Je vous avais dit toutes les bonnes choses que nous avions rencontrées dans cette étude ; comme c'est à M. Mark que nous sommes redevables de ce rapport, en votre nom, je lui adresse nos plus sincères remerciements. (Applaudissements).

M. Mark donne lecture de son rapport en français.

Rapport de W.-K. MARK

Monsieur le Président,

Selon l'article cinq de la liste des questions soumises à l'examen du Congrès, nous devons aujourd'hui faire une étude comparative des lois visant la falsification des aliments dans les divers pays.

Cette étude doit s'adresser à la possibilité de faciliter le commerce international en cherchant à mettre d'accord entre elles — quant à la pureté — les lois qui gouvernent l'échange des produits alimentaires. Ce n'est que chez les nations civilisées de premier rang que nous trouvons des lois à ce sujet. Les races sauvages, les peuples peu civilisés, ne se sont point encore occupés d'éviter la falsification. Ils ont à subir des maux d'un autre côté, les maux qui arrivent d'un manque de nourriture, et de la mauvaise qualité des matières alimentaires dont ils ont pu se fournir.

Leurs habitudes primitives seules leur permettent de supporter la vie en mangeant d'une façon plus ou moins « animale ». Le second pas nous mène au point où les hommes se sont un peu élevés en se formant en sociétés, tribus, nations ; alors commence la division du travail, ensuite le métier d'épicier.

Au troisième degré auquel nous sommes montés aujourd'hui, nous avons tout à la fois l'abondance, l'excellence, la variété, des produits propres à l'entretien de la vie humaine. Par suite de longues expériences, du travail organisé, des recherches des savants, des moyens modernes de transports, nous n'avons à craindre à la fin du dix-neuvième siècle, ni la famine, ni la cherté. Malheureusement il y a encore un danger qui nous menace, et qui mérite bien l'attention vive des sociétés épicières de tous les pays, le danger présenté par la falsification des denrées alimentaires. Que cette honorable compagnie réunie en premier Congrès international de l'épicerie veuille bien s'en occuper.

Nous avons vu que ce n'est que dans les nations très avancées dans la civilisation que la falsification intentionnée prend naissance et demande des lois pour la supprimer.

A cet égard, donnons la première place à la France, pays hospitalier où nous jouissons en ce moment d'un accueil si amical. La France, qui a d'ailleurs tant fait pour la liberté, le bien-être du peuple, a reconnu la première qu'il fallait veiller sur les démarques des marchands et des fabricants malhonnêtes. Nous allons voir que ce n'est pas par simple politesse que nous devons céder à la France l'honneur de la première place, honneur qu'elle a bien mérité, non seulement à cause de l'ancienneté (c'est-à-dire la date éloignée) de sa loi, mais aussi par la perfection qu'elle a apportée à son Laboratoire municipal, création sans laquelle nulle loi au sujet de la falsification ne peut opérer. La liste suivante, dressée d'après des renseignements recueillis de plusieurs côtés, nous présente, en vue générale, les gouvernements les plus importants qui ont des lois spéciales, et en même temps quelques autres qui envisagent cette question de falsification d'une façon moins décidée, simplement à titre d'essai :

France. — Loi de police du 16/24 août 1790, et du 19/22 juillet 1791, Loi du 27 mars 1854, tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans la vente de marchandises.

Belgique. — Loi de 1898, autorisant le gouvernement à réglementer et à surveiller le commerce des denrées alimentaires.

Allemagne. — Loi du 14 Mai 1879 concernant le trafic des aliments, etc.

Grande Bretagne. — Loi de 1860, de 1872, de 1875, de 1879, de 1887 (Margarine) et enfin de 1899. Aliments et Drogues.

Etats-Unis. — Projet de loi, 15 janvier 1900, à peu près pareil à la loi anglaise.

Hollande. — Code pénal articles 329-330, projet de loi 1900, touchant à la Laiterie.

Suisse. — Droit civil, point de loi fédérale, Tribunaux de police. Projet de loi à présent devant le Conseil législatif.

Italie. — Point de loi. Laboratoires de Turin, Rome, Milan.

Russie. — Point de loi outre les arrêtés de la police.

Il y a en outre vingt-trois nations qui se sont aussi laisser nommer à la commission internationale de falsification que l'on cherche à établir. Il a été impossible de comparer les lois et les règlements actuels de tous ces pays. Sans aucun doute il y a entre eux plusieurs qui mériteraient la mention honorable, mais nous ne nous sommes pas proposés aujourd'hui de composer des ordres de mérite, mais plutôt de discuter et de peser les dispositions avec lesquelles nous nous sommes pour la plupart familiarisés. Ainsi on prie ces gouvernements non cités d'agréer les omissions comme redéposables à la brièveté du temps et non pas à la mauvaise volonté.

Maintenant, il ne suffit pas d'avoir des lois pour permettre la poursuite des empoisonneurs publics, les fraudeurs et les falsificateurs. Il faut aussi posséder un moyen qui permette au commerce de découvrir et d'éviter les fraudes et les falsifications. Selon M. Henry Huet-Desaunay, avocat à la cour d'appel de Paris, auteur du livre dit : « le Laboratoire municipal » (1890) : « la falsification est pour le commerce la grande maladie de notre siècle. On se croit obligé d'édifier rapidement une fortune, mais en revanche l'on ne craint pas de recourir à la fraude, ni de nuire à la santé générale. » Espérons que ce reproche est trop sévère. Toutefois la loi française domine cette matière de la falsification et se donne le devoir d'assurer la pureté et la salubrité des aliments, depuis plus de cent ans.

C'est en 1790 que les corps municipaux sont doués pour la première fois de l'autorité de veiller à la salubrité des comestibles exposés en vente publique, mais, quoique assez précisément ordonnée, l'inspection a manqué d'exactitude jusqu'à la loi de 1851 qui dirige « la répression plus efficace de la fraude. » D'après les dispositions de cette loi, seront punis d'amende ou d'emprisonnement :

Ceux qui falsifieront les denrées ;
Ceux qui vendront ou mettront en vente les denrées falsifiées ou corrompues ;

Ceux qui auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur quant au pesage ou au mesurage ;

Ceux qui auront vendu des marchandises contenant des mixtures nuisibles à la santé, même au cas où la falsification serait connue de l'acheteur ;

Ceux qui, sans motifs légitimes, auront dans leurs magasins des substances alimentaires qu'ils sauront être falsifiées ou corrompues ;

Si la substance falsifiée est nuisible à la santé, — punition augmentée.

Les contrevenants condamnés dans les cinq années qui précèdent le délit, — punition augmentée.

Les objets qui constituent le délit seront confisqués ; s'ils sont propres à un usage alimentaire le tribunal les met à la disposition des établissements de bienfaisance. Dans le cas contraire, ils doivent être détruits. Destruction devant le domicile du condamné.

Affiche du jugement dans le voisinage et dans les journaux aux frais du condamné.

Voilà la loi de 1851 qui, suivie d'autres décrets du même caractère, nous mène, en 1878, à l'établissement du Laboratoire municipal.

En 1840, à la suite d'une importante délibération du Conseil municipal, le Laboratoire était définitivement ouvert au public pour faire l'analyse des denrées de toute nature.

L'analyse qualitative se fait gratuitement. Le personnel du Laboratoire comprend le service intérieur et le service extérieur. Le service intérieur comprend des chimistes et des dégustateurs. Les échantillons sont soumis aux chimistes, munis d'une étiquette portant seulement un numéro et la nature de l'échantillon. Les noms et adresses des déposants sont toujours ignorés des chimistes chargés des analyses. Le service extérieur est confié à des experts chimistes qui font des visites chez les commerçants et prélèvent au besoin les échantillons qui leur paraissent suspects. Les échantillons sont divisés en deux parties, scellés du cachet municipal. Un seul de ces échantillons est analysé, l'autre est conservé soigneusement en cas de contre-expertise. Le commerçant a le droit d'exiger des inspecteurs qu'on lui laisse des échantillons pris en même temps et portant le cachet municipal. Ce qui manque ici c'est le droit d'exiger des inspecteurs des certificats lorsque les échantillons prélevés ne donnent aucun lieu à des plaintes. Le Laboratoire doit alors certifier qu'ils sont trouvés purs et sains.

La coloration artificielle du vin est interdite, même par des matières tinctoriales inoffensives. On ne doit pas donner aux vins de pauvre qualité la couleur propre aux vins meilleurs. On ne doit pas vendre sous le nom de vin les boissons préparées avec des raisins secs, même quand elles ont reçu une addition de vin pur ou d'alcool. Il est interdit de se servir de substances vénéneuses pour colorer les bonbons dragées, pastillages et liqueurs, de les préparer ou de les conserver dans des vases d'une nature

à nuire à la santé. Il est interdit d'envelopper les bonbons et aliments dans les papiers coloriés avec des substances toxiques.

Des ordonnances spéciales gouvernent la vente des bières, des beurres artificiels, et aussi des substances vénéneuses.

Ainsi donc la loi française est assez claire et définitive ; elle comprend à peu près toutes les dispositions que l'expérience a pu suggérer. Nous reviendrons plus tard à ces dispositions après avoir passé en revue les mesures prises ailleurs.

C'est en 1888, à l'occasion du Grand Concours international que le gouvernement de la Belgique a manifesté son intention d'intervenir dans la surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, surveillance qui était jusqu'alors exercée d'une façon exclusive et reconnue insuffisante par l'autorité judiciaire et les agents communaux. En 1890, la loi était discutée et votée, et le service de surveillance a commencé dès la fin de 1891. Une distinction est établie entre les trois catégories suivantes de denrées :

- 1^o Les denrées pures ;
- 2^o Les denrées ayant subi dans leur nature des modifications inoffensives ;
- 3^o Les denrées ayant éprouvé des modifications qui les ont rendues nuisibles ou dangereuses pour la santé.

On considère comme pures, les denrées qui ayant été convenablement préparées, et n'ayant subi aucune addition de substances étrangères, ni aucune soustraction de leurs principes constitutifs, présentent une composition et des caractères normaux. Mais deux circonstances viennent compliquer la tâche des experts. Ce sont : la variabilité de la composition et des caractères des denrées alimentaires et la nécessité d'admettre une certaine tolérance en ce qui concerne les impuretés. Les proportions et les caractères des éléments constitutifs des denrées, même naturelles, manquent de fixité et varient parfois dans des limites assez larges. C'est ce qui suggère aux commerçants peu scrupuleux l'idée d'extraire une partie des éléments de grande valeur se présentant en proportion relativement forte et de renforcer la teneur en éléments de bas prix se trouvant en proportion faible. Le fraudeur pourra réduire ou augmenter les proportions sans trop craindre de dépasser les minima ou les maxima de teneur normale. Il existe toutefois un moyen d'obvier à la difficulté qui se présente ici, c'est d'opérer dans les cas douteux l'analyse d'échantillons de contrôle prélevés aux lieux d'origine et produits dans les mêmes conditions que l'échantillon suspect. Les denrées peuvent contenir une faible proportion d'impuretés existant naturellement, ou ayant pris naissance au cours de la fabrication et provenant des appareils utilisés. La loi belge constate les limites de la tolérance, et permet aussi dans certains cas l'addition d'une faible proportion de matières étrangères dans le but de donner à la denrée un aspect plus agréable ou d'assurer sa conservation. Parfois, on autorise également la soustraction d'une partie des éléments constitutifs des denrées, seulement la qualification « pur » est réservée aux produits pour lesquels on n'a pas profité de ces tolérances. Le principe général qui domine la réglementation du commerce des denrées mélangées inoffensives, c'est que l'étiquette doit indiquer clairement la modification apportée à la composition normale du produit. Le commerce des denrées nuisibles est aussi bien réglementé et les ordonnances interdisent d'une manière formelle l'emploi des antiseptiques. Enfin, la loi belge de 1900 fait suite à la loi française de 1884 avec laquelle elle a beaucoup de rapport, ce qui la distingue.

tingue surtout, c'est la clarté de ses dispositions qui ont pour base la recherche scientifique, recherche progressive dont nous n'avons point encore atteint les bornes.

L'Allemagne par un décret du 14 mai 1879, donne à la police le pouvoir d'entrer chez les marchands, de prendre des échantillons, et de citer devant les tribunaux celui qui aura trompé, substitué ou falsifié. Les dispositions légales sont très sévères vis-à-vis de celui qui aura nui à la santé publique par des procédés mahonnées.

Dans la Grande-Bretagne jusqu'à 1860 tout le monde pouvait falsifier autant qu'il voulait, car il n'existaient aucune loi à ce sujet, ni aucune autorité publique chargée de la surveillance. En 1866, M. Scholefield, membre du Parlement, représentant de la ville de Birmingham, a demandé un Comité de surveillance et ses vives instances ont produit la loi de 1860. Cette loi cependant n'était que primitive et n'eut que peu de résultats. Elle fut suivie de la loi de 1872 qui rendit le choix d'analystes obligatoire. Consolidée en 1875, amendée en 1879 et encore en 1899, la loi anglaise a tellement réussi à supprimer la falsification, que tandis qu'en 1872, sur chaque centaine d'échantillons analysés il y avait 65 pour cent de condamnés, en 1873 le chiffre n'était que 26 pour cent, et en 1878 il n'excédait pas 16 pour cent. Néanmoins la loi anglaise laisse aux commerçants une grande liberté; ce qui lui manque et dont elle s'occupe en ce moment ce sont des arrêtés concernant l'emploi des matières colorantes et préservatives.

Dans les Etats-Unis, le Sénat, le 15 janvier 1900, a discuté un projet de loi, dont les dispositions sont à peu près pareilles à celles des lois européennes que nous venons de considérer. En outre, sur cinquante Etats et territoires dont se compose la République américaine, il y en a quatre qui n'ont pas adopté eux-mêmes des lois sans attendre l'action fédérale du pays entier. L'Etat d'Indiana possède un code entier à cet effet et l'Etat de Massachusetts a commencé, en 1784, par interdire la vente des vivres corrompus et malsains sans la volonté de l'acheteur. Aujourd'hui nous ne permettons pas à l'acheteur de profiter de telles offres, même après avoir été prévenu. L'Etat de New-York s'est aussi trompé en ordonnant que les beurres artificiels soient colorés en vert, couleur qui ne peut se produire qu'à l'aide de l'arsenic. La sagesse du Congrès américain va sans doute donner aux Etats-Unis une loi fédérale qui évitera de pareilles erreurs. En Hollande, le Code pénal, par ses articles 329-330, protège le consommateur contre les tromperies et les falsifications ou altérations non déclarées. La ville d'Utrecht, le 15 avril 1900, a reçu le rapport d'une commission chargée de constituer un Laboratoire municipal. La Suisse s'occupe du même sujet en ce moment dans son Conseil législatif. L'Italie possède des laboratoires dont les rapports démontrent une science active et bienveillante.

Maintenant, pour revenir un peu à la loi française, il faut remarquer qu'elle interdisait autrefois l'emploi des antiseptiques pour la conservation, ainsi que des minéraux comme coloration. Mais, plus tard, à la suite de recherches scientifiques, la loi a été changée et permet maintenant et l'un et l'autre dans des proportions très faibles. La loi belge, également, envisage cet emploi dans des limites raisonnables. Quelques membres de l'Académie royale de Belgique ont déclaré, en 1885, que le cuivre combiné aux aliments, *dans les proportions où on l'a rencontré*, n'est pas dangereux. Toutefois, ce n'est pas là l'affaire de l'épicier; ce sont les chimistes et les fabricants qui doivent s'en démêler. L'épicier n'est que le débitant dans le service public, alors il doit échapper à des poursuites taquines. Pour mettre d'ac-

cord entre elles les lois des divers pays, il s'agit que la science se prononce définitivement au sujet des matières nuisibles. Il ne manque pas de chimistes qui diront que le sel ordinaire (chlorure de soude) nuit à la santé, puisque celui qui ne mange que de la viande salée peut être atteint de la maladie du scorbut. Le borax (borate de soude) n'en peut faire davantage.

RÉSUMÉ. — Ainsi donc, tous les pays marchent d'une même impulsion en s'approchant à l'idée la meilleure que peut se proposer le genre humain, l'idée du libre échange de tous nos produits, étant entendu que ces produits doivent d'abord être nettoyés de toute substance étrangère de fraude, de falsification. Les gouvernements du monde entier reconnaissent en principe quoiqu'ils varient en mode de l'assurer, qu'ils ont un devoir à remplir auprès de leurs peuples, mais dont l'effet ne peut être borné dans les limites territoriales, le devoir d'exercer la surveillance sur les moyens de vivre et de s'assurer que l'énergie, l'habileté, la science, qui aident à la fabrication des matières alimentaires ne soient point d'un côté prostituées par le désir de ramasser les fortunes, ni de l'autre côté renfermées par la tyrannie des chimistes, les entraves d'une police plus zélée que bien instruite.

Que ce Congrès déclare : que les épiciers associés se rangent du côté d'un commerce libre, mais réglementé, honnête, intelligent, sain et pur.

W. K. MARK.

M. LE PRÉSIDENT. — J'avais déjà remercié M. Mark avant qu'il vous eût donné connaissance de son remarquable discours. Je suis convaincu qu'à l'heure actuelle vous partagez ma manière de voir. Vous avez pu voir que, en ce qui concernait la loi française notamment, il la connaissait aussi bien et peut-être mieux que certains d'entre nous.

Ses conclusions sont les mêmes que les nôtres. Il demande que nous ne vendions que de la marchandise saine, non falsifiée. Il demande en même temps que la loi ne soit pas trop taquine et la police trop impuissante.

Je soumets donc au vote du Congrès, en même temps que des remerciements à M. Mark, les conclusions prises par ceux qui nous ont parlé de cette question, à savoir que nous sommes les ennemis déclarés de la fraude et que nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on nous en débarrasse. (Adopté).

Nous passons à l'article 6.

Etude des relations entre patrons et employés dans les divers pays.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez le rapport de M. Etienne en français et en anglais. Nous donnerons la parole à ceux qui la demanderont.

Rapport de M. Th. ÉTIENNE

Les relations entre patrons et employés diffèrent selon l'importance des maisons, les genres de vente et de clientèle, les maisons de gros ou de détail. Autrefois nous n'avions que la maison de gros et de détail; beaucoup d'épicier fabriquaient eux-mêmes un certain nombre de produits qui allaient du chocolat à la chandelle, les quelques employés (il était alors bien rare de rencontrer une maison ayant dix employés) étaient considérés comme les enfants de la maison; presque toujours un de ces derniers prenait la suite de la maison en même temps qu'il se mariait avec la fille ou l'une des filles du patron, la raison sociale variait très peu, car il restait toujours une partie du nom qui venait s'ajouter à celui du successeur;

c'est ainsi que l'ancienne maison Bise-Maucarré devenait avec le successeur Vidal-Bise

Aujourd'hui, il n'en est plus de même avec nos grandes maisons et les transformations de notre commerce; nous vendons de tout en fait d'alimentation; nos employés n'ont plus à transformer les marchandises: à part quelques maisons ayant conservé la bonne renommée de leurs maisons pour la fabrication des confitures, tous les produits nous arrivent prêts à la vente, soit en litres ou en paquets de tous poids. Nos employés sont devenus des machines à servir les clients et à compter les totaux des marchandises servies à chacun, à tenir un coin du magasin propre et garni des marchandises que comporte le rayon: en dehors de son rayon spécial, rien que le service des clients ou encore la préparation de commandes, ce qui revient au même; comment s'étonner avec ce système, quand on conteste le peu de connaissance du métier chez un si grand nombre de jeunes gens? Ceux qui abandonnent les maisons moyennes ou les petites pour les grandes maisons d'épicerie deviennent par cela même, incapables de s'établir dans une petite épicerie, s'ils ne sont trop encroûtés dans les grandes, seules les petites et les moyennes, où le travail se fait sous l'œil vigilant du patron, permettent aux jeunes gens de bien connaître leur métier et d'acquérir les connaissances indispensables pour devenir à leur tour, bons chefs de maison.

La situation des jeunes gens dans les maisons de premier ordre n'a rien de commun avec celle qui leur est faite dans les premières. Il arrive bien souvent que des jeunes gens restent des mois sans que jamais le ou les patrons leur aient adressé la parole, ils en sortent même sans que ce dernier en soit informé, la plupart du temps ils ignorent les noms de ceux qu'ils emploient, en dehors de leurs chefs de services et de quelques employés plus anciens de la maison.

Un réfectoire particulier est affecté au personnel et, comme au régiment, les officiers mangent au mess, les soldats à l'office, le ou les colonels dans leurs luxueux appartements.

Dans nos autres maisons tout le travail se fait en commun; le patron, aussi bien que les employés ne choisit pas son travail, il en est de même à l'heure des repas: ce sont les même mets, c'est à la même table que tous s'asseyent; c'est là que se trouve l'école véritable de l'employé qui veut devenir patron.

Le coucher des employés est presque toujours dans la maison, quelquefois, dans le même appartement; nos petites et nos moyennes maisons ont donc encore un peu de la vie de famille d'autrefois mais les émoluments ont beaucoup augmenté. Dès qu'un jeune homme à terminé son apprentissage, il gagne de 20 à 25 francs pour arriver vers 25 ans, selon ses aptitudes, à sa situation dans la maison de 60 à 80 francs par mois plus les primes que donnent beaucoup de maisons afin d'intéresser les employés à la vente de certains produits.

Dans nos grandes maisons, certains postes sont mieux payés encore; mais, dans ce cas, les jeunes gens deviennent intéressés dans la maison, ils perdent ainsi leur qualité d'employés pour devenir des fractions de patrons.

Une question qui a une très grande importance au point de vue des relations entre patrons et employés est celle de la brusque rupture du contrat de louage.

La jurisprudence admet toujours l'usage des huit jours; les jeunes gens raisonnables ne nous quittent jamais sans nous en avoir prévenus au pré-

table huit jours et même plus avant leur départ, mais il n'en est pas de même pour un grand nombre de jeunes gens qui déposent leur serpillère sans savoir pourquoi bien souvent, et passent à la caisse réclamer leur dû sans donner à leur patron le temps de pourvoir à leur remplacement. Cette manière d'agir est devenue tellement courante que dans certaines maisons, les exceptions sont rares; c'est la règle et la conséquence des théories sociales répandues à profusion dans l'esprit des travailleurs, nous sommes obligés de reconnaître que, malheureusement notre personnel en même temps qu'il perd de sa valeur professionnelle se laisse gagner partiellement. De là cette tentative du mois de décembre 1898, dont l'avortement est dû au peu d'écho rencontré par les organisateurs de cette grève dont les attaches coopérative sautaient aux yeux des moins clairvoyants.

Par tous les moyens en notre pouvoir nous recherchons l'union complète entre les travailleurs et employés dans notre corporation, celui qui travaille le plus est le patron, néanmoins il lui faut des collaborateurs dévoués et honnêtes, elle en possède toujours, mais il sont moins nombreux qu'autrefois.

Th. ETIENNE.

Rapport de M. DUPREST

Dans notre corporation, les relations entre patrons et employés affectent, comme à peu près dans toute l'Alimentation, un caractère particulièrement familial.

Sauf de rares exceptions, c'est-à-dire dans les maisons tellement importantes que ce sont de véritables administrations, le patron, en France, vit avec ses employés. Il préside la table où tout le monde s'assied, et de ces réunions quotidiennes naît, quoi qu'en puissent dire certains esprits chagrins, une sorte de solidarité qui n'existe pas, à beaucoup près, au même point dans les autres industries.

Il découle de cette vie côté à côté, une sorte d'enseignement mutuel, qui rend, au point de vue des relations entre employeurs et employés, la situation de notre corporation un peu privilégiée.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait pas, parmi nos employés, personne qui ne se plaigne de sa situation.

Mais nous pouvons affirmer que le nombre de ceux qui en sont satisfaits est chez nous la majorité, non pas que le travail ne soit pas rude. Mais ce travail est partagé par le patron.

Il est généralement le premier levé et le dernier couché, et dans une maison où l'on paie ainsi de sa personne, il est rare que les fermentes d'envie qui se développent si aisément dans les immenses usines où jamais l'employé n'est en contact direct avec son employeur, trouvent parmi eux un terrain favorable de culture.

J'ajoute, et ce n'est pas là un des moindres mérites de notre corporation, que 98 0/0 des patrons au moins ont commencé par être commis, et commis chez les autres.

Ils ont pu étudier le bon et le mauvais côté de toutes les situations, et, lorsqu'ils deviennent à leur tour patrons, il est rare qu'ils ne tirent pas profit d'un enseignement qui a été personnel.

Il y a, en outre, chez nous, et ceci découle de ce que je viens de dire, une immense majorité de jeunes gens pour lesquels l'état de commis n'est qu'un état intermédiaire leur permettant d'apprendre suffisamment leur métier et d'attendre une occasion propice pour s'établir à leur tour.

Les règles que, pour le bon ordre, on est obligé d'imposer dans nos maisons leur semblent donc moins dures qu'à d'autres, puisqu'ils savent que, le lendemain, ce sont eux qui les appliqueront à d'autres commis.

Le sentiment de la responsabilité est aussi un sentiment qui se développe chez eux assez rapidement, puisqu'en voyant compter chez les autres, ils sont obligés de se dire qu'ils seront ainsi, un jour, obligés de compter pour eux-mêmes.

Cette situation de commis appelés à devenir patrons dans un jour plus ou moins éloigné rend la composition de notre personnel un peu particulière.

Nous ne pouvons espérer avoir chez nous de vieux commis.

Ou ils s'établissent, ou, arrivés à un certain âge, ils ne trouvent plus dans l'activité de nos maisons un emploi compatible avec leurs forces, et ils cherchent alors des situations plus stables dans des maisons de gros ou dans les usines.

Ces explications indiquent bien, par avance, les différentes sources de recrutement de notre personnel.

Nous avons tous des jeunes gens qui désirent faire de l'épicerie leur carrière, qui ont un parent dans le métier ou qui estiment que leurs aptitudes leur permettront de se développer plus librement dans notre commerce.

Ceux-là, petits apprentis d'abord, soit en province, soit à Paris, gravissent peu à peu tous les échelons qui existent dans nos maisons et arrivent, un beau jour, à être premiers commis dans une maison importante.

Il ne leur reste plus, pour arriver à s'établir pour leur compte, qu'à réaliser les quelques petites économies qu'ils ont pu faire ou à s'adresser à leur famille, si cette dernière peut les aider, ou enfin, et cela se trouve encore assez souvent, à s'adresser à leur patron lui-même qui, dans maintes circonstances, fait tous ses efforts pour aider non seulement de ses conseils, mais encore de son argent, le jeune homme laborieux et travailleur qui lui a rendu des services et qui veut à son tour, devenir patron.

Il suffisait autrefois d'un si petit capital pour s'établir dans une petite maison de début, et on avait alors des chances tellement probables de réussite, lorsqu'on était un homme d'ordre, intelligent et économique, que notre métier ne manquait jamais de commis.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même.

A toutes les qualités que je viens d'indiquer, il faut encore joindre un capital plus important.

Ceux qui ne l'ont pas et qui sont sérieux réfléchissent avant de s'engager dans l'épicerie, puisqu'il ne voient pas dans l'avenir une issue certaine à leurs efforts.

Cette situation a fait faire à notre Syndicat toute espèce d'efforts pour recruter des apprentis, et nous nous sommes adressés à tous ceux qui pouvaient avoir une influence quelconque sur des jeunes gens n'ayant pas de ressources certaines et désirant s'en créer immédiatement.

Les résultats, jusqu'à ce jour, n'ont pas été très brillants, non que l'apprentissage, chez nous, soit une chose longue et difficile.

Autrefois, on exigeait qu'un apprenti restât deux et même trois ans et qu'il payât même une somme de deux à trois cent francs à Paris.

Aujourd'hui, dans presque toutes nos maisons, on est disposé à prendre

pour un an, des apprentis au pair, c'est-à-dire ne gagnant rien, mais logés et nourris.

On a donc facilité autant qu'on le pouvait, le passage de cette période difficile de l'apprentissage.

Néanmoins, on arrive encore difficilement à trouver le nombre de commis qui nous est nécessaire.

Nous ne croyons pas que cette manière d'opérer ait rendu nos employés plus aptes aux services qu'ils sont appelés à nous rendre, au contraire. Nous pensons qu'ils sont moins initiés à nos travaux que leurs aînés qui avaient besoin pour arriver d'apprendre pendant plus longtemps et, par conséquent, de mieux connaître le métier qu'ils étaient appelés à exercer.

Mais là n'est pas la seule cause de l'instruction incomplète de certains de nos commis.

Dans beaucoup de maisons, la nécessité du travail ou le goût de la clientèle ont exigé que presque tous les articles soient pesés, pliés, paquetés et étiquetés d'avance, de telle façon que le commis, dans ces maisons n'est presque plus qu'un employé quelconque, occupé à servir intelligemment et aimablement la clientèle, mais qui, en somme n'a pas besoin d'apprentissage. Il est facile de se rendre compte qu'un jeune homme un peu débrouillard peut facilement, dans un magasin où les articles sont étiquetés et où les prix sont marqués, servir la clientèle sans jamais avoir appris grand' chose.

Je ne veux pas récriminer contre un état de choses qui existe et contre lequel il n'y a pas à lutter, puisqu'il a plutôt une tendance à se généraliser qu'à se restreindre. Mais je constate et permettez-moi d'ajouter — je regrette !

J'ai dit, au début de cette étude, quelle était la situation des employés dans nos maisons. Je n'y reviendrai pas, et des renseignements que j'ai fournis il est facile de déduire que les sociétés de mutualité, de secours ou de retraite n'ont pu, jusqu'à ce jour, s'acclimater dans un personnel aussi mobile et restant aussi peu de temps employé.

Les uns, en effet, ne voient dans la situation de commis qu'un stage pour devenir patrons. Les autres après y être restés pendant quelque temps, n'y voient qu'une sorte de temps d'éducation leur permettant de se chercher une situation plus en rapport avec leurs goûts.

Par conséquent, ni les uns ni les autres, ne vivent assez longtemps de ce métier de commis pour s'associer avec intérêt à des sociétés de mutualité, de secours ou de retraite.

Je dois ajouter, cependant, que tout effort fait dans ce sens, de quelque nature qu'il soit, a toujours été soutenu par notre Syndicat, dans l'espoir qu'un jour ou l'autre ces efforts arriveraient à un bon résultat, et jamais nos employés n'ont frappé à notre porte sans être immédiatement entendus.

E. DUPREST.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 6 est lié à l'article 7 :

Etude comparative des différents modes de recrutement du personnel, des modes d'apprentissage, de la situation des employés dans les maisons, Sociétés de mutualité, de secours, de retraites, etc.

Rapport de M. ETIENNE

Le recrutement du personnel de l'épicerie, en ce qui concerne la France, n'est organisé d'une façon complète qu'à Paris; les bureaux de placement

spéciaux pour l'épicerie n'existent pas dans nos villes de province; seul, Paris a l'avantage d'en posséder un certain nombre, mais d'un caractère différent, selon les intérêts qui les dirigent.

En premier lieu sont les bureaux syndicaux, au nombre de trois :

1^o Le bureau de placement gratuit du Syndicat de l'Epicerie française, rue de la Verrerie, 60, dont la fondation remonte à 1846.

2^o Le bureau également gratuit du Syndicat de l'Union des Épiciers en détail de Paris et du département de la Seine, 42, rue Saint-Bon, fondé en 1895.

3^o Le bureau du Syndicat des Employés représentants, 8, rue Saint-Bon, fondé en 1896.

D'autres bureaux de placement spéciaux pour les employés de l'épicerie, au nombre d'une dizaine au moins, ces derniers s'occupent surtout des ventes de fonds, le placement des employés n'étant pour eux que l'entretien de la pépinière des futurs acheteurs des fonds d'épicerie, à la vente desquels ils apportent toute leur volonté, tous leurs efforts.

Le placement chez ces commerçants (ou industriels), sans être absolument gratuit, coûte très peu aux employés; seuls, les patrons paient une somme variant de dix à vingt francs, sous forme d'abonnement annuel pour le recrutement du personnel. Notre corporation est la seule qui ne soit pas exploitée par celle des placeurs.

Le recrutement du personnel dont l'apprentissage est le premier échelon, est l'objet de toute la sollicitude de nos Syndicats. Nous avons institué une Commission dite « des Pères de famille » dont le rôle consiste à surveiller les jeunes gens qui nous sont envoyés de province, et à tenir les parents au courant de la conduite de leurs enfants, chaque mois, celui des nôtres ayant un ou plusieurs apprentis sous sa surveillance, doit aller lui ou leur rendre visite, questionner les patrons et les jeunes gens, remplacer en un mot le père de famille absent, prouver à ces jeunes gens qu'ils ne sont pas isolés dans la grande ville, que malgré l'éloignement des leurs, ils sont toujours dans la famille, mais une plus grande, celle de l'Epicerie française.

La durée de l'apprentissage qui, autrefois, était de trois années moyennant un versement de cent à trois cents francs, est tombée à deux ans pour la province avec versement de cent à deux cents francs, alors qu'à Paris, beaucoup de jeunes gens trouvent à faire leur apprentissage sans aucun versement, et pour une année seulement. Cette différence d'aujourd'hui avec autrefois a pour cause principale les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes gens quand ils veulent s'établir et n'en ont pas les moyens, beaucoup de parents qui, autrefois, étaient heureux de placer leurs enfants dans le commerce, certains qu'ils étaient de les voir réussir à se créer une situation quoique n'ayant pas de capital. A cette époque, les meilleurs capitaux étaient le travail, l'ordre et l'économie; aujourd'hui ces trois éléments ne suffisent plus, c'est vers des emplois dans nos grandes administrations, des villes ou de l'Etat, que nos fils sont dirigés, de sorte que notre personnel nous manque, nous cherchons à faire des apprentis pour combler les vides.

L'apprentissage terminé à la satisfaction du patron, assure à ceux qui le méritent et qui nous sont signalés une récompense honorifique et pécuniaire. Chaque année, nos Syndicats distribuent, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. le Ministre du Commerce, ou de son représentant, des récompenses aux employés méritants de la corporation, nous sommes heureux quand les apprentis y sont nombreux, les récompenses qui leur

sont accordées consistent en un diplôme d'apprenti et une somme d'argent variant de vingt à trente francs.

En ce qui concerne les employés, à de rares exceptions, tous sont logés et nourris à la maison, ils reçoivent des appointements mensuels extrêmement variables qui varient selon l'âge et leur situation dans la maison dans laquelle ils sont.

Nos syndicats les récompensent également et proportionnellement à la durée de leur présence, des services rendus, et surtout de l'état de la caisse des récompenses et du nombre des candidats admis.

Les récompenses sont de trois sortes :

1^o Un diplôme de récompense est remis à tous les lauréats.

2^o Une médaille syndicale en or pour ceux qui ont environ 25 années de présence, de vermeil pour ceux qui ont 15 années au moins dans la même maison, en argent pour ceux qui ont plus de 10 ans, en bronze pour ceux de 3 ans au moins.

3^o En espèces, dont une partie, le quart, est fournie par le patron et les trois autres quarts par les Syndicats; généralement, les sommes ainsi distribuées ont été produites par des fêtes corporatives organisées par nos Syndicats au profit de l'œuvre des récompenses, et sont les preuves de l'éclatant succès de ces fêtes.

Jusqu'à présent, nous n'avons qu'une Société mutuelle, fondée par nos amis Cillie, Millou et Lohr, entre les employés représentants de Paris, sous le titre de « Société Philanthropique de Secours mutuels l'Union syndicale des Employés représentants de commerce parisiens. » Malgré sa fondation récente, cette jeune Société n'a pas craint d'aller de l'avant, cette année, une caisse de retraite pour la vieillesse a été fondée.

Les représentants parisiens ont indiqué la route à suivre, il appartient à l'épicerie française de devenir prévoyante et de trouver les éléments indispensables pour arriver à panser les blessures faites aux vaincus de la corporation. Nous avons beaucoup à faire pour atteindre au but.

TH. ETIENNE.

Rapport de M. W. FINDLATER

Cette étude n'est pas nouvelle en ce qui concerne les épiciers anglais, irlandais et écossais. En Angleterre, il y a trois Sociétés mutuelles dont une à Londres, une à Birmingham et une à Portsmouth, sans tenir compte d'une à Londres affectée aux fromagers et une autre pour les chandeliers. Ces établissements sont de vieille date; dernièrement on en a établi une à Bristol, mais celle qui domine toutes les autres et qui jouit d'un succès extraordinaire, est celle de la Fédération de l'Épicerie, laquelle quoique fondée il y a deux années à peine possède entre 200 et 250.000 francs avec un revenu annuel de 40.000 francs. En Ecosse, il y a des Sociétés mutuelles intitulées Compagnie des Epiciers à Edimbourg, Glasgow, Dundee et je crois Paisley. En Irlande, il y en a également affiliés au commerce des épiciers patentés. Je ne suis pas compétent pour parler de pareilles institutions sur le continent et j'ignore s'il en existe en Amérique qui soit liées avec les commerces représentés à ce congrès intéressant, assemblé dans l'enceinte de cette exposition magnifique. Les Sociétés dont je viens de vous entretenir fonctionnent non seulement pour les épiciers-patrons. Il en existe une à Portsmouth pour les employés de l'Épicerie, qui, depuis plusieurs années, a donné des résultats admirables,

tout en opérant sans ostentation. J'espère que si de pareilles institutions pour les épiciers-patrons n'existent point en dehors du Royaume-Uni, la lecture de cet article pourra attirer l'attention des délégués et amènera un résultat pratique en d'autres pays ; et dans ce but, je crois que quelques détails touchant leur fonctionnement ne manqueront pas d'intérêt. Généralement, les Sociétés mutuelles ont été lancées par les membres du métier qui ont envisagé avec une douleur sympathique l'insuccès de leurs confrères dans la lutte pour la vie par suite de maladie, accident, malheur imprévu ou une concurrence à outrance qui ont déterminé la chute de leurs collègues. Si on ne les soulageait pas, ces hommes honnêtes et travailleurs, mais malheureux, n'auraient d'autre alternative que le maigre ordinaire de la maison des pauvres (maison de refuge), ou de mourir d'inanition. Leurs instincts charitables furent mis en éveil. Ils ont consulté leurs confrères plus fortunés et ont demandé aux confrères prospères de venir en aide aux infortunés. Les fabricants, épiciers en gros et riches détaillants, ont répondu généreusement à cet appel et ont constitué un capital dont les fonds placés donnent un certain revenu. En outre, un appel a été fait aux autres détaillants, les invitant à s'abonner pour des sommes différentes mais d'un minimum de 13 francs par année. Ces abonnés ont droit aux bénéfices de la Société mutuelle si le malheur veut qu'ils en aient besoin et ont des voix en proportion du montant de leurs souscriptions. Quand il y a plus de demandeurs pour les pensions et que les finances peuvent le supporter, on procède à un vote au scrutin pour déterminer les noms des pensionnaires. Avant la nomination aux bénéfices de la Société par l'élection, le comité de la Société examine minutieusement chaque cas. Il faut que le postulant puisse démontrer de bons antécédents qu'il a conduit ses affaires honnêtement, qu'il est dépourvu de ressources, on lui passe une centaine de francs par an, et que ses parents ne peuvent lui venir en aide. En outre, il convient qu'il ait été commerçant pendant une période d'un minimum de 7 ans avant sa demande de secours et s'il s'agit des Sociétés locales qu'il ait habité dans leur limite pendant une période déterminée ou s'il s'agit de la Fédération d'Epicerie dans les limites du Royaume-Uni.

Ces qualités une fois reconnues, si le candidat est agréé, il est mis sur la prochaine liste pour les élections, lesquelles ont lieu généralement tous les 6 mois. Les souscripteurs reçoivent la liste des postulants et donnent leurs voix à ceux qu'ils regardent comme étant les plus méritants. Les candidats qui reçoivent la plus grande quantité de voix sont élus aux pensions vacantes. Ceux qui ont échoué sont éligibles pour les élections ultérieures en y ajoutant les voix qu'ils ont eues la fois précédente. Il en résulte généralement qu'avec le temps chaque cas digne d'intérêt est presque certain de percevoir la pension.

Les montants de ces pensions varient de 1000 francs pour un couple marié, 550 fr. pour un célibataire et 375 fr. pour une veuve. En outre quelques sociétés accordent des dons temporaires, des pensions aux orphelins et des versements pour les funérailles. Une appréciation approximative dont je ne garantis pas l'authenticité estime que l'on verse dans le Royaume-Uni presque 150.000 fr. à 300 pensionnaires des deux sexes et peut-être 25.000 en secours temporaires. A l'exception des frais du secrétariat et de la commission des perceuteurs toute l'administration de ces sociétés incombe aux membres du métier qui donnent leurs services gratuitement : la dépense n'atteint pas 25 0/0 du revenu. Dans les autres commerces ou professions du Royaume-Uni les membres infortunés sont

mis dans des maisons de charité où ils n'ont pas de loyer à payer et où on leur sert une rente annuelle pour leur entretien. L'avantage du système de pension consiste en ceci que les pensionnaires sont en mesure de ménager leurs maigres ressources en vivant auprès d'un fils ou d'une fille qui grâce à l'appoint d'une pension peuvent adoucir la vie décadente d'un parent vieux ou affaibli en lui témoignant les soins et affections filiales qui sont plus difficiles à manifester quand le malheureux doit habiter seul une maison de charité. Une besogne si bienfaisante doit être répandue dans le monde entier. La concurrence devient de plus en plus acharnée avec le progrès de la civilisation. Partout l'on trouve des blessés sur le champ de bataille commercial et ne devra-t-on trouver autant de solidarité parmi les membres de la même profession que parmi les militaires et les marins ? J'estime donc que ce sujet est digne de votre attention et de vos soins.

M. W. FINDLATER.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. CARON. — Il me semble qu'il serait intéressant d'avoir une relation entre le placement de Paris et les sections analogues en Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela n'existe pas en Angleterre.

M. MOREAU. — Comment recrutent-ils leur personnel ?

M. LE PRÉSIDENT. — Par les journaux.

M. MOREAU. — Et ils y trouvent leur compte ?

M. LE PRÉSIDENT. — Ils ont ce qu'il leur faut.

M. LAIGNEAU. — Il existe chez nos frères étrangers une catégorie d'employés presque inconnue chez nous : il y a des quantités de ce que j'appellerai les premiers commis exceptionnels.

M. CARON. — Il peut y avoir des sujets indignes chez nous qui arrivent à se placer en Angleterre, et réciproquement.

M. MOREAU. — Ils ne les prennent pas comme cela sans enseignements.

M. LAIGNEAU. — Une fois, nous avons eu au Syndicat la visite d'un jeune homme qui se donnait comme américain. On me l'a envoyé à la maison. Je lui ai demandé ses papiers, il n'en avait pas. Nous ne l'avons pas casé. Nous aurions certainement cherché à le placer, soit aux Champs-Elysées, soit ailleurs, s'il avait eu sur lui quelque chose qui pût prouver qu'il était un honnête garçon.

M. MOREAU. — C'est ainsi que cela se doit passer. Chez eux, ils emmèneraient certainement autant ; ceux qui se présenteraient dans ces conditions ne seraient pas admis.

Puisque l'on va fonder le bureau international de renseignements qui fonctionnera à Londres, à New-York et à Paris, il me semble que l'on pourrait, par l'intermédiaire de ces bureaux correspondant entre eux, placer nos jeunes gens soit en Angleterre soit en Amérique. De même nous serions à leur disposition pour placer leurs compatriotes.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un des buts poursuivis par ce bureau. Vous savez qu'à la Chambre syndicale, on avait manifesté le désir d'envoyer des jeunes gens en Angleterre pour apprendre l'anglais. Nous n'avons pas pu les placer comme nous le voulions. On m'a fait remarquer qu'avec ce bureau international, ce serait d'une grande simplicité.

Je mets aux voix le rapport qui vient d'être lu sous la réserve des observations faites. (Adopté).

Au sujet de l'article 6, vous avez pu lire le rapport de M. Findlater. Vous

avez vu que l'on a organisé en Irlande des pensions pour les employés et des Sociétés de secours que nous n'avons pas chez nous.

M. LAIGNEAU. — En Angleterre tout se fait par l'initiative privée, tandis que chez nous, c'est administratif, malheureusement.

M. LE PRÉSIDENT. — Les conditions dans lesquelles M. Findlater nous rapporte l'organisation de ces Sociétés nous indiquent que la situation des commis anglais n'est pas la même que celle des commis français. La situation des commis français est transitoire et intermédiaire, tandis que celle des commis anglais est définitive. Nous ne nous trouvons pas en présence des mêmes éléments, nous ne pouvons pas raisonner dans le même sens. La situation des commis français est tellement transitoire que les Sociétés que nous avons essayé de fonder n'ont pas réussi. Notre ami Quillet a été obligé de constater que même pour s'amuser, les Sociétés réussissent peu souvent; les commis deviennent patrons et la Société se désagrège.

M. LAIGNEAU. — Ceux qui ne deviennent pas patrons quittent l'épicerie à 25 ou 30 ans; ils ne restent pas.

M. VINAY. — Je mets aux voix des remerciements à M. Findlater pour son rapport. (Approbation.)

Étude comparative des lois et règlements apportant des entraves au libre développement de nos corporations.

Rapport de M. Pierre VINAY, président du Congrès

Il ne nous est pas possible d'étudier dans leurs détails, et surtout dans leurs conséquences, les lois de toute nature et les règlements de toute sorte qui apportent au libre essor de nos commerces de multiples entraves.

Leur énumération sera de nature à convaincre à la fois et nos confrères français du mal dont nous souffrons, et nos collègues étrangers des difficultés sans nombre au milieu desquelles notre commerce se débat.

Presque tous les produits qui se trouvent dans nos maisons ont maille à partir avec des lois toutes plus sévères les unes que les autres, puisque ce sont des lois fiscales et que ces objets, représentant une partie des ressources de l'impôt, sont poursuivis par le législateur avec une implacable férocité.

Si nous prenons les produits étrangers introduits en France, nous nous trouvons en présence de droits de douane sinon prohibitifs, au moins extraordinairement lourds et notre commerce en est gêné, non seulement parce que la vente de ces produits en est diminuée en France, mais encore parce que la transformation par nos industriels français en rend la réexportation pleine de périls et toujours dommageable.

Le drawback, en effet, ou droit de réexportation n'est accordé qu'aux prix de difficultés sans nombre, et avec des restrictions d'une nature telle que celui qui a transformé la marchandise en France et y a acquitté des droits est toujours certain, à la réexportation, de n'en toucher qu'une partie.

Certains produits, même, sont complètement interdits à la vente de nos maisons, par ce fait que, fabriqués à l'étranger avec des lois plus tolérantes ils se voient l'accès de la France fermé par des conseils d'hygiène plus soucieux, croyons-nous, de l'intérêt du Trésor ou de la sauvegarde de

quelques intérêts particuliers que de la santé publique, derrière laquelle ils abritent leurs arrêts.

A l'intérieur, nous avons, au sommet de la hiérarchie, tous les impôts indirects, qui, perçus par une administration excessivement importante connue sous le nom d'administration des Contributions indirectes, sont un obstacle permanent aux transactions et au développement de la consommation.

Prenons les alcools, les vins, denrées de consommation courante, et nous nous trouvons immédiatement en présence de règlements si draconiens, si compliqués, que nous pouvons presque affirmer qu'aucun des nôtres n'est à l'abri de poursuites imméritées, s'il a simplement eu le malheur de déplaire à quelque agent de cette administration.

La consommation en est également fortement atteinte et, par répercussion, nos commerces en souffrent énormément, car, tandis que nous voyons, par exemple, la consommation du sucre, du thé, du cacao, atteindre chaque année des proportions considérables et toujours croissantes dans des pays qui ont commencé après nous, nous voyons ces mêmes denrées rester presque stationnaires en France par suite des droits formidables qui les accablent.

Prenons le sucre, par exemple, et nous verrons qu'en moyenne tout épicer qui vend pour un million de sucre par an a été collecteur d'impôts en faveur de l'Etat pour au moins 666.000 francs.

Il en résulte, à notre avis, que ces droits protecteurs considérables, créés dans l'intention de soutenir l'industrie sucrière en France, ont été à l'encontre et de nos intérêts, et du but poursuivi.

Si ces droits, agrémentés de surtaxes, à l'entrée et de primes à la sortie, interdisent en partie, tant pour ces produits que pour d'autres, l'introduction en France de sucre étrangers, il n'en résulte pas moins pour nous ce fait, que la consommation française n'augmente pas proportionnellement à la production betteravière. Nous voyons nos prix se traîner lamentablement, et nous constatons avec peine que, si le fisc et quelques industriels privilégiés y trouvent leur compte, la masse des consommateurs et l'immense majorité des véritables producteurs agricoles n'y rencontrent qu'un intérêt passager.

Mais nous n'insisterons pas outre mesure sur ces lois d'ordre général, et nous passerons immédiatement à des perceptions d'un ordre plus particulier qui apportent à nos commerces des entraves presque aussi considérables.

Nous voulons parler des octrois.

Les octrois, en France, constituent autant de barrières pour le libre développement de nos commerces qu'il y a de communes, et ces réglementations sont, en outre, si diverses, que nous voyons à chaque instant quelques-uns des nôtres s'attirer bien involontairement des difficultés et des procès qu'ils ont tout fait pour fuir.

Dans les trois ordres d'idées que nous venons d'énumérer : douanes, contributions indirectes et octrois, le mal est encore aggravé par ce fait qu'il ne nous est pas possible, dans les procès nombreux qui nous sont intentés, de faire la preuve de notre bonne foi.

Toute erreur, même absolument involontaire, est considérée comme un véritable délit et entraîne une répression sévère.

Nous autres, commerçants de détail français, soucieux de la fortune de notre pays, nous ne saurions assez protester contre toutes ces lois ou réglementations vexatoires qui n'ont d'autre résultat que de diminuer l'in-

tensité et l'activité de nos affaires, et apportent, dans bien des cas, aux plus honnêtes et aux plus loyaux, des procès immérités qui se terminent toujours à notre désavantage par des condamnations absolument injustifiées.

Nous protestons donc avec la dernière énergie contre l'accumulation toujours augmentante de ces impôts indirects qui, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mettent nos commerces dans une situation d'infériorité qu'aucun autre pays, je crois, n'a le malheur de posséder à un si haut degré.

Là, du reste, ne se bornent pas nos difficultés avec les règlements de nature diverse.

Si nous passons aux règlements spéciaux à notre corporation, nous trouverons des réglementations pour la vente du pétrole, des réglementations pour les droits de saillie, réglementations pour les droits d'étalage, ces dernières étant arrivées, à Paris, jusqu'à *réglementer* les heures d'ouverture et de fermeture de nos magasins, demandes d'autorisation pour la vente des allumettes, pour la vente des hydrocarbures, pour la vente des eaux minérales. En un mot, un épicier, en faisant son commerce à Paris avec la plus entière bonne foi, n'est jamais certain d'échapper complètement à une de ces lois ou règlements nombreux dont nous venons de parler.

Nous avons encore en France, sous le nom de Comité d'hygiène publique, un grand Conseil d'hygiénistes animé, nous en sommes convaincus, des meilleures intentions, mais promulguant chaque jour, à propos d'une denrée nouvelle, des opinions diverses ; opinions qui, sanctionnées par des visites nombreuses du Laboratoire municipal, corroborées malheureusement quelquefois par des comparutions à la huitième Chambre se terminent presque toujours par des condamnations, légères ou fortes, et presque toujours peu méritées.

Il convient encore d'ajouter les tracasseries sans nombre auxquelles sont soumis tous les négociants d'alimentation de la part des Poids et Mesures, dont les prescriptions sont tellement draconiennes qu'il ne suffit pas pour nous de donner toujours le poids qui nous est demandé, mais qu'encore il nous faut toujours posséder, en parfait état de nombre et de régularité, et tous les poids applicables à nos balances, et toutes les tares employées par nous, et toute notre verrerie ayant l'apparence de litres d'une capacité rigoureusement exacte.

Nous sommes donc convaincus que tous les efforts qui pourraient être faits en faveur d'un ensemble de prescriptions plus paternelles donneraient à la fois satisfaction et au commerce que nous représentons et aux intérêts des consommateurs, qui sont intimement liés avec les nôtres.

Lorsque, tout à l'heure, je parlais du Conseil d'hygiène, animé des meilleures intentions, mais dont les prescriptions ne sont pas toujours d'accord avec elles-mêmes, je n'en citerai qu'un exemple, et des plus intéressants.

Il y a quelques années, les couleurs d'aniline étaient absolument interdites dans toutes espèces de fabrications. Aujourd'hui, elles sont autorisées dans ces mêmes fabrications, et néanmoins beaucoup de nos collègues ont été condamnés sous l'empire d'une loi que les hygiénistes eux-mêmes ont déclarée mauvaise, puisqu'ils l'ont rapportée.

Il est un autre exemple.

Pendant un certain temps, le reverdissage des petits pois avait été interdit. Aujourd'hui, il est autorisé.

Donc, ce qui était défendu il y a quelque temps est permis maintenant. Par contre, et toujours en faveur des habitants du département de la Seine, certaines ordonnances de police interdisent dans certains produits des colorants absolument autorisés dans d'autres. Je parle de la coloration de la tomate au moyen de la cochenille.

Pour me résumer, je ne pourrai mieux faire que de rappeler la boutade d'un des nôtres qui, s'adressant à des inspecteurs du Laboratoire qui le questionnaient au sujet de différents produits, répondait sans se fâcher et avec la plus grande raison :

« Mais, Messieurs les Inspecteurs, vous me posez des questions telles que, pour y répondre, il faudrait que je sois à la fois avocat, pour connaître dans leurs détails toutes vos lois et tous vos règlements : chimiste, pour pouvoir analyser tous les produits que je vends, et médecin pour bien savoir si aucun de ces produits n'est dangereux pour la santé de nos concitoyens.

« Or, n'oubliez pas que je suis simplement épicier, et que si, dans ma jeunesse, j'avais pu étudier suffisamment pour être ou avocat, ou chimiste, ou médecin, je n'aurais évidemment appartenu qu'à l'un de ces trois corps d'état.

« Et vous exigez aujourd'hui, alors que j'ai été obligé de débuter très jeune dans les affaires, que, pour exercer le modeste commerce auquel je me livre, je possède des connaissances tellement multiples, que presque personne ne les acquiert pendant sa vie. »

Les inspecteurs trouvèrent la réponse juste. Mais ils prélevèrent, et notre adhérent, malgré sa bonne foi, ayant mis en vente du pétrole qui n'était pas inflammable à 35 degrés, eut une contravention.

Notre sort n'est pas enviable.

Nous serons heureux d'apprendre que nos confrères étrangers ne sont pas dans leur pays, soumis à des difficultés aussi nombreuses et de nature aussi diverses.

Pierre VINAY.

Association Nationale des Epiciers en détail des Etats-Unis

M. P.-G. Hanson, président, Minneapolis, Minnesota;

M. W.-E. Godfrey, secrétaire, Cleveland, Ohio;

M. le colonel Robert M. Floyd, trésorier, Boston, Massachusetts;

M. George A. Scherer, ancien président honoraire, Peoria-Illinois.

« Messieurs,

« J'ai grand plaisir en vous adressant mes félicitations et mes meilleurs souvenirs à l'occasion de la réunion des épiciers de tous les pays : je vous souhaite le succès dans vos débats et la prospérité pour l'avenir.

« A mon grand regret mon médecin m'a défendu de faire le voyage, étant actuellement en traitement, de sorte qu'il m'est impossible de prendre part à vos délibérations et de vous rencontrer en personne.

« Avec mes meilleurs vœux de réussite pour le Congrès, je vous salue fraternellement.

« Signé : Geo.-A. SCHERER. »

Les Épiciers en détail et la Législation aux Etats-Unis (par le même)

Les lois des différents états ainsi que les lois nationales ont été élaborées dans ces dernières années en grande partie par des hommes politiques de profession, qui sont pour la plupart des avocats qui, au lieu de plaider au barreau trouvent que la politique est autrement rémunératrice. On a envisagé surtout dans la confection des dites lois les intérêts particuliers, sans s'inquiéter de celui des corporations, de sorte que notre profession en est péniblement affectée. Des lois ont été fréquemment promulguées sans aucune consultation des commerces qui y étaient intéressés. En plusieurs cas la loi lèse absolument les intérêts du détaillant. On peut citer comme exemple : les lois relatives à l'importation et à l'exportation, la loi de commerce entre états, la loi sur les faillites, la loi suggérée pour colis postaux, les lois d'exemption et d'encaissement et les lois ayant rapport aux relations de commerce.

Pourtant nos associations locales ont lutté avec quelque succès dans leurs localités. Les organisations des états correspondant aux départements en France ont en plusieurs états établi des réformes dans les lois d'exemption, les lois d'alimentation, les faux rapports dans la vente des marchandises, les lois définissant et régularisant l'accaparement du commerce. Notre association nationale des épiciers en détail est un fait établi et on compte avec elle dans la législation nationale dans la confection des décrets qui intéressent l'épicier en détail. Nous comptons avoir une représentation à Washington pendant la session du Congrès pour veiller à toute législation qui pourrait atteindre nos intérêts. Nous avons constaté que quand les épiciers s'unissent dans une association locale d'abord, et après en une fédération départementale ensuite, puis enfin en une association nationale, ils ont une grande influence sur l'opinion publique, et peuvent exiger d'être consultés pour l'élaboration des lois qui les intéressent. Nous en avons fait l'expérience et pourrons montrer des résultats pour la corroboration de nos dires dans les efforts réunis des états d'Illinois, Minnesota, Massachusetts, Ohio et autres états qui ont réussi dans la lutte. Je crois que nous sommes unanimes que ce moyen est des plus efficaces et cela devra contribuer dans une grande mesure pour faire rentrer tous nos collègues dans notre organisation. Il faut que nous puissions exercer une influence sur la législation qui a rapport à nos relations de commerce international. Dans l'union nous trouvons la force, l'ordre et l'espérance de jours meilleurs.

Signé : Georges-A. SCHERER.

Rapport de M. ETIENNE, de Paris.

En dehors du côté purement professionnel, et à côté de celui-ci, il existe une question plus grave encore, celle de la législation des patentés.

Comment sont traités les épiciers en France, principalement à Paris.

Soixante-quinze pour cent au moins sont classés dans la cinquième catégorie des patentables, avec une taxe fixe de 50 francs et un droit du trentième de la valeur locative, plus les centimes additionnels qui varient de 100 à 105 pour 0/0 du montant de la patente augmentée du trentième de la valeur locative ; vingt-quatre pour cent sont classés comme regattiers, dont la patente est de 20 francs, et paient au cinquantième du montant de leur loyer annuel.

Un pour 0/0 environ de nos collègues sont classés dans une catégorie supérieure et comme vendant des vins fins au panier ; ils sont taxés supplémentairement pour le nombre de leurs employés, dès l'instant que le nombre de ces derniers dépasse dix ; parmi ceux-ci, nous avons des collègues dont les charges fiscales sont exagérées relativement à d'autres classés dans la même catégorie.

Analysons la situation faite au plus grand nombre des nôtres, c'est à-dire de ceux qui sont classés dans la 5^e catégorie, et prenons pour base des loyers de 1.000, 2.000 et 5.000 francs avec un chiffre de 4 à 10 employés et 1 fr. 05 de centimes additionnels :

4 ^o De 1 à 2 employés avec un loyer de	4.000
nous avons taxe de patente.....	50
30 ^e de la valeur locative.....	33.33
centimes additionnels.....	85.90=169.23
2 ^o De 2 à 4 employés, loyer.....	2.000
patente.....	50
30 ^e de la valeur locative.....	66.66
centimes additionnels.....	122.50=239.16
3 ^o De 6 à 10 employés, loyer	5.000
patente.....	50
30 ^e de la valeur locative.....	46.66
centimes additionnels.....	227.55=444.16

Il résulte donc de ce tableau, qui est mathématiquement exact, en prenant pour base du calcul suivant le nombre minimum des employés dans chacun de ces trois exemples et en ne tenant pas compte du patron, que les contributions reviennent à 169 fr. 23 pour le premier cas et par employé ; à 449 fr. 58 pour le second cas et par employé et à 74 fr. 03 pour le troisième cas et par employé.

En dehors de ces exemples, nous avons un certain nombre de nos collègues dont les loyers vont jusqu'à 3.000 francs et dont le nombre des employés ne dépasse pas deux ou trois. D'autres ayant un loyer minime ont un très grand nombre d'employés, tel M. X.. qui a chez lui de 15 à 18 jeunes gens avec 3.000 francs de loyer, M. Z... qui il y a cinq ans avait 2.000 francs de loyer et 25 jeunes gens ; cette même maison s'étant agrandie, emploie 45 jeunes gens avec un loyer de 11.000 francs.

La différence énorme existant entre ces maisons, a pour cause le genre de vente : dans les premières règne l'ancien système qui a enrichi nos pères, dans les secondes règne le nouveau système, la gâche, qui par sa vente à des prix extrêmement réduits, accapare et centralise la clientèle d'un périmètre plus ou moins vaste, selon l'importance de l'emplacement et la densité de la population.

Comment pouvons-nous égaliser les charges, comment pouvons-nous protéger le petit commerce français dont la tombe est grand ouverte, creusée par nos législateurs imprévoyants et surtout ignorants sur beaucoup de questions de détail que seuls les vrais professionnels peuvent connaître ?

Je vais tout d'abord vous présenter un système nouveau et personnel, modifiant complètement la législation des patentes, dont la base est la proportion, mais qui est surtout un impôt de progression.

Une maison n'ayant pas d'employé payera une taxe de 5 fr., une maison d'un employé deux taxes, soit 10 fr., et ainsi de suite, jusqu'à neuf

employés payant 40 taxes, soit 50 fr. avec un droit proportionnel de **2 1/2 0/0**, soit au quarantième de la valeur locative.

De dix à dix-neuf employés, la taxe sera de 8 fr. par employé avec un droit proportionnel de 3 0/0 du montant des loyers.

De vingt à quarante-neuf employés, la taxe sera de 12 fr. et le droit proportionnel de 4 0/0.

De cinquante à quatre-vingt-dix-neuf employés, la taxe sera de 20 fr. et le droit proportionnel de 5 0/0.

De cent à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf employés, la taxe sera de 30 fr. et le droit proportionnel de 6 0/0.

Enfin, de cinq cents employés et au-dessus, la taxe par employé sera de 50 fr. et le droit proportionnel de 10 0/0 du montant des loyers.

Toute maison ayant des succursales et quel qu'en soit le nombre, ainsi que le lieu d'établissement, verra les loyers de celle-ci, le nombre de ses employés et gérants totalisés par le fisc pour l'application de la loi des patentées ; elle tombera, en conséquence, dans la catégorie indiquée par le total de ses employés et gérants.

Le but que nous poursuivons n'est pas d'échapper à l'impôt, notre patriotisme est trop ardent pour y songer un seul instant ; de même que pour l'impôt du sang, nous sommes prêts à donner jusqu'à la dernière goutte à la Patrie aux jours du danger, nos fortunes sont à la disposition du budget national ; nos fortunes comme notre sang, qui plus ou moins riche selon les individus, ne peuvent donner plus qu'elles ne possèdent, nous demandons donc que l'impôt réclame à chacun de nous et selon ses forces et ses moyens, surtout qu'il soit établi de telle sorte qu'il protège les faibles au lieu de les écraser. La suppression complète de tous les économats, l'application de la patente et de toutes les charges qui en découlent à toutes les associations se livrant au commerce avec ou sans employés, la loi pour tous, de priviléges pour personne.

Th. ETIENNE.

RAPPORT D'ENSEMBLE

Sur la situation du petit commerce et sur son avenir, au point de vue général, en présence des Trusts, Syndicats, Sociétés anonymes, Economats, Coopératives.

Rapport de M. Pierre VINA Y, de Paris

Cette question, comme celles traitées au Congrès, ne peut l'être qu'à un point de vue absolument général. Elle entraînerait un rapport trop volumineux si nous voulions la traiter par le détail.

Qu'il nous suffise de dire qu'à l'heure actuelle, la situation économique du petit détaillant est, en France, gravement compromise.

Géné dans son essor par des lois de toutes sortes, il a encore à lutter à armes inégales contre des sociétés privilégiées, les unes par la loi, les autres par l'accumulation des capitaux.

Contre les premières, j'ai nommé les coopératives et les économats, nous avons en France, depuis longtemps, entrepris une campagne acharnée.

Nous n'avons jamais compris que les Sociétés coopératives faisant le commerce comme nous soient exemptes des charges qui pèsent sur nos

épaules et des obligations de toutes sortes auxquelles des règlements spéciaux nous obligent à obéir.

Nos protestations n'ont pas été vaines, et l'heure ne nous semble pas éloignée où les économats, qui servent simplement à augmenter la richesse d'industriels ou de Compagnies déjà puissamment riches, auront cessé d'exister.

Des projets de lois visant leur suppression pure et simple, et émanant de membres du Parlement appartenant aux groupes les plus divers, sont déposés à la Chambre. Une majorité est tout acquise en faveur de ces projets de lois.

Restent les Sociétés coopératives de *consommation*, les seules contre lesquelles nous luttons:

Ces sociétés jouissant à la fois de priviléges réels et de priviléges d'opinion, ont fait en France au commerce de détail un mal considérable.

Nous espérons que ces priviléges tomberont à bref délai.

Quant à nous, nous sommes décidés à ne désarmer que le jour où la lutte avec elles sera devenue une lutte égale.

Restent, et ce n'est pas là le moindre danger, les Sociétés anonymes, propriétaires de bazars considérables, et les syndicats d'accaparement des produits les plus élémentaires nécessaires à l'existence.

Contre ceux-là, le commerce de détail est, à l'heure actuelle, absolument désarmé, et les différentes propositions qui ont été faites pour atténuer leur importance, ne nous semblent pas malheureusement de nature à donner une satisfaction définitive à nos intérêts si gravement compromis.

De quelque façon, en effet, que l'on attaque les manifestations extérieures du capital accumulé entre les mains de quelques-uns, on peut être certain que ce capital, à forme essentiellement susceptible de modifications, saura prendre telle attitude qui le mettra d'accord avec la loi, tout en le laissant oppressif pour nous.

La solution ne peut venir que d'une modification profonde dans le droit de propriété tel qu'il est conçu et existe en France.

Aussi longtemps que des capitaux importants pourront se transmettre indéfiniment dans la même famille, avec garantie de l'Etat, moyennant la perception d'un droit infime sous le nom de droit de succession, nous verrons de jour en jour s'augmenter les difficultés de l'existence pour ceux qui possèdent peu, et qui veulent travailler, alors que d'un autre côté, nous verrons de plus en plus facile la lutte pour la vie pour ceux qui auront la chance de venir au monde armés de pied en cap de cette puissance colossale que donne un énorme capital.

Que de fois, en étudiant des entreprises gigantesques, avons-nous pu constater que telle ou telle opération, entreprise un peu à l'aveuglette par une de ces Sociétés puissantes auxquelles les capitaux ne font jamais défaut, auraient dû entraîner la ruine de l'entreprise si, à ces capitaux inconsidérément engagés, n'étaient venus s'en adjoindre d'autres qui transformaient une affaire mal gérée en une affaire heureuse! Et quelles pénibles réflexions s'imposent à ceux qui, après avoir travaillé quinze ou vingt ans de leur existence, se voient réduits à la ruine par une simple erreur, lorsqu'ils constatent que des erreurs dix fois plus colossales n'entraînent en rien le succès d'entreprises similaires aux leurs, mais plus puissamment outillées au point de vue argent :

Le premier sentiment, est que la lutte est inégale.

Le second, c'est qu'elle ne cessera de l'être que le jour où les mêmes capitaux auront cessé d'être toujours dans les mêmes mains.

En un mot, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'apporter transitionnellement des modifications à un état de choses dont nous nous plaignons et qui est créé par l'accumulation des priviléges ou des capitaux entre les mains des Sociétés coopératives ou des Sociétés anonymes ou des Syndicats, nous sommes profondément persuadés que tous ces palliatifs sont inutiles si notre état économique, comme nous le disions au commencement, n'est pas appelé, à bref délai, à subir, jusque dans ses racines, une modification complète.

Nous serons heureux de voir l'opinion de nos confrères sur ces graves questions, et d'étudier de concert les moyens qui leur semblent les meilleurs pour arriver à une solution équitable.

Pierre VINAY.

Rapport de M. MAUCARRÉ, de Paris.

En ce qui concerne l'étude concernant les lois et règlements d'administration publique, je n'ai pas l'avantage de connaître ceux des autres pays.

Mais, en ce qui nous concerne pour la France et principalement la province, il y en a un qui porte le plus grand préjudice à notre commerce.

Ce sont les droits de régie, de consommation et d'octroi sur tous les liquides importés ; en province, le droit de visite est incessant : des agents de la régie se présentent chez les débitants, se montrent arrogants et s'imposent dans l'établissement, se permettant de faire très souvent des perquisitions de fantaisie, et je dirai jusque dans le lit de la maîtresse de la maison, et sans motif ni raison.

En ce qui concerne le recensement des liquides : une bonbonne remplie d'eau que vous comptez aujourd'hui par mégardie comme un liquide quelconque, vous est pris en charge et si un excédent se produit de ce chef une contravention est faite. Vous vous apercevez de votre erreur le lendemain, il n'en est plus temps : contravention est faite et bien faite.

Nous, comme épiciers en détail, nous payons nos droits de consommation soit au reçu de la marchandise, soit au fur et à mesure de notre vente ; nous ne débitons pas au comptoir.

Eh bien, cette marchandise, dont nous avons payé les droits, il nous est impossible de pouvoir la sortir de notre magasin sans être assujetti à des ennuis avec la régie ; notre client qui emporte un litre par exemple peut être même actionné par la régie.

Aujourd'hui, en province, que toutes les livraisons se font à domicile, la régie occasionne des tracasseries continues. Un litre de spiritueux trouvé dans votre voiture sans déclaration, vous vous exposez à ce que votre voiture soit fouillée, votre marchandise bouleversée et même jusqu'à la faire décharger, en vous laissant débrouiller comme vous pouvez.

Avez-vous jamais demandé un renseignement à la régie pour ce que vous aviez à faire pour être dans les règles voulues pour échapper à toutes ces tracasseries. Impossible de vous donner satisfaction.

Chaque débiteur ne peut livrer plus d'une bouteille de spiritueux à la fois ; demandez la contenance de la bouteille, personne dans l'Administration n'a jamais pu vous la désigner.

Voilà donc déjà une bonne partie des tracasseries de notre commerce.

J'estime que pour se débarrasser de ce préjudice et des vexations qui ne cessent d'exister, un mode de perception différent s'imposerait.

Paris et les grandes villes qui sont rédimées n'ont pas à souffrir de tous ces inconvénients.

Pourquoi ne pas faire payer à la sortie, soit de la production, ou de la fabrication, ou des entrepositaires ? D'un autre côté, aujourd'hui qu'en France tout le monde boit du vin, il n'y a pas de raison pour que la classe ouvrière qui va chercher son vin chez le débitant paye plus de droit que celui qui a les moyens de s'en payer une pièce dans le prix égal de consommation, amplifiant ainsi les moyens de perception.

MAUCARRÉ.

Loi française sur les accidents du travail. — Les améliorations qu'on pourrait y proposer.

Rapport de M. Pierre VINAY

La loi du 9 avril 1898, rendue obligatoire par les décrets du 28 février 1899, concernant les responsabilités relatives aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, a été l'objet de discussions si nombreuses et si ardentes que nous nous bornerons à quelques considérations d'ensemble.

Nous nous empresserons d'abord de déclarer que cette loi était indispensable et qu'elle aurait dû être promulguée depuis longtemps.

Nous ajouterons qu'au point de vue des intérêts stricts des patrons, elle ne leur est pas désavantageuse, en ce sens qu'au lieu de se trouver en présence d'une interprétation, ils sont toujours en présence d'une solution.

Ils savent que les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail leur sont reprochables, mais ils savent aussi jusqu'où iront les dommages auxquels ils peuvent être condamnés.

Le résultat le plus clair a été que tous, ou presque tous, se sont assurés, et qu'au moyen d'une augmentation de frais généraux fixe et bien déterminée, ils sont arrivés à ce résultat :

1^o D'assurer à leur employés et ouvriers une rémunération certaine des accidents qui pourraient survenir au cours des travaux exécutés chez eux;

2^o D'éviter des procès dont l'issue était toujours incertaine et qui, pendant le temps qu'ils duraient, absorbaient une partie de leur intelligence et de leur énergie.

Les ouvriers se trouvent également dans une meilleure situation par cette loi, car tout dommage qui leur est causé est certain de trouver la contre-partie fixée d'avance par la loi.

Par conséquent, les observations que nous avons à présenter à l'encontre de cette loi ont surtout pour but de signaler certaines omissions qui, volontaires ou non, nous semblent être des lacunes qu'au nom de l'humanité il faut combler.

La première de nos observations a trait à l'article 3 qui, dans son troisième alinéa, indique que l'ouvrier, pour incapacité temporaire, a droit à une indemnité journalière égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident, si l'incapacité de travail a duré plus de quatre jours, et à partir du cinquième jour seulement.

Nous estimons que, dans les accidents de peu de gravité et qui sont de nature à ne durer que deux ou trois jours, la loi aurait dû exiger l'indem-

nité de la moitié du salaire de l'instant précis où l'accident est arrivé, qui a entraîné ladite incapacité.

Nous aurions également trouvé juste que, dans une loi d'apparence aussi humanitaire, on eût tenu compte des conditions dans lesquelles sont installées les usines où les accidents ont eu lieu. Et s'il est juste que la loi soit appliquée telle qu'elle est à tous les industriels qui ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour sauvegarder aussi complètement que possible la vie de leurs ouvriers, cette loi devint plus sévère à l'égard de ceux qui, sous prétexte qu'ils seront assurés, estiment qu'ils ont accompli tout ce qu'ils devaient et négligent de prendre les précautions que la simple prudence indique.

Cette loi est trop récente et les résultats qu'elle a produits sont encore trop peu connus pour que nous puissions, sur son ensemble, porter un jugement définitif.

Nous croyons cependant que, même avec ses imperfections, elle constitue une amélioration considérable, comme nous le disions au début, pour les employeurs et pour les employés, que, par conséquent elle est juste, et que les améliorations successives que l'expérience y fera apporter la rendront définitivement acceptable pour tout le monde.

A l'heure actuelle, des difficultés surgissent encore sur le point de savoir si telle ou telle industrie, si tel ou tel commerce tombe ou ne tombe pas sous le coup de la loi.

Mais notre opinion est qu'il est sage de la considérer comme s'appliquant à tous ceux qui emploient du personnel, les accidents à l'occasion du travail pouvant se produire de façon si imprévue que nul ne peut être certain d'y échapper.

Nous serons heureux d'étudier au Congrès les différentes législations internationales qui ont trait au même sujet et les critiques ou améliorations que nos confrères voudront bien apporter à chacune des lois de leur pays ne pourront manquer de rendre notre jugement plus certain sur la loi française que nous venons d'étudier.

Pierre VINAY.

L'Épicerie de l'avenir

Par FINLEY ACKER, Philadelphie (Etats-Unis).

Placés comme nous sommes au seuil d'un nouveau siècle qui fait prévoir un développement merveilleux du mouvement scientifique et industriel, et au milieu de cette magnifique Exposition internationale qui a réuni les produits des esprits les plus élevés dans le monde industriel et artistique, l'occasion me paraît éminemment propice pour attirer votre attention sur l'évolution remarquable du commerce de l'épicerie et pour signaler certaines parties saillantes qui le caractérisent présentement et aussi pour étudier quelques-uns des changements qui à l'avenir seront le résultat logique de l'évolution actuelle. En traitant cette question, je restreindrai pourtant mes observations aux opérations de l'épicerie en Amérique, car je ne connais pas assez les conditions du métier en Europe pour me permettre de me prononcer sur leur fonctionnement actuel de ce côté de l'Atlantique. Mais étant donné que les éléments de la nature humaine se ressemblent partout, il est à croire que les principes inhérents du commerce sont essentiellement identiques en Europe comme en Amérique,

nonobstant les différences superficielles qui doivent leur origine aux conditions, ambiantes ou aux différents degrés de leur développement.

Il y a 50 ans, l'épicier en détail en Amérique était un homme à moyens restreints, stock restreint, commerce restreint, entreprise bornée et, j'ose l'affirmer franchement, capacité commerciale restreinte.

A cette époque, l'assortiment entier se résumait aux denrées principales telles que café, thé, sucre, sel, farine, beurre, fromage, viande fumée et poissons salés et ne renfermait que fort peu de produits compliqués.

Mais, aujourd'hui, nous constatons un contraste remarquable avec cette condition primitive, car un stock de denrées principales et variées comprend une collection immense de primeurs et délicatesses qui attirent l'attention exercée du gourmet ajouté aux derniers perfectionnements dans la science des conserves et de la mise en boîte.

Dans sa sphère, l'épicerie peut se vanter avec raison d'avoir fait autant de progrès que tous les autres arts industriels et commerciaux pendant la dernière moitié du siècle le plus merveilleux dans l'histoire du monde. Pourtant certaines tendances depuis quelque temps dans l'épicerie aux Etats-Unis ont provoqué un grand malaise parmi plusieurs milliers de petits détaillants qui craignent d'être évincés tôt ou tard, grâce aux entreprises des sociétés coopératives d'un côté et aux succursales locales du grand épicerier qui vend à des prix de coupe-gorge. En effet, le problème est sérieux quoiqu'en principe il ne se différencie guère avec ceux de tous les autres commerces et métiers où la découverte de nouvelles applications a remplacé la main-d'œuvre manuelle. Il exige une modification de la politique et règle la législation à suivre dans l'avenir.

En étudiant la question de l'épicerie de l'avenir, il me paraît nécessaire de me placer sur des bases larges et étendues qui reconnaissent l'existence et la mise à exécution de lois commerciales inhérentes, qui favorisent la liberté individuelle et celle de l'entreprise dans la mesure la plus large et qui s'appuient de toute leur force sur la doctrine équitable : « Le plus grand bien pour le plus grand nombre ».

Toute détermination résultant de la considération de cette question basée sur des idées moins élevées ou plus étroites sera, selon moi, superficielle, temporaire et illusoire.

Si donc on admet la justesse des bases énoncées ci-dessus, il s'ensuit que le juge suprême en dernière instance touchant les modes de commerce qui survivront ou auront le plus grand retentissement, sera cette grande section de la communauté désignée sous le nom du public acheteur. La politique du « plus grand bien au plus grand nombre » implique que les désirs et les vœux du public acheteur, après avoir été recherchés soigneusement, seront exaucés de bon cœur dans la mesure du possible sans toutefois violenter les principes équitables du commerce ni les règlements. L'adoption de ces principes ne veut pas dire que la philanthropie contrôlera ou réglera les efforts commerciaux, au contraire, le résultat de son adoption volontaire démontrera que les résultats les plus satisfaisants et substantiels s'ensuivront là où la politique du plus grand bien au plus grand nombre est regardée comme un règlement distinctement commercial.

En Amérique on entend souvent des plaintes émanant des épiciers en détail, touchant les empiétements des grands magasins, mais quand on examine de près la source du succès de ces magasins on conteste que plusieurs de ces établissements colossaux et princiers sont plus véritablement et effectivement les vrais serviteurs de leurs clients qu'en beaucoup de petites boutiques où le patron croit pouvoir agir en autocrate absolu.

L'investigation momentanée des agréments multiples et commodités que ces magasins entreprenants accordent à leurs chalands, agréments et commodités qui très fréquemment n'aboutissent à aucune vente ou bénéfice, démontrent la justesse de cette observation, et la popularité grandissante de ces magasins nous prouve incontestablement qu'ils ne s'en iront point : il incombe donc au petit détaillant de déployer toutes ses forces à encore mieux servir ses clients que ne le fait son rival plus important, au lieu de concentrer son énergie à le détruire, car alors il mettra son commerce sur une base inexpugnable, capable de défier les assauts de tous ses ennemis soit des grands magasins, soit des grands épiciers à bon marché. En vous soumettant cette opinion, il convient de vous signaler que je ne crois pas que la plupart des épiciers des Etats-Unis la partagent actuellement : Au contraire, je sais pertinemment que le métier a condamné à diverses époques et de façon différente le développement de ces magasins. Mais je crois que l'on peut prouver que chaque attaque qui a été dirigée contre ce mode de faire les affaires, a contribué surtout à faire une réclame en leur faveur auprès de l'acheteur, d'autant plus grande qu'ils avaient déboursé une somme plus importante pour cette annonce involontaire. Pour éviter donc tout malentendu, j'entends prendre mon entière responsabilité personnelle pour les vues exprimées, mais je me mentirais à moi-même et à ma position, si par peur d'une critique adverse, je négligeais d'aborder cette question avec une franchise absolue et sur une large base d'équité; et je l'envisage d'autant plus de cette façon par suite de ma conviction absolue du triomphe inexorable et final de toute loi fondamentale, en dépit de n'importe quel défi temporaire.

Mais je ne voudrais pas faire accroire que mon impression est que l'épicerie de l'avenir sera entre les mains des grands magasins : au contraire, par suite de l'éloignement de la position de ces magasins généralement du domicile de l'acheteur, et aussi de la grande proportion de frais que ces magasins nécessitent, on peut estimer que le détaillant existera par nécessité ou par convenance locale — si toutefois il ménage les vœux de ses clients avec la même urbanité qui a eu pour résultat de faire la réussite et la popularité de tant de ces magasins — et cet esprit, de rendre les meilleurs services au client, doit nécessairement caractériser l'épicier de l'avenir, qu'il conduise un grand ou un petit établissement.

A cette vue générale des bases sur lesquelles il convient de conduire l'épicerie de l'avenir, il convient de jeter une vue d'ensemble sur les changements opérés dans nos conditions sociales et industrielles depuis 50 ans et, qui par la suite, doivent avoir une influence sur l'avenir de toutes les branches de l'industrie.

Dans les Etats-Unis, aujourd'hui, le peuple, par suite de la facilité plus grande qu'il possède de gagner sa vie, la fertilité variée de son sol, la perfection de l'art des conserves et mise en boîtes, les services rapides et à des taux modérés de transport par chemin de fer ou bateau, la table du riche peut avoir à profusion, à tout moment de l'année, une variété infinie de primeurs, fruits, légumes, viandes et poissons qu'à un moment plus éloigné il n'aurait pu se procurer à n'importe quel prix. Mais cet assortiment varié des denrées n'est point restreint aux riches uniquement aussi, elle est, dans une grande mesure, accessible à ceux qui vivent dans des conditions moyennes, et même aux pauvres.

De fait, les articles qu'une génération passée regardait comme de luxe, sont devenus les nécessités du pauvre aujourd'hui : les industriels qui ont fait leur chemin s'aperçoivent que le goût du public devient de plus en

plus difficile. Non seulement il faut satisfaire le palais, mais l'œil également. Ils commencent à comprendre que les ingrédients dont ils se servent doivent être, sinon nourrissants, au moins inoffensifs et que la propreté et les règlements hygiéniques sont de rigueur pendant le moment de la fabrication.

Le monde est aujourd'hui mieux renseigné qu'auparavant touchant la qualité et les manufacturiers perspicaces s'aperçoivent que s'ils peuvent confectionner des produits aussi sains et surtout plus agréables au goût que ceux que la ménagère sait faire dans sa cuisine, et, s'ils sont en mesure de les établir presqu'au coût du produit chez soi, mainte ménagère préfèrera s'en approvisionner, pour être débarrassée de ce qu'elle regarde comme un gros ouvrage domestique.

Si nos prévisions sont justes, — et l'expérience des dix dernières années nous appuie, — nous avons raison de dire que l'épicier de l'avenir aura encore une plus grande quantité de denrées alimentaires à vendre et, par conséquent, que son commerce augmentera et comme variété et comme volume, même si la quantité de clients reste stationnaire.

C'est cette extension probable et possible de l'épicerie qui justifie l'attente confiante en son développement rapide et continu, car les progrès faits par les fabricants de conserves et metteurs en boîtes ouvrent un horizon de possibilités presque infinies dans leur nom et leur choix.

La position donc basée sur les développements des dernières 50 années, nous autorise à nous attendre que l'épicerie de l'avenir sera autre chose que la simple tenue d'une boutique, qui ne sert aujourd'hui simplement qu'à vendre les produits dont l'acheteur a besoin. Cela nous suggère l'élévation du métier à la dignité d'un grand marchandage, comprenant l'étude et le choix de produits, la création de nouveaux mélanges ou la fabrication directe de plusieurs articles ; cela pourra comporter non seulement une connaissance technique des propriétés nutritives, dégustatives ou digestives de chaque article vendu, mais aussi la meilleure manière de le préparer et le servir. De sorte qu'au lieu de se fier au hasard pour les meilleures denrées, l'acheteur pourra se fier absolument au marchand-épicier.

Pour aboutir au perfectionnement de cette idée et pour la mettre dans une forme tangible et la développer, il faudrait créer un bureau d'experts en hygiène, chimie, étudiant et même publiant, pour que chaque question de salubrité, constitution chimique ou préparation de nourriture, ait une réponse intelligente et digne de foi et en outre un organe périodique des dernières nouvelles alimentaires portera à la connaissance des lecteurs tout ce qui concerne les plaisirs et les réjouissances de la table. Si on regarde cette vue comme chimérique, je répondrai au sceptique que cela se fait actuellement dans une certaine mesure ; mais avec le développement et la perfection de toutes les sortes de commerce, il est à présumer que dans les grands établissements de l'avenir on estimera cet idéal pratique et lucratif : l'évolution de l'idée pourra comprendre, avec le temps, non seulement la vente de denrées, mais aussi celle de toute alimentation brute ou préparée et les denrées préparées pourront être servies au restaurant de l'épicier à ceux qui le préfèrent, ou chez eux par les soins de la section de pourvoyeurs.

Evidemment, ces observations s'appliquent uniquement aux grands établissements qui ont affaire à une clientèle riche et aisée et qui regarde les questions de qualité, goût et agrément comme primant celle du coût.

Mais l'idée n'est pas sans intérêt, même pour ceux qui ont affaire aux plus pauvres, car la santé et la force de l'individu dépend beaucoup des qualités nutritives de sa nourriture. Je sens que la mission de l'épicier est d'une

grande responsabilité et, envisagé au point de vue humanitaire, le détaillant sera richement récompensé qui acquiert telle connaissance pratique des propriétés nutritives des denrées pour qu'il puisse venir en aide au pauvre, pour qu'il puisse acheter autant de nourriture que possible pour l'argent qu'il a gagné si péniblement.

Les hommes de science ont dirigé quelque attention sur l'étude de la nourriture convenant le mieux pour les hommes, femmes et enfants de professions différentes, mais je crains que ces connaissances n'aient point été utilisées d'une façon pratique pour régulariser les habitudes de la communauté, particulièrement celles des pauvres.

Je conçois les entraves qui obstrueront le professeur d'hygiène qui voudra enseigner au peuple à modifier ses goûts habituels pour sa nourriture et les diriger vers d'autres voies pour créer un sang plus pur, des muscles plus forts des pensées plus claires.

Mais l'effort, s'il est dirigé sur une base pratique, vaut bien la peine d'être essayé et le ou les hommes qui réussiront à contribuer ainsi à la santé et au bonheur des pauvres de nos grandes villes auront mérité une place dans l'histoire de l'humanité autrement élevée et digne que ceux qui, sous le couvert de soi-disant charité, sapent la base de la virilité, laquelle se compose de l'individualité et du respect de soi même.

La façon de conduire ses affaires au meilleur marché possible est un problème que chaque détaillant, surtout celui qui a affaire aux pauvres, doit résoudre s'il veut maintenir la lutte contre la concurrence. Heureusement, dans les grandes villes des Etats-Unis, il est en mesure d'acheter des articles de première nécessité et marques particulières presque aussi bon marché que le marchand en gros, vu qu'on ne lui compte qu'un ou 2 €/0 en sus. Si les détaillants se solidarisent, je ne vois pas d'obstacle à ce que ces bourses comprennent tout ce qui se vend en épicerie et, quand ce sera un fait accompli, le petit épicer pourra opérer dans d'aussi bonnes conditions que les grands magasins ou le grand épicer : par conséquent, la faute lui incombera s'il se laisse circonvenir dans sa propre localité par ses rivaux plus importants.

Dans les limites d'un seul rapport, il serait peu réfléchi de ma part de m'embarquer dans les détails de ce sujet si fertile. Si l'on veut bien analyser mes prémisses soigneusement et avec partialité, on aboutira, je crois, aux conclusions suivantes :

1° Le monde est assez vaste pour nourrir des négociants de toute taille et de toute profession et chaque individu devra avoir le droit de développer son commerce dans la direction qu'il lui plaira et lui donner un développement compatible avec son esprit ;

2° Chaque détaillant devra se pénétrer du principe de rendre les meilleurs services à son client : c'est l'unique moyen pour se maintenir contre une concurrence acharnée ;

3° La perfection des arts des conserves et mise en boîtes et le prix modéré de leur production justifie l'idée que le stock, ainsi que les ventes de l'épicer seront beaucoup agrandis ;

4° L'étude de la nourriture et sa relation avec la santé et la force de la communauté prend des proportions plus importantes et, par conséquent, élève le métier de l'épicer à un niveau plus grand d'utilité et d'importance ;

5° Les éventualités dans la fabrication de nouveaux produits et la possibilité du développement ultérieur de ce commerce dans des champs nouveaux et considérables exigent d'être prises en considération sérieuse non seulement par le petit détaillant, mais aussi par le grand marchand.

J'aime à croire que ces quelques observations donneront un aperçu large et encourageant de l'épicerie de l'avenir et, si le développement actuel persiste, nous verrons réaliser la prédiction épigrammatique.

L'épicier de l'avenir, par suite de sa défense et de la vente des denrées les plus saines et les plus nutritives, deviendra un plus grand bienfaiteur à l'humanité en conservant la santé que le médecin qui essaie de la rétablir.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que les délibérations de ce Congrès seront utiles à la communauté de l'épicerie du monde entier.

Finley ACKER.

M. LAIGNEAU. — M. Finley Acker, dans une lettre qu'il écrit à M. Giles, exprime ses regrets de n'avoir pas pu assister à la séance d'hier et dit qu'il ne pourra assister à celle d'aujourd'hui, il nous souhaite un succès continu et nous demande d'être bien persuadés que, dans son rapport, il ne s'est inspiré que du bien général.

Son rapport est bien fait ; seulement, il y a peut-être quelques lignes qui pourraient formaliser les petits détaillants.

Une discussion s'élève parmi les délégués américains et anglais au sujet du rapport de M. Finley Acker. Ce dernier ayant dit dans son rapport qu'il croit que les petits épiciers seront écrasés par les grandes maisons, plusieurs délégués protestent. Ils estiment au contraire que le public est mieux servi par les petits établissements que par les grands. Ils estiment donc que le rapport de M. Finley Acker est contraire aux sentiments de la corporation et demandent que, par un vote, on s'oppose à la propagation des idées qui y sont émises.

M. LAIGNEAU. — M. Finley Acker est un brave garçon qui est animé des meilleurs sentiments ; seulement, il y a dans son rapport quelques passages, par exemple celui-ci : « En Amérique, on entend souvent des plaintes concernant les épiciers en détail... » qui ne sont pas du goût de ces Messieurs.

M. MOREAU. — Je ne sais pas si c'est vrai en Amérique, mais en France, ce n'est pas vrai.

M. LAIGNEAU. — M. Finley Acker est un grand négociant américain. En assistant à ce Congrès, il a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Il est animé des meilleurs sentiments à l'égard de la corporation. Il s'est donc placé à un point de vue particulier.

Je demande que, sous réserve des quelques appréciations injustes que contient son rapport, on accepte ce qu'il a dit dans l'ensemble.

M. JARVIS demande à ses collègues d'accepter le rapport, en disant que, en venant parmi nous, M. Finley Acker avait montré de la déférence ; que, de plus, en se donnant la peine de rédiger un rapport, il avait témoigné de l'intérêt qu'il porte à la corporation ; que ce qui est particulier à l'Amérique du Nord n'est pas plus admis en Angleterre que chez nous ; que, par conséquent, si quelques-uns ont pu se formaliser de ce qu'il a écrit, c'est au point de vue particulier des Etats-Unis.

M. MOREAU. — C'est ainsi que j'ai compris. Je ne suppose pas que dans

4

son rapport M. Finley Acker ait voulu dire que nous étions en état d'inériorité vis-à-vis des maisons contre lesquelles nous avons à lutter.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand il a dit cela, il n'a fait que constater ce que nous avons constaté vingt-cinq fois.

M. COLAS. —... Ce qui se passe chez nous tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons protesté contre les grands magasins ; pourquoi ? Parce qu'ils se trouvent, vis-à-vis du public, dans une situation préférable à la nôtre. Ils ont des salles de lecture : les clients y sont mieux que chez nous : ils y ont des avantages tels que nous ne luttons pas sur un pied d'égalité.

Eh bien, M. Finley Acker dit que nous devons tout faire pour être aimables vis-à-vis du client, afin de le ramener à nous. En somme, il nous donne des conseils sur lesquels nous sommes bien d'accord.

M. LAIGNEAU. — Seulement, je suis d'accord pour féliciter notre collègue anglais qui est venu dire que quand le pauvre a besoin d'un peu d'aide, c'est encore chez le petit détaillant plus que dans un grand magasin qu'il le trouve (Applaudissements).

Nos collègues anglais sont d'avis d'adresser des remerciements à M. Finley Acker pour son rapport, mais de ne pas l'approver.

M. FIERFORT. — Les défauts de chacun de nous n'empêchent pas ses qualités. Se bien connaître permet de se corriger. Je trouve le rapport de M. Finley Acker précieux en enseignements. J'en retiens un principalement : « Heureusement, dans les grandes villes des Etats-Unis, il est en mesure d'acheter des articles de première nécessité et marques particulières, presque aussi bon marché que le marchand en gros, vu qu'on ne lui compte que 1 ou 2 0/0 en sus. »

Si vous pouviez faire des achats dans ces conditions, vous seriez égaux aux grandes maisons, parce que 2 0/0 ne sont pas la représentation des frais généraux de ces maisons.

Par conséquent, nous devons approuver des deux mains le rapport plein d'enseignements de M. Finley Acker.

M. LAIGNEAU. — Vous êtes d'un avis opposé à tout le monde. Moi le premier, je ne puis pas approuver un rapport où il est dit que les petits détaillants sont des autocrates.

M. MOREAU. — C'est le contraire de la vérité pour la France.

M. LAIGNEAU. — Nous le remercions du rapport qu'il a fait, mais nous n'en proposons pas l'adoption.

D'autre part, M. Fierfert ignore sans doute ce qui se passe en Amérique avec les trusts. Les petits négociants ne sont pas à l'aise du tout !

M. PARMITER (Southampton) est opposé à ce qu'on remercie M. Acker à cause des sentiments qu'il a manifesté dans son rapport. Il est d'avis que les petits épiciers sont plus nécessaires à l'évolution du peuple que les grands magasins ; ce sont eux qui apportent les nécessités de la vie au meilleur marché possible ; d'autant plus qu'ils connaissent plus intimement les besoins. Les petits détaillants rendent les plus grands services au peuple.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS étrangers veulent bien recevoir le rapport, mais n'admettent pas que l'on remercie un monsieur qui manifeste des sentiments si opposés à ceux de la corporation.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, ayant de procéder au vote, je dois vous rendre compte du vote exprimé par les membres de la fédération anglaise. Ils ont une certaine peine à rencontrer dans le rapport de M. Finley Acker

des sentiments qui ne leur conviennent pas et qui semblent traduire des idées qui ne sont pas exactes. D'une manière formelle, ils se sont refusés à les accepter. Mais, tenant compte des relations courtoises qui doivent exister entre les peuples ; tenant compte de l'intérêt de rapport que M. Finley Acker avait tenu à adresser au Congrès, ils le remercient de cet envoi. Ils remercient M. Finley Acker et n'approuvent pas son rapport, ou plus exactement, l'acceptent avec des restrictions.

M. GARROUY. — Que l'on remercie simplement, mais que l'on n'accepte pas le rapport.

M. CARON. — Je demande qu'on nous donne la traduction littérale de la motion votée par les Anglais et qui émane de M. Findlater.

M. LAIGNEAU. — Elle émane de M. Haworth ; mais elle a été remaniée.

M. LE PRÉSIDENT. — Êtes-vous d'avis d'accepter avec restrictions et remerciements, ou bien remercier sans accepter ?

M. GARROUY. — Remerciements sans acceptation.

M. FIERFORT. — Remerciements et acceptation avec réserves.

M. LAIGNEAU. — Ces Messieurs adressent à M. Finley Acker leur remerciements pour le travail qu'il a fait, mais déclarent ne pas partager tous ses sentiments.

M. MOREAU. — C'est absolument ce que nous disons.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les explications qui viennent d'être fournies. Il est entendu que l'on remercie M. Finley Acker des efforts qu'il a faits dans son travail, mais que l'on déclare qu'il a certains de ses sentiments que l'on ne partage pas. (Adopté).

M. LE PRÉSIDENT. — Pour l'article 9 : « Étude comparative sur les usages commerciaux, etc. », où l'on m'a inscrit comme ayant fait un rapport, je n'en ai pas fait.

Pour l'article 10 : « Étude comparative des prix de transport, etc. », le rapport n'a pas été transmis.

Par conséquent les travaux du Congrès sont épuisés.

Il ne reste plus qu'à vous remercier sincèrement, au moins ceux qui sont restés jusqu'à la fin, de l'énergie que vous avez déployée pour écouter des discussions qui, quelquefois ont été longues parce que nous avons été dans la nécessité de les écouter en deux langues.

Permettez moi, Messieurs, d'être votre interprète en adressant aux délégués anglais nos plus sincères remerciements pour la courtoisie qu'il nous ont témoignée ; et en leur exprimant l'espérance de les rencontrer prochainement dans un nouveau congrès mieux préparé, où nous ferons tous un peu plus de besogne.

Je vous rappelle que ce soir nous avons un banquet sur la plate-forme de la Tour Eiffel. Tous ceux qui n'ont pas leurs cartes peuvent les prendre en sortant.

M. LAIGNEAU. — Suivant une coutume anglaise, M. Cushen, de la Fédération, demande qu'il soit adressé des remerciements à M. Vinay pour avoir présidé le Congrès.

(Des remerciements sont votés à M. Vinay.)

M. FINDLATER. — Nous vous remercions, Messieurs, de l'accueil que vous nous avez fait, et dont le souvenir restera toujours gravé dans notre cœur.

M. CUSHEN s'associe aux sentiments si éloquemment exprimés, par M. Findlater. Il remercie M. Vinay et les délégués au Congrès de l'accueil hospitalier et magnifique qu'ils ont fait aux délégations étrangères.

UN DÉLÉGUÉ américain s'associe aux vœux si bien exprimés par les deux orateurs précédents et remercie le Comité de l'accueil magnifique et vraiment français qui a été fait aux délégués étrangers.

M. WINKLER, délégué suisse, s'associe à ses collègues d'Angleterre et d'Amérique pour exprimer ses sentiments de reconnaissance envers le Comité français pour l'organisation du Congrès.

Le Congrès est clos le 15 juin à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

Banquet au Restaurant russe de la Tour Eiffel

Un grand banquet de deux cents couverts réunissait le soir au restaurant russe de la Tour Eiffel, les congressistes français et étrangers.

M. Richard, représentant M. Millerand, ministre du Commerce, empêché, présidait. Il avait à sa droite Mme Cushen et à sa gauche Mme Findlater, les charmantes femmes des vices-présidents du Congrès.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Vinay, président du Congrès ; Cushen et Findlater, vice-présidents ; les quatre commissaires britanniques, qui nous avaient reçu le mercredi au Palais des Indes.

Reconnus dans l'assistance : MM. Winkler, président du Syndicat de Genève ; Gibert, du Syndicat de Marseille ; Geoffrion, président de la Chambre de commerce de Montréal ; M. et Mme Scharwood ; M. et Mme Macchi ; tous les délégués étrangers ; beaucoup de dames anglaises, la plupart des membres de notre Chambre syndicale ; MM^{es} Bérard et Bruzeau, avocats à la Cour d'appel, etc., etc.

Le dîner fut servi à 7 heures : disons qu'il fut parfait. Nous adressons à M. Chevallier le restaurateur nos sincères félicitations. La cuisine était bonne et le service bien organisé.

Les convives se sont montrés enchantés.

Voici quel était le menu :

MENU

Hors-d'œuvre variés

POTAGES

Consommé Printanier et Saint-Germain

Saumon froid à la Russe

Filet de bœuf Tour Eiffel

Dindonneaux rôtis

Foies gras en Bellevue

Petits pois à la bonne femme

Haricots panachés

Bombe Exposition

Fruits -- Gâteaux

Fromages

VINS

Médoc — Chablis
Château Malleret (1888)
Nuits (1886)

CHAMPAGNE (dry et extra-dry)

Offert par la Maison Th. Rœderer de Reims

FINE CHAMPAGNE

Offert par la Maison Martel de Cognac

Cognac fine champagne s v b v o
Topaze Curaçao fine champagne

Offerts par la maison Marie Brizard et Roger de Bordeaux

Au dessert, les discours suivants ont été prononcés :

1^o Par M. CUSHEN, président de la Fédération anglaise, vice-président du Congrès.

(Nous ne possédons pas la traduction du discours de M. CUSHEN. Disons simplement qu'il a porté un toast au Président de la République française et bu à la santé de tous les Congressistes présents au banquet).

Discours de M. VINA Y

Monsieur le représentant du ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Mon premier devoir, après le toast qui vient d'être porté par le Président de la Fédération anglaise au Président de la République française, est de porter ce soir devant vous la santé de la Reine d'Angleterre, cette femme remarquable qui, depuis 63 ans, a su conserver intact l'amour et l'affection de tous ses sujets.

Je bois à la Reine d'Angleterre ! (Vifs applaudissements.)

Je vous demande la permission, c'est la dernière fois que j'en use, mes chers collègues, de retenir pendant cinq minutes votre attention. Je vous assure que je serai aussi bref que possible.

Je porte tout d'abord la santé des deux chefs des Gouvernements qui sont représentés ici par des délégations nombreuses et très amies : le Président des Etats-Unis et le Président de la Confédération helvétique. (Applaudissements.)

Maintenant, il ne me reste qu'à remercier ceux de nos invités qui ont bien voulu nous faire le plaisir d'être ce soir des nôtres, et qu'à vous présenter les excuses des absents.

MM. Escudier et Bussat, tous deux membres du Conseil municipal de Paris, M. le Président de la Chambre de Commerce britannique, devaient être ici ce soir. Empêchés pour des raisons diverses, ils ne peuvent prendre part à notre banquet.

Je remercie notre ami Berry d'être venu. Il ne pouvait moins faire que d'être ici à l'issue de ce Congrès de petits commerçants. Il a été, en maintes circonstances, le porte-parole de nos revendications. Il a sur le chantier

des quantités de lois que nous avons discutées ensemble et sur lesquelles nous sommes presque toujours d'accord. Je le prie de n'en oublier aucune et de penser que nous attendons une solution à des promesses qui nous ont été faites depuis longtemps. (Applaudissements.)

Je remercie notre ami Opportun, le conseiller municipal du quartier dans lequel s'élèvera plus tard notre immeuble. Je tiens à lui dire, puisqu'il est seul représentant du Conseil municipal, qu'hier nous avons été reçus d'une façon charmante et qu'on a fait des promesses si belles que nous avons peine à croire qu'elles se réalisent toutes. J'espère cependant qu'elles seront tenues, et si par hasard on en oublierait quelques-unes, M. Opportun serait là pour les rappeler. (Nouveaux applaudissements.)

Nous avons construit notre immeuble dans une rue qui s'appelle rue du Renard et que nous avons déjà baptisée du nom d'avenue de l'Hôtel-de-Ville. Cette avenue, je prie M. Opportun de songer que nous allons aider à l'embellir autant que nous le pouvons. Il nous devra bien une compensation : il reste encore deux immeubles à l'entrée de la rue du Renard ; nous le prions de faire hâter la démolition de ces immeubles et de ceux qui empêchent cette avenue de porter définitivement son nom.

Messieurs, je remercie MM. les Commissaires étrangers de l'Exposition appartenant à la Commission britannique, MM. les Commissaires des Colonies britanniques, des Indes, de Ceylan, d'Australie et du Canada, qui ont bien voulu inviter les congressistes à une fête à laquelle, à mon grand regret, je n'ai pu me rendre, mais que j'ai su avoir été aussi belle et aussi complète qu'on a l'habitude de les faire lorsqu'on est reçu chez MM. les Anglais.

Il ne me reste plus qu'à adresser nos remerciements les plus sincères à tous ceux de nos amis étrangers qui ont bien voulu nous faire le grand plaisir et l'honneur d'assister à ce premier Congrès. Je remercie tout particulièrement la fédération anglaise et son éminent président, pour le charme qu'il sait mettre dans toutes les discussions par son amabilité et sa courtoisie et surtout par la sincérité qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions syndicales. Il a été pour nous un exemple qui ne sera pas perdu. Nous prions nos amis, qui ont été si aimables lorsque nous avons été les voir à Londres, de bien croire qu'ils se sont attirés des droits imprescriptibles à notre reconnaissance. Nous n'avons pas pu les recevoir comme nous l'aurions voulu ; mais c'est de tout notre cœur que nous avons fait ce que nous avons pu. (Applaudissements).

Je remercie également les délégués américains qui n'ont pas hésité à accomplir un long voyage pour venir discuter des questions fort arides et dont nous ne voyions pas toute la connexion : car c'est maintenant seulement que nous comprenons combien les questions que nous avons à discuter nous sont communes. Notre premier Congrès a été évidemment une œuvre d'initiateurs ; nous avons appris comment nous pourrions en tenir un second ; mais il fallait bien pour cela tenter le premier.

Je remercie également nos amis de la Suisse. Depuis longtemps ils étaient en relations avec nous. Ils n'ont pas hésité à venir pour nous montrer qu'en toutes circonstances nous pouvons compter sur leur solidarité.

Je remercie encore tous les présidents de syndicats ou délégués français qui ont bien voulu être des nôtres.

J'ajoute que j'ai oublié quelqu'un, je lui en adresse d'avance mes bien sincères excuses. J'ai eu l'intention de n'oublier personne.

Si je n'ai pas encore parlé de la Presse et si je n'ai pas dit à ses repré-

seatants présents combien je suis heureux d'en avoir quelques-uns parmi nous. c'est parce que j'attendais d'avoir remercié nos amis étrangers.

Nous n'étions pas habitués à voir la grande Presse s'intéresser à ce que nous discutions ; quand elle s'en occupait, c'était plutôt pour nous critiquer. Depuis quelque temps, nous avons vu certains journaux s'intéresser aux questions du petit commerce, et aujourd'hui, nous constatons la présence parmi nous de plusieurs représentants de journaux très importants. Nous les remercions de la marque de sympathie qu'ils nous donnent et à laquelle nous étions peu accoutumés. Nous y sommes sensibles et nous les prions de dire à ceux de leurs collègues qu'ils rencontrent, que nous comptons que cette manière nouvelle se continuera.

Je bois aussi à la Presse anglaise, largement représentée ici. Depuis longtemps nous savons que la presse corporative anglaise a une puissance que nous vaudrions voir à la nôtre. Nous ne sommes pas à leur hauteur ; buvons à nos ainés et félicitons-les d'être plus forts que nous, avec l'espoir de les égaler un jour. (Applaudissements répétés.)

M. le représentant du Ministre, j'ai été, par les circonstances mêmes, obligé de commencer par remercier toutes les personnes qui avaient bien voulu, dans ce Congrès, nous apporter leur concours. Ne croyez pas que j'ai oublié que j'avais devant moi le représentant de M. Millerand, ministre du commerce et que j'avais beaucoup de choses à lui dire.

Je tiens d'abord à remercier M. le Ministre d'avoir bien voulu vous envoyer parmi nous ce soir : ne pouvant venir, il ne pouvait faire pour le représenter un choix qui nous fut plus agréable.

J'ai ensuite à regretter que des circonstances indépendantes de sa volonté nous aient privés de sa présence hier à la cérémonie familiale de la pose de la première pierre de notre futur immeuble syndical. Jamais circonstance plus favorable ne s'est présentée pour un Ministre du commerce, comme M. Millerand, de se rencontrer avec des petits commerçants, avec des humbles, avec des travailleurs qui, s'étant réunis, sont aujourd'hui une force et ont eu le courage de mettre à exécution cette idée d'avoir leur maison commune. Nous allons devenir propriétaires d'un immeuble syndical...

M. AUBOUIN. — Nous le sommes.

M. VINAY. — Nous aurions été heureux de voir M. le Ministre du Commerce assister à une cérémonie qui nous a tellement émus qu'il nous a semblé qu'une ère nouvelle s'ouvrirait devant nous. Au point de vue syndical, nous n'avions jamais ressenti quelque chose d'aussi profondément agréable. (Vifs applaudissements.)

Je n'aurais pas terminé si je ne vous disais pas que j'avais escompté la présence aujourd'hui de M. Millerand, ministre du Commerce. Je ne suis pas quémandeur, mais je lui avais demandé et je comptais recevoir, pour l'un des nôtres (je dis son nom), pour notre secrétaire général, M. Mazand, une récompense depuis longtemps attendue, et depuis plus longtemps encore méritée.

M. Mazand est un de ces serviteurs de l'idée syndicale comme on en rencontre peu. Il connaît absolument le milieu dans lequel il vit, et il accomplit sa besogne au travers de difficultés sans nombre, avec une énergie jamais défaillante, une douceur et une amérité telles qu'il a obtenu parmi nos syndiqués une affection sans bornes, presque égale à celle que son collègue, M. Giles, a obtenue dans la fédération anglaise. (Vifs applaudissements.)

Je sais qu'en vous disant cela, je ne dis rien que vous ne pensiez comme

moi; je sais que le disant, vous voudrez bien le répéter à M. le Ministre.

Je compte donc qu'à l'occasion la plus prochaine, tous ces empêchements, évidemment indépendants de la volonté du Ministre, trouveront une occasion heureuse de se dénouer comme nous le désirons et comme vous le souhaitez.

J'aurais terminé si je n'étais tenu, après un Congrès international, de présenter au représentant du Ministre, au moins deux *desiderata* principaux qui se sont dégagés de nos délibérations et qui correspondent précisément à des propositions de lois en préparation devant le Parlement.

Deux idées ont prévalu d'une façon certaine et unanime :

1^e Le désir exprimé d'avoir enfin, tant en France qu'à l'étranger, une loi claire, précise, sévère, si vous voulez, draconienne si c'est nécessaire, sur les falsifications. L'Épicerie du monde entier, représentée dans ce Congrès, se compose essentiellement de gens honnêtes désirant faire leur métier d'une façon correcte, incapables de tromper personne, mais désireux aussi de ne pas être trompés. Ils sont disposés à se soumettre à des lois quelles qu'elles soient; mais ce qu'ils veulent, ce sont des lois claires, en face desquelles on sache ce qu'on doit faire. Or, les lois sur les falsifications en France sont tellement complexes, tellement nombreuses, tellement surchargées de difficultés d'interprétation quelquefois, que personne ne sait, tout en faisant ses efforts, s'il est vraiment à l'abri de poursuites parfois injustifiées.

Un de nos amis américains disait : « Nous ne demandons pas que la loi soit douce pour nous, mais nous demandons que celui qui l'applique soit capable de l'appliquer et soit digne d'être obéi... »

Notre ami M. Georges Berry pourra vous dire qu'en toutes circonstances, nous n'avons jamais reculé devant une loi sévère, à la condition qu'elle soit claire et appliquée d'une façon égale. Or, la loi n'est pas appliquée d'une façon égale en France, et il semblerait que nous vivons encore au temps de Louis XIV, où Lafontaine pouvait dire avec juste raison : « Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous feront blanc ou noir. » (Approbation.)

Il est un second projet de loi soumis aux discussions du Parlement et qui a cette chance énorme d'être présenté à la fois de trois côtés; par notre ami Berry, par un homme qui se dit d'idées plus avancées, enfin par un socialiste, M. Coutant. C'est la loi visant la suppression des économats.

Jamais nous n'avons rencontré quelqu'un qui, voulant se prêter à une discussion approfondie, pût apporter en faveur des économats un argument de nature à faire croire que la demande de suppression que nous formions pût être taxée d'exagérée ou d'injuste. Tout le monde est d'accord pour dire que l'économat sert à opprimer l'ouvrier et d'autre part à ruiner le petit commerçant qui, lorsque l'ouvrier est malheureux, est le seul à lui tendre la main.

Devant une situation aussi claire, nous avons pensé, et M. Millerand, ministre du Commerce, ne peut pas ne pas partager à ce point de vue d'autre opinion que la nôtre (je ne parle pas des coopératives, je parle des économats), nous avons pensé que l'appui du Gouvernement ne pouvait nous faire défaut, et nous vous serions reconnaissant, Monsieur, si vous vouliez formuler à M. Millerand les deux *desiderata* qui nous semblent les plus urgents, puisqu'ils sont applicables immédiatement.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à nous dire au revoir, à notre prochain Congrès ! Vous avez nommé un bureau permanent qui est chargé

de trouver le lieu, de fixer la date de sa réunion. Il ne faillira pas à son devoir.

Mais, avant de nous séparer, laissez-moi vous dire du fond du cœur une fois de plus merci. Vous nous avez apporté la foi dans l'idée syndicale et affermis dans cette idée. Nous avons vu chez vous des hommes qui ont une foi d'apôtre. Eh bien, cette religion syndicale que vous professez, nous vous remercions de nous l'avoir fait connaître.

Encore une fois, à vous tous ici présents, Anglais, Américains, Suisses, je vous serre la main et je vous dis au revoir. (Applaudissements prolongés).

Discours de M. RICHARD, délégué de M. le Ministre du Commerce.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre du Commerce sera extrêmement touché de la confiance que vous lui avez témoignée ce soir et des paroles flatteuses que vous avez prononcées à son adresse.

Mesdames et Messieurs,

M. Millerand aurait vivement souhaité présider lui-même la pose de la première pierre de votre hôtel syndical ; il aurait voulu être des vôtres ce jour-là où vous avez senti, mieux que les autres jours encore, que le Syndicat, que l'Association professionnelle était comme l'autre patrie, selon la noble expression de Renan, une conscience collective fondée sur la mutualité du sacrifice. (Applaudissements).

Il aurait souhaité de venir ce soir présider votre banquet. Des engagements antérieurs l'ont empêché de satisfaire à son désir. Il m'a chargé de vous transmettre tous les regrets qu'il en éprouvait et de vous dire que vous pouviez, en toutes circonstances, compter sur sa sollicitude et sur son dévouement le plus absolu.

Il n'a pas pu suivre les travaux de votre Congrès. Néanmoins, il espère pouvoir les lire bientôt dans le compte-rendu que vous lui en ferez publier.

Noblesse oblige, Monsieur le Président ! Chaque année vous faites édifier un annuaire qui est une contribution tout à fait dominatrice à la science des échanges. Je n'hésite pas à penser que les travaux de votre Congrès, réunis en faisceaux, publiés en volume, ne présentent un intérêt tout aussi grand.

Si le Ministre du Commerce n'a pu vous adresser à tous des éloges collectifs, il aura, je l'espère, l'occasion prochaine de dire à un grand nombre d'entre vous ses félicitations individuelles quand il inaugurerà en détail, à l'Exposition au Champ de Mars, le Palais de l'Alimentation qui est certainement un des plus merveilleux de cette belle Exposition qu'il faut bénir, puisqu'elle amène, dans les relations humaines, beaucoup de joie, beaucoup de cordialité et de sympathie.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris pour devise de votre Association : « Tout pour l'Union ». C'est là une noble devise. Vous voyez aujourd'hui les résultats merveilleux de l'union et de l'association.

L'association est une force. L'idée d'association est une idée qui crée, qui décuple et centuple les forces individuelles.

Messieurs, permettez-moi de boire à la prospérité de votre fédération. Je

lève mon verre en votre honneur et en l'honneur du Commerce international dont vous êtes ici les représentants les plus qualifiés. (Applaudissements).

Toast de M. Prosper MOREAU, membre de la Chambre Syndicale.

Monsieur le Représentant du Ministre,
Mesdames, Messieurs,

J'ai été, tout à l'heure, très touché et j'ai applaudi des deux mains lorsque notre honoré et vénéré président, M. Vinay, a bien voulu rappeler au Représentant de M. le Ministre Millerand, les services qu'avait rendus M. Mazand au Syndicat.

M. Vinay demandait une récompense officielle pour ces services qui retombent sur tout le monde, et qui sont si utiles à notre intéressante corporation. Mais, il a oublié une chose, M. Vinay, c'est que s'il a un secrétaire général de cette valeur, depuis un certain nombre d'années qu'il est à la tête de la corporation de l'Epicerie, le Syndicat de l'Epicerie française n'a jamais été aussi prospère.

Eh bien. Monsieur le Représentant, vous parlerez, non pas seulement pour M. Mazand, secrétaire général du Syndicat, mais pour notre aimé et vénéré Président. (Vifs applaudissements.)

Toast de M. GIBERT, Président du Syndicat de l'Epicerie de Marseille.

M. Gibert président du Syndicat de l'Epicerie de Marseille, dans un discours très applaudi, dit combien il a été heureux de prendre part aux travaux du Congrès.

En rentrant, ajoute-t-il, je dirai à mes confrères la façon cordiale dont leur représentant a été reçu et je ferai tous mes efforts pour que nous soyons unis dans l'avenir par des liens plus étroits.

Toast de M. ROUSSEAU, rédacteur au journal « Le Temps » au nom de la Presse.

Mesdames, Messieurs,

M. le Président a été vraiment trop aimable en adressant à la Presse des mots de félicitations, par ce qu'elle avait bien voulu prendre part au Congrès de l'Epicerie... Prendre part est trop dire : écouter les orateurs et rendre compte dans les feuilles publiques de ce qu'ils disaient est plus exact.

Je ne veux pas remercier M. le Président de ses mots aimables, car le remercier serait dire que nous avons fait plus que notre devoir ; or, nous n'avons fait que notre simple devoir.

Autrefois, on disait de certains savants que rien de ce qui est humain ne leur était étranger. C'est aujourd'hui à la Presse que cette parole s'applique. Tout ce qui est de l'activité humaine regarde la Presse ; elle ne peut y être indifférente.

Je dis ceci, Monsieur le Président, pour bien montrer que c'était notre devoir d'assister à votre Congrès et d'en rendre compte.

Maintenant, je désirerais porter un toast.

Je ne veux pas parler politique : nous en faisons et cela ne nous intéresse plus : nous ne cherchons plus à inspirer des convictions à la foule, nous savons que la foule a assez d'intelligence pour penser d'elle-même.

Mais, il est un point sur lequel je voudrais insister.

Il y dans ce moment un mouvement de revendications féminines, et s'il y a une branche de l'industrie où la femme occupe une large place, c'est certainement l'Épicerie. (Applaudissements).

Nous ne sommes pas épiciers, nous, gens de la Presse, nous ne pouvons que traduire la pensée d'autrui. Mais enfin, quand parfois nous entrons dans un magasin de comestibles où l'Alimentation entière est réduite en résumé, nous voyons toujours à la caisse, la femme, la compagne du mari, qui prend les intérêts de toute la famille, qui est aussi bonne commerçante que le mari est bon acheteur ou bon vendeur.

Je crois donc, en la circonstance, s'il ne m'est pas permis de parler politique, si je ne puis pas parler non plus des intérêts de l'Épicerie en général (car je suis forcé d'avouer que je ne les connais pas très bien), je crois cependant qu'il y a une partie de l'Épicerie à qui je vais boire, c'est la partie féminine.

Je bois à Mesdames les épicières, car je crois que ce sont bien elles qui font la moitié de la fortune du magasin. (Vifs applaudissements.)

Toast de M. MAZAND, au nom de la Presse de l'Alimentation

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Syndicat de la Presse de l'Alimentation, permettez-moi de lever mon verre et de boire à la santé de nos confrères de la Presse étrangère et française, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence et rendre compte de nos travaux.

J'adresse en particulier à notre distingué confrère et ami M. Arth.-J. Giles, secrétaire de la Fédération de l'Épicerie anglaise l'expression de notre vive sympathie.

La réussite complète de ce Congrès est due en grande partie à ses efforts, nous nous félicitons tous d'avoir pu le connaître et l'apprécier comme il mérite de l'être.

A la Presse.

A Monsieur Giles.

Deuxième toast de M. VINA Y

J'ai été tellement occupé tout à l'heure à vous dire ce que je désirais faire savoir à M. Millerand que j'ai commis à l'égard des dames ici pré-

sentent une de ces impolitesses auxquelles je ne suis pas accoutumé et dont je m'excuse.

Nous avons eu cette joie considérable de voir une grande partie des femmes de nos amis les Anglais, prendre part à nos délibérations, puisque ces dames étaient assez aimables pour accompagner leurs maris jusqu'à la porte du Congrès.

Elles sont encore ici ce soir ; quelques-unes des nôtres se sont jointes à elles et je n'ai pas bu à leur santé.

Je bois à la santé des femmes d'Angleterre qui sont ici et des femmes de France qui sont venues leur tenir compagnie. (Applaudissements.)

Toast de M. OPPORTUN

Mesdames, Messieurs,

Il ne sera pas dit qu'en l'absence des membres du bureau du Conseil municipal, un conseiller municipal, seul présent, n'aura pas répondu aux paroles si gentilles, si flatteuses, si louangeuses qui ont été adressées au Conseiller municipal du quartier Saint-Merri.

Il semble à ce conseiller, c'est-à-dire à l'ami Opportun, qu'il soit de la famille, car il n'est aucune fête de l'Alimentation et de l'Epicerie française à laquelle Opportun ne soit invité. A ce point que hier il a été question du scel mis sur la première pierre de l'immeuble, Opportun s'est cru déjà propriétaire de l'immeuble qui n'est encore qu'à l'état embryonnaire.

On me donnait à entendre tout à l'heure que sous peu cette rue serait élargie et embellie. Il appartient, comme satisfaction à accorder d'avance comme remerciement à donner, de remercier le Syndicat de l'Epicerie d'avoir commencé pour sa part et dans une si large mesure l'élargissement de la rue du Renard, future avenue de l'Hôtel-de-Ville, car l'espace compris à l'heure qu'il est, dans la démolition que vous effectuez, est déjà autant de fait pour la Ville et autant de moins à faire pour le conseiller du quartier.

Le bureau du Conseil est absent, c'est son affaire, je n'ai ni à l'en blâmer, ni à lui en faire compliment. J'ai le droit cependant de dire que, à l'heure qu'il est, ce bureau est en train de préparer l'abrogation du règlement sur les étalages. Je suis certain qu'il ne démentira pas. (Applaudissements.)

Je termine en buvant à la santé de tous nos camarades de l'Epicerie française, et à leurs alliés, les étrangers ici présents, Anglais, Américains, Suisses, et les autres puissances s'il en est ici.

Je bois tout particulièrement au Président de cette fête, notre ami Vinay qui, comme le disait très bien et en termes si chaleureux, mon voisin M. Moreau, est l'âme de cette vaste association à laquelle il fait produire tant, de si nombreux et de si grands résultats. Je bois au Président de l'Epicerie française, M. Vinay ; je bois à M. Mazand ; et dans ce même toast, je bois également à la double récompense qui les décorera un de ces quatre matins, le Président et le secrétaire général. (Nouveaux applaudissements.)

Toast de M. Georges BERRY, député de la Seine

Mesdames, Messieurs,

J'étais venu ici comme invité et non comme orateur. Mais, puisqu'on veut bien me demander de porter un toast, je le fais immédiatement.

Tous les toast avaient été portés, il n'en restait qu'un, c'était le toast aux dames : M. Vinay vient de s'empresser, au dernier moment de porter ce toast, comme s'il l'avait oublié ; il savait bien que j'allais réparer son erreur.

Permettez-moi d'en porter un spécial aux dames des épiciers étrangers et à leurs maris, à ceux qui sont venus ici pour s'unir dans une même pensée corporative, pour chercher les meilleurs moyens de favoriser leur commerce, et, en même temps, les moyens de vendre le meilleur marché à ceux qui achètent, aux consommateurs.

Ce n'est pas, en effet, seulement pour défendre vos intérêts à tous que vous vous unissez de tous les points du monde ; c'est surtout pour favoriser les consommateurs, en même temps que vous défendez vos intérêts.

Il y a des lois qui sont en préparation, celles dont parlait tout à l'heure mon ami Vinay, lois protectrices, c'est-à-dire loi d'émancipation, car vous êtes, surtout en France, vous, petits commerçants, en présence de grandes agglomérations privilégiées qui paient beaucoup moins que vous ne payez vous qui semblez avoir toutes les faveurs alors qu'on vous les refuse toutes. Eh bien, il faut que ces lois sortent des cartons où elles sont enfermées ; il faut que les Commissions finissent par les apporter à la tribune de la Chambre. Les Economats sont déjà condamnés en principe, il faut, comme le disait M. Vinay, arriver à leur suppression complète. Les Coopératives sont déjà frappées par des lois qui les assimilent au commerce du détail et, aujourd'hui, en tête de l'ordre du jour du Sénat, se trouve la loi sur la révision des patentés dont l'article 4 porte : Les Sociétés coopératives seront frappées des mêmes lois sans exception que les commerçants qui sont commerce comme elles. (Applaudissements.)

Messieurs, quand nous aurons obtenu ces succès, vous les devrez à ceux qui se sont occupés, au Sénat et à la Chambre, de ces lois ; mais vous les devrez d'abord à M. Vinay, l'instigateur de ces lois, avec qui j'ai travaillé, qui a corrigé avec moi les articles des lois que je présentais à la Chambre il y a deux ans et qui ont été acceptées d'autant plus facilement qu'elles étaient faites dans un excellent moule.

Je bois à M. Vinay, à votre Président qui a su vous conduire d'étape en étape et qui vous conduira au succès définitif. Les hommes de bonne volonté, comme je le disais hier, ne manquent pas, ce qui manque toujours ce sont des têtes, des directeurs. Vous avez un véritable président, un véritable directeur.

Permettez-moi (une fois n'est pas coutume) de boire au Sénat, qui a su si bien comprendre notre loi sur les Coopératives, puisqu'il l'a acceptée. Et puisque cette loi a été faite par M. Vinay, j'associe M. Vinay et le Sénat dans le même toast. (Rires et applaudissements.)

Toast de M. WINCKLER, président du Syndicat de l'Epicerie de Genève

Mesdames, Messieurs,

Les délégués du Syndicat de l'Epicerie de Genève au premier Congrès international de Paris, se font un devoir et un plaisir d'exprimer toute leur satisfaction d'avoir assisté à ce Congrès.

Nous dirons à nos collègues de Genève combien le travail a été sérieux et combien de résultats en sont à espérer.

Selon nos observations, nous avons remarqué qu'il ressort des débats la nécessité de former un Syndicat international de l'Epicerie, et nous sommes persuadés que celui-ci sera fondé sous peu à la plus grande gloire de la corporation.

Nous ne quitterons pas le sol hospitalier de la France sans remercier nos confrères français de l'accueil aimable dont nous avons été l'objet, et pour toute la peine qu'ils se sont donnée pour nous rendre notre séjour à Paris aussi agréable que possible.

Pour terminer, je porte mon toast au succès futur du bureau international de la corporation et à la prospérité toujours grandissante du Syndicat de l'Epicerie française si dignement représenté par son aimable et distingué président, M. Vinay. (Applaudissements.)

Après le banquet, nous avons eu la joie de contempler un spectacle féerique : la première grande fête de nuit de l'Exposition se donnait en effet, ce soir-là.

Notre premier Congrès s'est terminé dans le décor splendide de l'Exposition embrasée.

Nous souhaitons sincèrement qu'il porte des fruits féconds : que ce pas en avant dans la voie du progrès et de l'union soit suivi de beaucoup d'autres.

Quant à ceux auxquels il a été donné de suivre d'un bout à l'autre les réunions, promenades, banquets, cérémonies, dont nous venons de vous donner un court aperçu, ils sont à peine remis de leurs fatigues : mais tous se déclarent satisfaits d'avoir cooperé à la réussite complète de ces assises de l'Epicerie qui feront époque dans l'histoire de la corporation.

L. MAZAND.



IMP. GASTON PARÉ, 34, RUE DU CORNET, ANGERS
